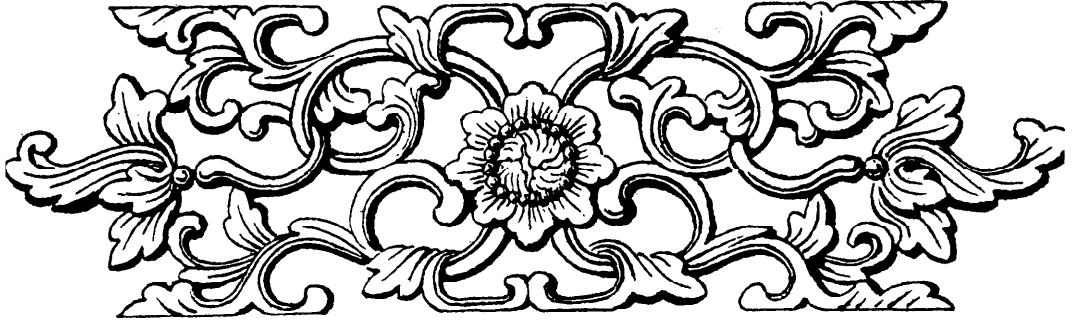


7^e Année-N° 4

Oct. - Nov. - 1920

BULLETIN DES

AMIS DU VIEUX HUÉ



LES TITRES ET GRADES HÉRÉDITAIRES

A LA COUR D'ANNAM (1)

Par A. LABORDE,

Administrateur des Services Civils de l'Indochine.

J'ai voulu résumer en tableaux synoptiques, et expliquer en notes succinctes les appellations et les titres honorifiques annamites qui se transmettent par voie d'hérédité.

J'ai divisé ce travail en huit paragraphes :

- 1^o — Appellations réservées à la Famille Royale.
- 2^o — Titres de noblesse réservés à la Famille Royale.
- 3^o — Titres de noblesse réservés aux mandarins méritants.
- 4^o — Grades de mandarinat héréditaires.
- 5^o — Grades attribués aux descendants des serviteurs méritants de Gia-Long.
- 6^o — Grades attribués aux descendants des serviteurs tués sur le champ de bataille.
- 7^o — Apanages.
- 8^o — Remarques générales.

(1) Communication lue à la réunion du 26 octobre 1920.

Ces tableaux et ces notes n'ont donc pas fait l'objet d'une étude très approfondie et exhaustive ; ils ne sont qu'un simple exposé destiné à faciliter les recherches dans le fouillis des nombreuses ordonnances royales réglementant les attributions des titres ; on y trouvera l'explication de l'existence, à Hué, d'autant de princes, de princesses, de nobles et de mandarinots n'ayant aucun mérite personnel mais jouissant de pension ou simplement de considération, pour la seule raison qu'ils sont « fils à papa ». Or ces « fils à papa » sont particulièrement nombreux en Annam, en raison de ce que la loi admet comme fils légitimes les enfants nés des très nombreuses concubines que tout homme riche a la faculté d'entretenir.

Je dirai, avant d'aller plus loin, que l'origine de l'attribution des titres se perd dans la nuit des temps. On peut résumer la question en disant que les titres de noblesse furent créés sous les Ngu (2.255 av. J. C.), que l'hérédité de ces titres de noblesse fut créée sous les Hán (206 av. J. C. et 190 après J. C.), et qu'enfin les titres héréditaires ordinaires (autres que de noblesse) furent réglementés sous les Tống (960 à 1.126 après J. C.), sans parler des divers changements que chaque dynastie apporta à cette réglementation.

Les dates exposées ci-dessus intéressent les dynasties chinoises. L'Annam, qui s'est imprégné en si grande partie des mœurs administratives laissées chez lui par la domination chinoise, adopta les règlements des titres héréditaires, et c'est ainsi qu'on les retrouve presque intacts sous les Đinh, en 968 après J. C. , et qu'ils ont été admis par toutes les dynasties annamites qui ont suivi jusqu'à nos jours.

Paragraphe premier.

Appellations réservées spécialement aux descendants de la Famille Royale. — Ces appellations s'acquièrent d'office, du fait même de la naissance.

Les titulaires ont droit à une pension (1).

ASCENDANT	1 ^{re} GÉNÉRATION	2 ^e GÉNÉRATION	3 ^e GÉNÉRATION	4 ^e GÉNÉRATION	5 ^e GÉNÉRATION	6 ^e GÉNÉRATION	OBSERVATIONS
	Hoàng-thái-Tử 皇太子 Prince héritier	Hoàng-Tôn 皇孫	Công-Tử 公子	Công-Tôn 公孫	Công-Tằng-Tôn 公曾孫	Tôn-Thất 尊室	(1) L'appellation de Tôn-Thất 尊室 est conservée perpétuellement jusqu'à l'extinction de la famille.
Hoàng-Thượng 皇上 Le Souverain	Hoàng-Tử 皇子 Hoàng-Nữ 皇女 Fils et filles du Souverain						
	Công-Chúa 公主 Fille déjà mariée						
Hoàng-Đệ 兄弟 Frères du Souverain	Công-Nữ 公女	Công-Tôn 公孫	Công-Tằng-Tôn 公曾孫	(1) Tôn-Thất 尊室			
Công-Tử 公子 Neveux du Souverain	Công-Tôn 公孫	Công-Tằng-Tôn 公曾孫	(1) Tôn-Thất 尊室				

La Reine : Tous ses proches parents et leurs descendants sont appelés Thích-Lý 戚理. Cette appellation est conservée jusqu'à extinction de la famille.

Les filles et sœurs du Souverain : Leurs maris sont appelés Phò-Mã 駙馬. — Les fils des Phò-Mã prennent le nom de Hiệu-Uý 校尉 ou de Cẩm-Y 錦衣.

(1) Ordonnance royale de la 2^e année de Minh-Mạng.

Ordonnance royale de 31 mai 1890. D'après cette ordonnance, les fils et petits-fils de prince avaient droit à des pensions variant de 400 à 38 \$ par an, mais ils étaient si nombreux que c'était une bien lourde charge pour le budget annamite. En 1903, le Conseil de Cơ-Mật 機密 limita le nombre de ces pensions. Il fut décidé que les pensionnés, à leur décès, ne seraient pas remplacés, et qu'en outre, les jeunes princes âgés de moins de 20 ans à la date de cette dernière décision n'y auraient pas droit à leur majorité.

Le dernier titre, celui de Tòn-Thất 尊室, se perpétue, comme on le voit dans le tableau ci-dessus, tant que la famille n'est pas totalement éteinte. Mais alors, me dira-t-on, les titres de Tòn-Thất doivent être légion, puisqu'il faut admettre que tous les souverains d'Annam qui se sont succédé dans les temps passés ont eu chacun de nombreux fils dont les rejetons se sont très prolifiquement reproduits, et que, dans ces conditions, leur postérité existe vraisemblablement encore, et existera vraisemblablement longtemps, léguant à chacun des descendants éparpillés le titre héréditaire royal ? On pourrait même me citer, comme exemple de postérité qui ne s'éteindra peut-être jamais, celle du roi Minh-Mạng, qui eut 78 fils. — Je répondrai à cela que le titre héréditaire s'éteint d'office avec la dynastie régnante ; toute famille qui avait droit au titre de « Prince » du temps des Lê a perdu ses droits sous les Nguyễn.

*
* * *

En outre des appellations spéciales indiquées dans le tableau ci-dessus, qui distinguent les descendants de famille royale, le roi Minh-Mạng a voulu mettre ces derniers davantage en relief en créant pour eux des noms patronymiques particuliers, qui rappellent d'une façon plus précise, et rappelleront pendant 20 générations, que les porteurs de ces noms sont issus de sang royal. Il a écrit à cet effet une pièce de vers composée de 20 mots :

Miền Hường Ưng Bửu Vĩnh,

綿 洪 應 寶 永

Bảo Quý Định Long Trường,

保 貴 定 隆 長

Hiền Năng Khâm Kê Thuật,

賢 能 堪 繼 述

Thê Thoại Quốc Gia Xương.

世 瑞 國 嘉 昌

Le premier caractère, Miên 綿, a été le nom patronymique de tous les fils de Minh-Mạng.

Le 2^e caractère, Hường 洪, est celui des fils de Thiệu-Trị, ainsi que celui des fils des frères de Thiệu-Trị.

Le 3^e caractère, Ưng 應, est celui des fils des Hường.

Le 4^e caractère, Bửu 寶, est celui des fils des Ưng.

Le 5^e caractère, Vĩnh 永, est celui des fils des Bửu.

Le 6^e caractère, Bảo 保, sera celui des fils des Vĩnh,

et ainsi de suite pendant 20 générations, jusqu'à ce que les 20 caractères du poème soient épuisés.

Remarquons en effet, en prenant comme exemple la famille régnante telle qu'elle existe depuis l'avènement du Protectorat de la France, que le roi Tự-Đức était le prince Hường — . . . ; que ses neveux qui lui ont succédé, Kiền-Phước, Hàm-Nghi et Đồng-Khánh (trois frères), étaient des princes Ưng ; que Thành-Thái était un Bửu, et que Sa Majesté actuelle, de la même génération que Thành-Thái puisqu'elle est son cousin germain, est encore un prince Bửu. L'ex-roi Duy-Tân, qui, lui, était fils de Thành-Thái, et, par conséquent, d'une génération plus jeune, était prince Vĩnh, et ses enfants sont des Bảo (1).

Déjà, les Miên sont presque éteints ; il n'en reste plus qu'un seul représentant, un authentique fils de Minh-Mạng lui-même, le 78^e, et qui a 79 ans (1).

Les Hường sont encore assez nombreux, car, si les fils de Thiệu-Trị sont tous morts, il reste encore les fils des frères de Thiệu-Trị, qui furent très nombreux.

Minh-Mạng n'a pas seulement créé des noms nouveaux pour sa propre descendance ; il a voulu aussi que les descendants de ses frères fussent également porteurs de noms qui les distinguent du commun des mortels, et il a fait dix poèmes à leur usage, où chacun des rejetons puise son chiffre respectif ; c'est pour cette raison qu'on trouve chez quelques princes des noms autres que ceux indiqués ci-dessus, et que seuls les initiés du Gotha annamite savent reconnaître. (Voici quelques uns de ces noms : Hội 會, Thiệu, Thệ, Cát 吉, Hoài 懷, etc...)

(1) Les princes qui ont démerité peuvent, sur décision du Conseil de la Famille Royale (Tôn-Nhơn), perdre leur nom patronymique ; ils reçoivent dans ce cas le nom de famille de leur mère, ce qui efface toute trace de leur origine royale.

(2) C'était S. A. An-Thành-Vương 安成王, qui vient de mourir en 1920.

Paragraphe deuxième.

Titres de noblesse dits Tập-Tước襲爵, réservés à la Famille Royale (1). — Ils sont accordés par ordonnance royale ; ils donnent droit à une pension.

Ces titres se transmettent aux descendants, avec perte d'une classe à chaque génération, mais encore faut-il que les descendants en soient reconnus dignes ; ces titres héréditaires sont appelés Tập-Phong襲封 ; ils donnent également droit à une pension (2).

TITRES DE NOBLESSE DITS TẬP-TƯỚC, RÉSERVÉS A LA FAMILLE ROYALE	TITRES HÉRÉDITAIRES DITS TẬP-PHONG襲封, QUE PEUVENT RECEVOIR LEURS DESCENDANTS					OBSERVATIONS
	Fils Con 子	Petit-fils Cháu 孫	Arrière- petit-fils Chắt 曾孫	2 ^e Arrière- petit-fils Cháu 曾曾孫	3 ^e Arrière- petit-fils Chắt 玄孫	
Thần-Vương 親王 pension 18.100 ligatures	Quận-Công 郡公 2 ^e deg. 1 ^{re} c. pension 3 400 lig.	Hương-Công 鄉公 3 ^e deg. 1 ^{re} c. pension 2.280 lig.	Kỳ-Nội-Hầu 畿內侯 (3) 4 ^e deg. 1 ^{re} c. pension 1.740 lig.	Tá Quốc-Khanh 佐國卿 5 ^e deg. 1 ^{re} c. pension 1.020 lig.	Phụng-Quốc- Uy 奉國尉 6 ^e deg. 1 ^{re} c. pension 500 lig.	On ne tient pas compte des titres posthumes. Les ligatures sont converties en piastres, au taux de 7.5 à la piastre.
Quận-Vương 郡王 pension 14.700 ligatures						
Thần-Công 親公 pension 11.500 ligatures	Huyện-Công 縣公 2 ^e deg. 2 ^e c. pension 2.460 lig.	Huyện-Hầu 縣侯 3 ^e deg. 2 ^e c. pension 2.100 lig.	Trợ-Quốc-Khanh 助國卿 4 ^e deg. 2 ^e c. pension 1.200 lig.	Trợ-Quốc- Uy 助國尉 5 ^e deg. 2 ^e c. pension 530 lig.	Phụng-Quốc- Lang 奉國郎 6 ^e deg. 2 ^e c. 404 lig.	

(1) Voir ordonnance de la 21^e année de Tự-Đức, relative à l'octroi des titres héréditaires aux fils et petits-fils des princes.

(2) Voir ordonnance du 31 mai 1890, fixant les pensions afférentes aux titres de noblesse.

(3) Kỳ-Nội-Hầu畿內侯 qui s'applique aux descendants de Thần-Vương親王, est plus noble que Kỳ-Ngoại-Hầu畿外侯, qui s'applique aux descendants de Quốc-Công國公, d'où la différence de la pension.

TITRES DE NOBLESSE DITS TẬP-TƯỚC, RÉSERVÉS A LA FAMILLE ROYALE	TITRES HÉRÉDITAIRES DITS TẬP-PHONG 襲封, QUE PEUVENT RECEVOIR LEURS DESCENDANTS					OBSERVATIONS
	Fils Con 子	Petit-fils Cháu 孫	Arrière- petit-fils Chắt 曾 孫	2 ^e Arrière- petit-fils Chiu 曾 曾 孫	3 ^e Arrière- petit fils Chít 玄 孫	
Quốc-Công 國公 pension 7.400 ligatures	Hương-Hầu 鄉侯 (1) 3 ^e deg. 2 ^e cl. pension 1.920 lig.	Trợ-Quốc-Khanh (3) 助國卿 4 ^e deg. 2 ^e cl. pension 1.200 lig.	Tả-Quốc-Úy 佐國尉 5 ^e deg. 2 ^e cl. pension 532 lig.	Tả-Quốc-Lang 佐國郎 6 ^e deg. 2 ^e cl. 436 lig.		On ne tient pas compte des titres posthumes. Les ligatures sont converties en piastres, au taux de 7,5 à la piastre.
Quân-Công 郡公 pension 5.960 ligatures	Kỳ-Ngoại-Hầu (2) 畿外侯 4 ^e deg. 1 ^{re} cl. pension 1.560 lig.	Tả Quốc-Khanh (4) 佐國卿 5 ^e deg. 1 ^{re} cl. pension 840 lig.	Trợ-Quốc-Lang 助國卿 6 ^e deg. 1 ^{re} cl. pension 468 lig.			

Le fils aîné de droite lignée (con dòng-dích, dích-tử 嫡子), c'est-à-dire le fils de la femme légitime, a droit au titre héréditaire, et le lègue à sa descendance directe ; si la branche directe n'existe pas ou est éteinte, le titre passe à la branche cadette (bàng-chi 盤枝), mais avec perte d'une classe ; si l'ascendant n'a pas laissé de fils de droite lignée, c'est un fils de commune lignée (con dòng-thứ, thứ-tử 庶子), fils de concubine, qui hérite du titre, mais avec perte également d'une classe.

Les autres descendants, y compris ceux issus des femmes du 2^e rang, n'ont droit qu'à l'appellation de Còng-Tử 公子 et de Công-Tôn 公孫 (voir page 387).

(1) Voir ordonnance de la 21^e année de Tự-Đức, relative à l'octroi des titres héréditaires aux fils et petits-fils des princes.

(2) Kỳ-Nội-Hầu, 畿內侯 qui s'applique aux descendants de Thân-Vương 親王, est plus noble que Kỳ-Ngoại-Hầu 畿外侯, qui s'applique aux descendants de Quốc-Công 國公, d'où la différence de la pension.

(3) Trợ-Quốc-Khanh 助國卿, lorsque l'ancêtre Quốc-Công 國公 n'a pas d'enfant mâle, et qu'il doit choisir le fils de son frère pour lui léguer le titre héréditaire, ce dernier titre est appelé Định-Hầu 亭侯.

(4) Lorsque le titre est porté par la branche cadette, il prend le nom de Phụng-Quốc-Khanh 奉國卿.

Si le père est encore vivant, son descendant ne peut recevoir le titre que tout à fait exceptionnellement (Ân-Phong 恩封) (Ordonnance de la 22^e année de Tự-Đức). Il faut, dit l'ordonnance, qu'il possède une intelligence hors ligne et une instruction qui surpasse celle de tous les autres princes.

Une altesse qui n'a pas d'enfant mâle ne peut d'elle-même instituer sa postérité, mais, par faveur spéciale de l'empereur, elle est autorisée dans sa vieillesse à adopter un enfant membre de la famille royale ; en ce dernier cas, la transmission du titre aux descendants est la même que celle appliquée aux enfants légitimes, sauf pour la quotité de la pension qui est un peu moindre (Ordonnance royale du 31 mai 1890). Ces titres héréditaires accordés par faveur spéciale sont appelés Ân-Phong 恩封.

Actuellement, en 1919, il n'existe plus qu'un seul prince ayant le titre élevé de Thân-Vương ; c'est Son Altesse An-Thành-Vương 安成王, prince Miên-Lịch 綿曆, 78^e fils du roi Minh-Mạng, qui a aujourd'hui l'âge respectable de 79 ans (1).

Le titre de Thân-Công revient à LL. AA. les princes Tuyên-Hóa et Hưng-Nhơn, frères de l'ex-roi Thành-Thái.

Le titre de Quốc-Công n'a pas de titulaire.

Pour le titre de Quận-Công, je dois dire que, par faveur exceptionnelle, il n'a pas été exclusivement réservé aux membres de la Famille Royale ; il a été donné quelquefois à des sujets particulièrement méritants ; depuis Gia-Long, qui leur donna accès à cette dignité, on n'en compte que huit, dont les descendants entretiennent le culte avec une pension spéciale (2). Parmi ces huit, relevons les noms de S. E. Nguyễn-Thần, décédé en 1914, et de S.E. Hoàng-Cao-Khải, ex-Kinh-Lược du Tonkin, qui est, je crois, le seul Quận-Công vivant encore.



On peut comprendre dans ce chapitre les titres laissés par les princesses aux enfants issus d'elles (3). Les fils de ces princesses sont appelés Hiệu-Uý 校尉 (voir page 387), et peuvent obtenir le grade de mandarinat de 5-1. A défaut de fils, la princesse peut obtenir un grade de 6-1 (Kiêm-Hiệu 檢校) en faveur du fils d'un autre lit de son mari.

En outre, certaines princesses de grande qualité, dont le Gouvernement assure le culte, ont le droit de léguer à perpétuité à leur

(1) Décédé en 1920.

(2) Voir plus loin : Apanages.

(3) Ordonnance de la 24^e année de Tự-Đức.

descendance un titre de Miễn-Nhiều 免饒 (exempté d'impôt) (1), et il est même prévu (Ordonnance de la 29^e année de Tự-Đức) que les concubines du roi ayant mérité le titre de Nhứt-Giai-Phi — 階妃 (1^{er} rang) peuvent transmettre à leur frère cadet ou au fils de ce dernier le grade de 7-2 (Tùng-Thất-Phẩm 從七品, Phó-Thiên-Hộ 副千戶). Ce titre peut même être donné au cousin ou au fils de cousin de l'intéressée, mais avec perte d'une classe, tout ceci en seule vue d'assurer le culte de la Nhứt-Giai-Phi.



Ces divers titres de noblesse, au lieu d'être conférés au moyen d'un simple brevet de papier, sont généralement conférés sur livre de soie. Sur les feuillets en soie sont brodés les caractères du texte de l'ordonnance royale, et ce livret précieux est lui-même enfermé dans une boîte d'argent (2).

Je donne ci-dessous la traduction d'un de ces brevets.

« C'est grâce au Ciel qui a favorisé notre dynastie que nous, Empereur, sommes montés sur le Trône. Tout roi dont la dynastie règne doit chercher à récompenser ses bons serviteurs en accordant des faveurs perpétuelles à leurs descendants, soit sous forme de titres de noblesse, soit sous forme de soldes avantageuses, et les beaux sentiments du cœur doivent nous dicter de donner en ceci la préférence aux membres de notre propre Famille Royale. C'est pour celà d'ailleurs que, sous la dynastie des Chàu, l'Empereur et ses proches parents, s'étant réunis dans un palais édifié à cet effet, firent le serment de toujours vivre en bonne union, afin que la solidité de leur dynastie ne soit pas ébranlée par des dissentiments de famille, et c'est pour obéir à ces mêmes sentiments que, plus tard, sous les Hán, l'Empereur décida d'attribuer des apanages fonciers à ses plus proches parents (3). Et tout ceci avait le simple but de donner aux forteresses impériales (le Trône) la solidité inébranlable d'un plateau de pierre.

« Aujourd'hui que nous sommes sur le grand Trône, nous devons nous inspirer des grands faits de nos ancêtres les Empereurs. La

(1) Ordonnance de la 35^e année de Tự-Đức.

(2) Voir à ce sujet : *Les livres d'or et d'argent*, par A. Laborde, *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, année 1917, pages 13-19.

(3) C'est-à-dire qu'il distribua les provinces de son royaume à ses proches parents, pour qu'ainsi sa propre famille ait en mains tout le territoire.

« hiérarchie dans la descendance des membres de la Famille Royale a
« déjà été fixée par nos prédécesseurs, et leur accorder des titres de
« noblesse à titre perpétuel, c'est s'assurer que les membres de cette
« royale famille seront à tout jamais imprégnés de bonheur.

« Vous, M..., vous êtes fils du feu prince Hoa-Thành, un des
« membres de la Famille Royale qui a laissé un excellent souvenir, car
« il fut un très fidèle serviteur et un très bon fils, en même temps qu'il
« fut très respectueux des rites et aima la poésie. Ce fut un excellent
« parent, et ses qualités méritent d'être transmises à ses descendants.

« Puisque Vous, M..., son fils, avez su hériter des belles vertus de
« votre famille, vous avez aujourd'hui toute qualité pour être le digne
« descendant de votre feu père.

« Nous vous conférons, en conséquence, le titre de Duc de Hoa-
« Thành, et vous délivrons en même temps le livre de soie afférent à
« cette dignité.

« Maintenant que vous avez obtenu cette flatteuse distinction, tâchez,
« par tous vos efforts, de conserver toujours les belles qualités de vos
« ascendants. Efforcez-vous de faire le bien, sans jamais oublier les
« bonnes et saines mœurs. Ayez toujours à cœur d'apporter votre loyal
« concours au Gouvernement, et ce sera ainsi que vous fixerez à jamais
« la bonne réputation de votre famille.

Respect à ceci » !

*

* *

Pour terminer ce chapitre, je dirai que le Conseil de la Famille Royale (Tôn-Nhơn) tient très scrupuleusement un contrôle où tous les enfants de sang royal sont enregistrés dès leur naissance, et où figurent, en regard de chaque nom, tous les renseignements de filiation et de biographie (1).

Je dirai aussi qu'au point de vue de l'entretien du culte, la branche principale, celle qui désigne par conséquent les descendants directs par primogéniture de l'Empereur, s'appelle Chánh-Hệ 正系. Tous les autres fils de l'Empereur donnent naissance chacun à un Phòng 房, et leurs descendants directs prennent le titre de Phòng-Trưởng 房長. D'autres appellations, comme Chánh-Tập 正襲 et Qua-Kê, par exemple, sont aussi fréquemment employées, mais comme les deux précédentes, elles ne concernent que le culte et n'intéressent pas, en conséquence, la présente étude.

(1) Ce contrôle s'appelle soit Ngọc-Điệp 玉牒, soit Tôn-Phổ 尊譜. Il est révisé tous les 12 ans.

Paragraphe troisième.

Titres de noblesse réservés aux mandarins méritants (1). — Ils se transmettent aux descendants, avec perte d'une classe à chaque génération, à la condition toutefois que le descendant en soit digne et l'obtienne par nouvelle ordonnance royale. On les appelle Tậ-Âm 襲蔭.

TITRE DE NOBLESSE MÉRITÉ PAR L'ASCENDANT	TITRE DE NOBLESSE QUE PEUT RECEVOIR LA BRANCHE CADETTE					OBSERVATIONS
	1 ^{re} Génération	2 ^e Génération	3 ^e Génération	4 ^e Génération	5 ^e Génération	
Công 公 (Duc)	Hầu 侯 Quản-Cơ 管奇 4 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Bá 伯 Phó-Quản- Cơ 副管奇 4 ^e deg. 2 ^e cl.	Tử 子 Cai-Đội 該隊 5 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Nam 男 Chánh-Đội 正隊 6 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Thiên-Hộ 千戶 7 ^e deg. 1 ^{re} cl.	A partir de la 6 ^e génération, les descendants de Công reçoivent le titre de Miễn-Nhiều (exempté d'impôt à perpétuité).
Hầu 侯 (Marquis)	Bá 伯 Phó-Quản- Cơ 副管奇 4 ^e deg. 2 ^e cl.	Tử 子 Cai-Đội 該隊 5 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Nam 男 Chánh-Đội 正隊 5 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Thiên-Hộ 千戶 7 ^e deg. 1 ^{re} cl.		
Bá 伯 (Comte)	Tử 子 Cai-Đội 該隊 5 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Nam 男 Chánh-Đội 正隊 6 ^e deg. 1 ^{re} cl.	Thiên-Hộ 千戶 7 ^e deg. 1 ^{re} cl.			
Tử 子 (Vicomte)	Nam 男 Suất-Đội 率隊 5 ^e deg. 2 ^o cl.	Thiên-Hộ 千戶 7 ^e deg. 1 ^{re} cl.				
Nam 男 (Baron)	Suất-Đội 率隊 5 ^e deg. 2 ^e cl.					
N. B. — Les appellations et grades figurant sous le titre de noblesse indiquent le grade militaire qu'ils peuvent demander. Ce grade militaire peut être changé en grade civil si l'intéressé est lettré (2).						

(1) Ordonnance royale de la 19^e année de Tự-Đức.

(2) Ordonnance de la 25^e année de Tự-Đức.

Si le titré de Còng n'a pas d'enfant, un descendant de la branche cadette (Bàng-Chi) 盤枝 pourra recevoir le grade de mandarinat de 8^e degré 2^e classe. Si ce Bàng-Chi 盤枝 n'a pas d'enfant, c'est un descendant quelconque qui pourra recevoir le grade de 9^e degré 1^{re} classe.

En outre, quel que soit le cas, un descendant de Còng aura toujours droit, à perpétuité, tant que la lignée existera, au titre de Miến-Nhiều 免饒, exempté d'impôt.

Si les mandarins titrés de Bá, de Tữ et de Nam n'ont pas d'enfant, un descendant de la branche cadette pourra recevoir le grade de mandarinat de 9^e degré 1^{re} classe. S'il n'existe pas d'enfant de la branche cadette, c'est un descendant quelconque qui recevra le grade de 9^e degré 2^e classe. Ce dernier bénéficiaire pourra transmettre à un descendant le titre de Miến-Nhiều 免饒.

Paragraphe quatrième.

Grades de mandarinat dits Âm-Thọ 廕授. — Ceux qui possèdent un grade de mandarinat de 3^e degré 2^e classe et au-dessus peuvent être autorisés à transmettre, après leur mort, un titre spécial dit Âm-Thọ 廕授 dans les conditions suivantes (1) :

TITRE DE MANDARINAT POSSÉDÉ PAR LE PÈRE	GRADES DE MANDARINAT QUE PEUVENT OBTENIR LES FILS AÎNÉS DES :			
	MANDARINS CIVILS		MANDARINS MILITAIRES	
	Réputés Méritants	Ordinaires	Réputés Méritants	Ordinaires
1 ^{er} degré 1 ^{re} cl.	6 ^e degré 1 ^{re} cl.	6 ^e degré 2 ^e cl.	6 ^e degré 1 ^{re} cl.	6 ^e degré 2 ^e cl.
1 ^{er} — 2 ^e —	6 ^e — 2 ^e —	7 ^e — 1 ^{re} —	6 ^e — 2 ^e —	7 ^e — 1 ^{re} —
2 ^e — 1 ^{re} —	7 ^e — 1 ^{re} —	7 ^e — 2 ^e —	7 ^e — 1 ^{re} —	7 ^e — 2 ^e —
2 ^e — 2 ^e —	7 ^e — 2 ^e —	8 ^e — 1 ^{re} —	7 ^e — 2 ^e —	8 ^e — 1 ^{re} —
3 ^e — 1 ^{re} —	8 ^e — 2 ^e —	9 ^e — 1 ^{re} —	»	»
3 ^e — 2 ^e —	9 ^e — 1 ^{re} —	9 ^e — 2 ^e —	»	»

Si l'aîné des fils fait défaut, soit par suite de décès, de maladie, d'infirmités ou de mauvaise conduite, soit encore parce qu'il est déjà titulaire d'un grade de mandarinat plus élevé, c'est un des fils cadets qui peut profiter du titre héréditaire, dans les mêmes conditions que celles prévues pour l'aîné.

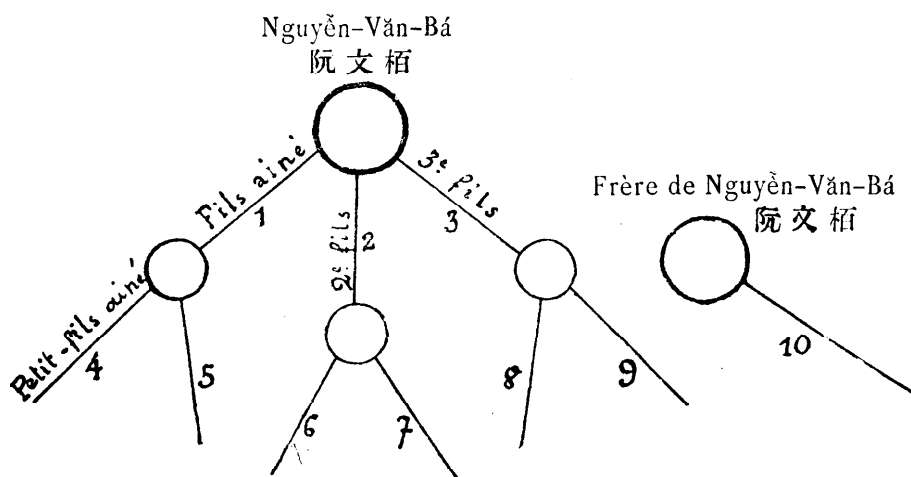
Si tous les fils du défunt font défaut, pour une des mêmes raisons indiquées ci-dessus, un des petits-fils entre en ligne, mais avec perte d'une classe.

Enfin, si tous les descendants directs font défaut, c'est un descendant de la branche cadette qui est appelé à bénéficier du titre.

Ci-dessous, en exemple, l'arbre généalogique d'un nommé Nguyễn-Văn-Bá, auquel nous supposons trois fils et un frère. Les numéros inscrits sur chaque branche indiquent le rang, au point de

(1) Ordonnance de la 18^e année de Tự-Đức. Voir note suivante.

vue des droits au Âm-Thọ 廕授, de chacun des descendants, au cas où successivement les premiers ayants droit auraient fait défaut.



En somme, les droits au titre de Âm-Thọ (1) vont jusqu'aux petits-fils et s'arrêtent là. Ce n'est que lorsqu'il y a défaut de fils et petits-fils qu'on s'adresse au propre frère du défunt, lequel frère cependant ne peut transmettre le titre à ses enfants (2).

Toutefois, une ordonnance de la 4^e année de Thành-Thái autorise, même en ce dernier cas, la transmission du titre au fils du frère du défunt, mais alors ce titre ne s'appelle plus Âm-Thọ. Il s'appelle Âm-Sinh 廕生 (3), et donne droit à l'exemption d'impôt.

• • •

Des avantages spéciaux sont cependant réservés aux mandarins d'origine royale (Tôn-Thất 尊室). Il leur suffit d'être du grade de 4-2 pour avoir droit de transmettre un titre à leur descendant ; une

(1) L'ordonnance de la 18^e année de Tự-Đức spécifiait, et c'était très logique, que ce titre de Âm-Thọ ne pouvait être décerné qu'après la mort du père. Malheureusement, une ordonnance de Thành-Thái est venue étendre cette faveur aux fils de mandarins simplement *retraités*. Il peut se faire, dans ce dernier cas, que le père déjà en retraite vienne à démeriter et à être rétrograde ; le fils, alors, est également rétrogradé.

(2) Voir paragraphe VIII : Remarques générales.

(3) Âm-Sinh ; la même appellation est donnée aux fils des mandarins admis au Collège royal.

ordonnance de la 33^e année de Tŭ-Đŭc prévoit en effet en leur faveur les dispositions indiquées sur le tableau ci-dessous :

TITRE DE MANDARINAT DU PÈRE	GRADE QUE PEUVENT OBTENIR LES FILS AINÉS DES	
	Mandarins méritants	Mandarins ordinaires
1 ^{er} degré 2 ^e classe	6 ^e degré 1 ^{re} classe.	6 ^e degré 2 ^e classe.
2 ^e — 1 ^{re} —	6 ^e — 2 ^e —	7 ^e — 1 ^{re} —
3 ^e — 2 ^e —	8 ^e — 1 ^{re} —	8 ^e — 2 ^e —
4 ^e — 1 ^{re} —	8 ^e — 2 ^e —	9 ^e — 1 ^{re} —
4 ^e — 2 ^e —	9 ^e — 1 ^{re} —	9 ^e — 2 ^e —

Paragraphe cinquième.

Grades de mandarinat attribués aux descendants des serviteurs méritants de l'Empereur Gia-Long. — Dans la 16^e année de son règne, Gia-Long voulut récompenser les serviteurs fidèles qui l'avaient suivi lorsque, fuyant devant les Tày-Sơn, il avait dû se réfugier au Siam, et qui, ensuite, l'avaient aidé à reconquérir son royaume. Il créa pour eux sept ordres de mérite, dont l'assimilation dans le mandarinat permettait à la descendance d'hériter d'un grade dans les conditions indiquées ci-après :

	1 ^{re} GÉNÉRATION	2 ^e GÉNÉRATION	3 ^e GÉNÉRATION	4 ^e GÉNÉRATION	5 ^e GÉNÉRATION	6 ^e GÉNÉRATION
Mérite de 1 ^{er} ordre	Kinh-Xa-Đò-Ủy 輕車都尉 2-2	Kiêu-Kị-Đò-Ủy 驍騎都尉 3-2	Kị-Đò-Ủy 驍都尉 4-2	Phi-Kị-Ủy 飛騎尉 5-2	Ân-Kị-Ủy 恩騎尉 6-2	Thừa-Ân-Ủy 承恩尉 8-2. Perpétuellement jusqu'à extinction de la commune lignée.
2 ^e —	Kiêu-Kị-Đò-Ủy 驍騎都尉 3-2	Kị-Đò-Ủy 驍都尉 4-2	Phi-Kị-Ủy 飛騎尉 5-2	Ân-Kị-Ủy 恩騎尉 6-2		
3 ^e —	Kị-Đò-Ủy 驍都尉 4-2	Phi-Kị-Ủy 飛驍尉 5-2	Ân-Kị-Ủy 恩驍尉 6-2			
4 ^e —	Phi-Kị-Ủy 飛騎尉 5-2	Ân-Kị-Ủy 恩騎尉 6-2				Chánh-Cửu-Phẩm 正九品 9-1. Perpétuellement jusqu'à extinction de la commune lignée.
5 ^e —	Ân-Kị-Ủy 恩騎尉 6-2					
6 ^e —	Phụng-Ân-Ủy 奉恩尉 7-2					
7 ^e —	Thừa-Ân-Ủy 承恩尉 8-2					Miễn-Nhiều 免饒 (exempté d'impôt). Perpétuellement, mais seulement en faveur des descendants dits Chánh-Phái 正派 (primogéniture).

Plus tard, lorsque **Tự-Đức**, dans la 19^e année de son règne, conféra des titres de noblesse transmissibles en faveur des mandarins méritants, il s'avisa que certains mandarins qui, sous Gia-Long, avaient acquis une grande réputation, n'avaient pas été compris au nombre de ceux récompensés par son ancêtre, et il décida que la descendance desdits mandarins serait admise à profiter des avantages de l'ordonnance royale qu'il venait de signer. Les grades sont en effet les mêmes que ceux indiqués dans le tableau du paragraphe 3. Seules, les appellations diffèrent un peu, en ce sens qu'on y ajoute le mot **Thọ 授** (au lieu de **Hầu Quán-Cơ 侯管奇**, on dira **Hầu Thọ-Quán-Cơ 侯授管奇**).

Paragraphe sixième.

Grades de mandarinat accordés aux descendants de ceux qui ont été tués sur le champ de bataille. (Ordonnances des 20^e et 27^e années de Tự-Đức et de la 1^{re} année de Kiên-Phước).

Ces grades particuliers s'appellent Ân-Lệ 恩例.

GRADE POSTHUME DU TUÉ	GRADE DONNÉ AU FILS, FRÈRE OU NEVEU	OBSERVATIONS
1 ^{er} degré 1 ^{re} classe. . .	6 ^e degré 1 ^{re} classe,	Civil ou militaire.
1 ^{er} - 2 ^e - . . .	6 ^e - 2 ^e -	
2 ^e - 1 ^{re} - . . .	7 ^e - 1 ^{re} -	
2 ^e - 2 ^e - . . .	7 ^e - 2 ^e -	
3 ^e - 1 ^{re} - . . .	8 ^e - 2 ^e -	
3 ^e - 2 ^e - . . .		
4 ^e - 1 ^{re} - . . .	9 ^e - 1 ^{re} -	
4 ^e - 2 ^e - . . .		
5 ^e - 1 ^{re} - . . .	9 ^e - 2 ^e -	
5 ^e - 2 ^e - . . .		
6 ^e - et au-dessous. .	Nhiêu 饒 (Exempté d'impôt) à vie.	

Quand le titulaire direct a déjà une place dans l'Administration (non pas grâce à ce titre), le titre est reporté au profit du petit-fils, avec perte d'une classe. Si ceux qui devraient bénéficier du titre sont morts, c'est l'arrière-petit-fils qui en bénéficie, ou même l'arrière-arrière-petit-fils, avec une nouvelle diminution de classe. A défaut de ces descendants directs, ce sera ou un frère du tué ou un neveu, avec perte de deux classes.

Paragraphe septième.

Apanages. — Dans les tableaux qui précèdent, j'ai déjà parlé des avantages qui sont attachés aux divers titres héréditaires. Indépendamment des droits à pension ou à exemption d'impôt qu'ils attribuent, quelques uns de ces titres confèrent aussi des apanages. Certains hauts personnages reçoivent en effet, en toute propriété, des superficies importantes de terrain (1), qu'ils ont le droit de transmettre perpétuellement à leurs héritiers, sous réserve cependant que ces derniers ne pourront les aliéner, ces terrains devant être considérés comme biens de culte et leurs revenus étant uniquement destinés à perpétuer d'une façon décente et certaine le souvenir d'un bon serviteur du pays.

L'origine de ces fiefs ne semble pas remonter au delà des Lý postérieurs ; sous cette dernière dynastie, les hauts fonctionnaires ayant rendu des services exceptionnels reçurent de leurs seigneurs des domaines comme biens perpétuels, et on trouve trace en effet dans les Annales d'une ordonnance du roi Thái-Tôn (1028-1054) accordant en toute propriété à son ministre Lê-Phụng-Hiêu 黎奉孝 des rizières dites Chưóc-Đac 砬刀, en récompense des grands mérites de ce haut dignitaire. Plus tard, dans des cas analogues, cet exemple fut suivi par les rois des dynasties postérieures, mais sans qu'il y eût pour cela de règlement bien défini, et ce n'est que sous Gia-Long, en la 2^e année de son règne, qu'une ordonnance attribua officiellement des domaines variant de 200 à 10 *mẫu*, avec bénéfice d'exemption d'impôt foncier.

Ces domaines étaient généralement choisis par les intéressés eux-mêmes ; ils étaient, je l'ai dit, donnés en toute propriété, le roi usant ainsi de son droit souverain, qui le fait tacitement maître absolu de toutes les terres de son royaume. Ce droit devait évidemment ouvrir la porte aux abus, et le peuple eut probablement à souffrir de ces spoliations arbitraires, puisque plus tard, sous Tự-Đức (36^e année), il fut décidé que ces apanages fonciers seraient remplacés par des allocations pécuniaires. On donna alors aux titulaires une rente de 40 ligatures par *mẫu*, et on remit les terres aux villages pour être distribuées en parts égales au profit des habitants. Cela ne fit probablement pas le bonheur des anciens privilégiés, qui ne cessèrent d'user de leur influence auprès de la Cour afin qu'on revint au premier régime. Ils y réussirent sous Hàm-Nghi (1^{re} année), et redevinrent les importants

(1) Voir plus bas. L'apanage foncier a depuis été changé en rente pécuniaire.

propriétaires fonciers d'autrefois. Mais ce beau temps ne dura pas. Thành-Thái, sous l'influence évidemment des idées françaises, décida, en la 2^e année de son règne, de revenir à l'allocation en argent sagement prévue par Tự-Đức (40 ligatures par *mẫu*), et c'est ce dernier régime qui est encore en vigueur de nos jours. Le budget annamite prévoit en effet, au chapitre des dépenses rituelles, une certaine somme destinée à payer des allocations annuelles variant de 4 à 53 piastres ; les titulaires actuels sont au nombre de 48.

Les personnages qui peuvent prétendre au bénéfice des apanages sont ceux qui ont obtenu des titres de noblesse. Ils ont droit (Ordonnance de la 36^e année de Tự-Đức) :

Le Duc (Công) 公 . . . à 10 *mẫu*, — le Marquis (Hầu) 侯 . . . à 8 *mẫu*.
le Comte (Bá) 伯 . . . à 6 *mẫu*, — le Vicomte (Tử) 子 . . . à 4 *mẫu*.
le Baron (Nam) 男 . . . à 3 *mẫu*.

En ce qui concerne les membres de la Famille Royale, les apanages ne sont pas règlementés ; les princes ne peuvent en principe y prétendre que s'ils se classent par leur valeur au nombre des sujets méritants, et c'est ainsi qu'en a jugé Tự-Đức, dans une simple apostille qui, depuis, a pris forme de véritable ordonnance royale.

*
* *

Je donne ci-dessous, à titre documentaire, la traduction d'une ordonnance de Gia-Long attribuant un de ces apanages.

« La présente ordonnance, faite en la 5^e année de Gia-Long, accorde
« en toute propriété, comme terrain de culte, les rizières dites Đồn-
« Điền 屯田 (1) et autres, d'une superficie totale de 200 *mẫu*, sises
« aux villages de Thanh-Hà, Đòng-Xuyên, Mỹ-Xá, Kim-Đôi, dépen-
« dant du *huyện* de Quảng-Điền, et aux villages de Lâm-Thủy et
« Thị-Ông, dépendant du *huyện* de Hải-Lang, à M. Nguyễn-Trương,
« Chanh-Dinh-Cai-Cơ, Marquis de Miên-Trương.

« Le Ministère des Finances donnera les ordres nécessaires pour
« que les dites rizières soient remises à M. Nguyễn-Thích (descendant
« de Nguyễn-Trương), afin qu'il puisse, avec les revenus, faire des
« cérémonies les jours anniversaires de la mort, le jour du nettoyage
« des tombeaux, le 15^e jour de chaque mois et le jour du Tết.

« Ces rizières sont exemptées d'impôt.

« Et ce, pour honorer la mémoire de ce bon serviteur ».

(1) Rizières défrichées par les troupes.

Remarques générales.

Il est à remarquer que les diverses catégories de titres héréditaires que nous venons d'étudier obéissent chacune à des règlements un peu particuliers, où les règles de transmission d'hérédité ne sont pas toujours identiquement les mêmes. Il est évident qu'elles peuvent, sous ce rapport là, prêter à de longues discussions, d'autant plus que ce manque de concordance est souvent compliqué par des cas extrêmement douteux, où de simples précédents arbitraires, obtenus par faveur tout à fait personnelle, sont invoqués pour valoir de véritables ordonnances royales. Bon nombre de lignées directes, dont les descendants étaient encore trop jeunes pour défendre leurs droits, ont été ainsi spoliés par des parents malhonnêtes, de lignée collatérale. Il est donc plus équitable, en cas d'hérédité suspectée de doute, de s'en tenir purement et simplement au code annamite qui précise, pour la généralité, les droits hiérarchiques de tous les descendants. L'article 46 (Tome IV, Titre 1) traite en effet des « dignités héréditaires des parents des fonctionnaires » ; on y trouve, suffisamment bien définis, les droits des fils de droite lignée, de commune lignée et des collatéraux, et on y remarque que ce sont les fils et petits-fils de droite lignée, c'est-à-dire ceux issus de la femme légitime, qui ont droit d'accession avant tous les autres, c'est-à-dire avant les enfants de commune lignée, issus des simples concubines.

« Toutes les fois, dit le Code, qu'un fonctionnaire civil ou militaire
« sera dans les conditions nécessaires pour transmettre un reflet de
« sa dignité, ce sera le fils ou petit-fils aîné de droite lignée qui sera
« investi de cette dignité héréditaire. Si le fils et le petit-fils aîné de
« droite lignée sont empêchés (qu'ils soient morts, infirmes, atteints de
« maladie incurable, coupables de fornication ou de vol, ou dans tous
« autres cas analogues), ce sera le fils ou le petit-fils suivant, par rang
« d'âge, dans la droite lignée qui sera investi de cette dignité héré-
« ditaire ; s'il n'y a pas d'autre fils ou petit-fils de droite lignée, alors
« seulement il sera permis de désigner le fils ou le petit-fils aîné de
« commune lignée pour être investi de cette dignité. S'il n'y a ni fils ni
« petit-fils de commune lignée, il sera permis de désigner un frère
« cadet ou un neveu apte à continuer la postérité de l'auteur du titre,
« et qui sera investi de cette dignité héréditaire.

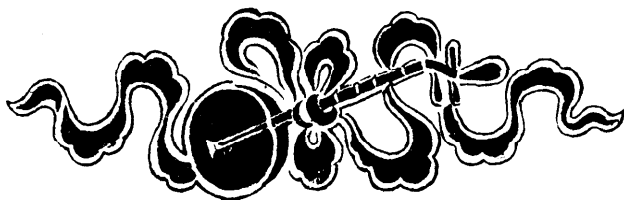
« Le fils ou le petit-fils qui devra être investi d'une dignité hérédi-
« taire enverra (après que les parents de la souche, ainsi que les
« fonctionnaires du Service compétent auront vérifié clairement le cas),

« une dépêche (au Ministère), exposant les faits au Souverain et lui
« demandant l'investiture de cette dignité et la mise en solde. Si le fils
« ou le petit-fils qui doit être investi de cette dignité est encore enfant,
« on attendra qu'il soit âgé de dix-huit ans, et alors, il pourra être
« attaché à une charge publique et avoir un rang à la Cour. Si la
« postérité est éteinte et que personne ne soit apte à être investi de
« cette dignité, il sera permis à l'épouse de la personne de qui vient
« cette dignité de demander au Souverain à être, selon les règlements,
« pourvue d'une solde à titre d'aliments, et pour la durée de sa vie ».

La violation de ces droits d'accession est punie par la loi annamite de 100 coups de bâton et de 3 ans de travail pénible, lorsque le coupable est un proche parent ; mais la peine est aggravée d'exil et de servitude militaire, lorsque le spoliateur est un enfant adoptif ou une personne étrangère à la famille.

L'ouvrage de M. Philastre, le traducteur et le commentateur du Code annamite, ajoute d'ailleurs, dans ses explications coordonnées, quelques précisions au texte de l'article 46.

En cas d'embarras on pourra aussi utilement consulter le Recueil des ordonnances royales édictées depuis la promulgation du code (Traduction Deloustal, pp. 51 et suivantes).





JOURNAL DE L'AMBASSADE
ENVOYÉE EN FRANCE ET EN ESPAGNE

PAR

S. M. TỰ-ĐỨC

(Août 1877 à Septembre 1878) (1)

Par H. PEYSSONNAUX,
Inspecteur de la Sûreté,

et

BÙI-VĂN-CUNG,
Secrétaire principal des Résidences.

Fonctionnaires faisant partie de l'ambassade :

- 1° Nguyễn-Tăng-Doãn, Tham-Tri de gauche au ministère de l'Intérieur, premier ambassadeur (Chánh-Sứ);
- 2 ° Tồn-Thất Phiền, Thị-Lang de gauche au ministère des Rites, second ambassadeur (Phó-Sứ);
- 3° Huỳnh-Văn-Vận, Hồng-Lò-Tự-Thiều-Khanh, Secrétaire au ministère des Travaux Publics, adjoint à l'ambassade (Bồi-Sứ);
- 4° Nguyễn-Hữu-Cư (Thor), Secrétaire de l'ambassade (Tham-Biện-Sứ);
- 5° Ma-Tần-Năng, Commandant de C^{ie}, attaché (Tùy-Biện);
- 6° Đỗ-Hữu-Tức,

(1) Communication lue à la réunion du 7 juillet 1920. — Sur l'auteur de ce Journal, voir la note 1 de la page 365

- 7° Ngô-Vĩnh, Médecin ;
- 8° Nguyễn-Hữu-Bàn, du 8^e degré, scribe (Ký-Lục) ;
- 9° Phạm-Phú-Thận, du 9^e degré,
- 10° Đỗ-Văn-Ái, du 9^e degré, planton (Hành-Nhơn) ;
- 11° Huỳnh-Văn-Quê, domestique du premier ambassadeur ;
- 12° Lâm-Hữu-Hoà, domestique du second ambassadeur ;
- 13° Võ-Văn-Tĩnh, domestique de l'adjoint.

Fonctionnaires faisant partie de la délégation à l'Exposition :

- 1° Nguyễn-Thành-Ý, Quang-Lộc-Tự-Khanh, délégué à l'Exposition ;
- 2° Võ-Văn-Phú, secrétaire ;
- 3° Trần-Tường, Tự-Vụ, scribe ;
- 4° Nguyễn-Trạch, du 8^e degré, scribe ;
- 5° Nguyễn-Xoài, interprète ;
- 6° Nguyễn-Giảng, du 9^e degré, planton ;
- 7° Nguyễn-Trác, planton ;
- 8° Nguyễn-Quang-Liêu, chef-ouvrier ;
- 9° Túc, domestique du délégué.

Il y avait en outre M. Bonet, interprète principal du Gouvernement français.

*
* *

Août 1877.

Le 26 août 1877 (18^e jour, 7^e mois de la 30^e année de Tự-Đức), je reçus notification de l'ordonnance royale qui me désignait comme attaché, au titre de Tham-Biện, à l'ambassade d'Annam, en instance de départ pour France, et me conférait en cette qualité un costume de cérémonie de 5^e degré, 1^{re} classe.

Le 30, me fut accordée par ordonnance royale la permission d'aller avant mon départ faire mes adieux à ma mère.

*
* *

Septembre 1877.

Le 2 septembre (25^e jour du 7^e mois) je quittai Dương-Sơn pour me rendre chez moi, mais, à mi route, je fus obligé de faire demi tour, à cause des inondations, et de revenir à Dương-Sơn.

Le 5, l'eau s'étant retirée, je me mis en route à nouveau et arrivai à **An-Lộc** le 7. Je fis réquisitionner aussitôt à **Cao-Xá** des coolies *trạm*, et, bien que souffrant, poursuivant ma route, j'arrivai à **Mỹ-Hương** dans la matinée du 8, assez fatigué.

Le 10 au soir, je revins à **Chợ-Mai**.

J'étais à **Dương-Sơn** le 14, encore malade, et le 19, je me rendis au **Thương-Bạc**, afin d'y attendre le retour du chef de l'ambassade, **Trần-Hi-Tăng**.



Octobre 1877.

Le 31 octobre 1877 (25^e jour du 9^e mois), **Trần-Hi-Tăng** mourut ; une ordonnance royale fut immédiatement rendue, lui donnant comme successeur le **Tuần-Phủ** de **Hải-Dương**, **Nguyễn-Tăng-Dỗan**.



Novembre 1877.

Le 5 novembre (1^{er} jour du 10^e mois), avec les autres membres de l'ambassade, j'allai saluer Sa Majesté, au palais **Văn-Minh**, à l'occasion de la cérémonie **Bái-Mạng**, et le 8, j'assistai à un banquet national, donné au ministère des Rites.

Le nouveau chef de l'ambassade, **Nguyễn-Tăng-Dỗan**, arriva à Hué, le 18, et après un banquet offert au ministère des Rites, le 29, je me préparai, ainsi que mes collègues de l'ambassade, à me rendre à Tourane, afin d'y attendre le bateau.



Décembre 1877.

Le **Chánh-Sứ**, le **Phó-Sứ** et le **Bồi-Sứ** étant partis de Hué pour Tourane le 2 décembre (28^e jour du 10^e mois), je quittai à mon tour cette ville le lendemain à même destination.

Je voyageai en compagnie de **Cửu Ái**, **Cửu Giảng** et **Trác**, du **Bếp Khán** et du **Bếp Xoài**, et le 5 à midi nous arrivâmes à Tourane, où

nous descendîmes chez le Thà-r-Bièn, fumeur d'opium, à la conversation ordurière.

Le 7, j'allai visiter la chrétienté de An-Ngãi, dirigée par le Père Tuệ, et le 8 je me rendis à Phú-Thượng, pour visiter le Père Huệ (P. Vivier). Je revins à Tourane le 9.

M. Philastre, venant de Hué, arriva à Tourane le 9 pour y attendre le bateau à vapeur devant le conduire à Saigon, où il était appelé par l'Amiral.

Ce vapeur, *l'Indre*, commandant M. Philippe, lieutenant M. Delpéch, arriva à Tourane le 21.

Le 22 et 23, le bateau fit sa provision de charbon, et on embarqua les bagages de l'ambassade, soit 20 colis, ainsi que 60 autres destinés à l'Exposition.

Le 24, les membres de l'ambassade procédèrent à leur embarquement, et le soir de ce jour *l'Indre* leva l'ancre.

Nous arrivâmes au port de Thi-Nại, le 25 au soir, par une mer démontée ; nous descendîmes cependant à terre et fûmes reçus et logés chez Cừ Phong, mandarin Quản-Lý du poste des Douanes de Thi-Nại, où nous restâmes jusqu'au 30, date à laquelle *l'Indre* reprit la mer.



Janvier 1878.

Le 1^{er} janvier à 11 heures du soir, le vapeur arriva à Bền-Thành (l'embarcadère de la Citadelle, à Saigon). Le lendemain, je descendis à terre avec mes collègues de l'ambassade, et nous nous rendîmes chez le Consul d'Annam, Nguyễn-Thành-Ý, chez lequel nous logeâmes durant tout notre séjour à Saigon.

Le 3, l'Amiral Lafont nous ayant aimablement envoyé deux voitures, nous allâmes lui rendre visite, ainsi qu'à l'Evêque Mỹ.

Le 9, nous assistâmes à un grand dîner donné en notre honneur par l'Amiral, en son hôtel.

Profitant de notre séjour à Saigon, j'allai à Búng, le 13, pour y visiter le père Võ, et, le 15, à la paroisse de Lái-Thiêu. Le soir, j'étais de retour à Saigon.

Le 20 janvier 1878, ayant pris place sur un sampan remorqué par une chaloupe à vapeur, que nous avait envoyé l'Amiral, nous allâmes nous embarquer sur le transport *l'Annamite*, qui devait nous conduire en France. Ce vapeur avait 105 mètres de long sur 18 mètres de large et 15 mètres de hauteur.

Le 22 au soir, nous mouillâmes en vue de Singapour, et, le 23 au matin, notre bateau entra dans la rade de ce port pour faire sa provision de charbon.

Le 24, de grand matin, nous reprîmes la mer, et passâmes devant Ceylan le 29 sans y faire escale.

Le lendemain 30, un triste événement se produisit à bord : M. Vavin, capitaine de frégate, mourut. Son corps fut immergé et salué par 3 coups de canon et 90 coups de fusil.

N. B. — Le Commandant en chef de *l'Annamite* était M. Le Cardinal, capitaine de vaisseau ; le Commandant en second, M. De Watre, capitaine de frégate, et M. Huet, aumônier de la Marine, à Toulon, était chargé du service religieux sur ce bateau.

*

* *

Février 1878.

Le 4 février 1878 (3^e jour du 1^{er} mois), nous arrivâmes à l'île de Socotora, et le 6 à Aden, où nous fîmes escale et descendîmes à terre ; nous repartîmes et entrâmes dans la mer Rouge le soir du même jour.

Le 11, le vent appelé « mistral » souffla avec une violence telle que nous ne pûmes continuer notre route, et *l'Annamite* dut mouiller sur place. Nous restâmes là jusqu'à midi, heure à laquelle le vent ayant diminué, nous repartîmes. Malheureusement, en vue de l'île Cha-Woan, une avarie de machine se produisit et nous dûmes à nouveau stopper.

La réparation de l'avarie ayant été achevée le 13 dans la matinée, cela nous permit de repartir vers midi 1/2, par un temps terriblement froid qui nous fit beaucoup souffrir.

Le 14 février 1878, à 10h. 1/2, le bateau arriva et mouilla à l'entrée du canal de Suez. Vers 2 h. de l'après-midi, il entra dans le canal et y stoppa vers 6 h. du soir (la circulation des bateaux pendant la nuit étant interdite dans le canal de Suez).

N. B. — Le canal de Suez mesure 87 milles de long, soit 29 lieues (1 mille = 1852 mètres, et 3 milles valent une lieue marine), avec une largeur de 60 à 70 mètres, et une profondeur de 10 à 15 mètres. La taxe à percevoir pour le passage dans le canal de Suez est de 13 francs par tonneau et de 10 francs par personne. Le creusement de ce canal fut commencé en 1859 et terminé en 1870, par les soins de compagnies française, anglaise, américaine et égyptienne. Le promoteur de cette entreprise fut M. de Lesseps.

Le 16 à midi, le bateau toucha Port-Saïd. Nous descendîmes à terre, le Père Huet et moi, pour aller visiter l'église de cette localité ; là, nous apprîmes la mort du Pape Pie IX, survenue le 7 février.

Le bateau continua sa route vers 8 h. du soir.

Le 18 février 1878, le bateau naviguait en pleine Méditerranée par un temps magnifique.

Le 20, à 4 h. du soir, le navire arriva à Messine, où nous vîmes pendant la nuit les flammes projetées par le Stromboli.

Le 21, les ambassadeurs et moi dinâmes chez le commandant du bord.

Le 22, à 10h. 1/2, fut célébré un service funèbre pour le repos de l'âme des morts au cours de la traversée. (De Saigon à Toulon, il y eut 10 décès, dont 3 d'officiers et 7 de marins). Vers 6 h. du soir, le bateau entra en rade de Toulon, où nous reçûmes la nouvelle de l'avènement au trône pontifical du cardinal Pecci, sous le nom de Léon XIII, le 20 février 1878.

Le 23 (22^e jour du 1^{er} mois), M. Alquier, capitaine de frégate, délégué par le ministère pour rendre visite aux ambassadeurs, monta sur le bateau pour les saluer. A 8 h. du matin, on fit hisser sur le mât du milieu le drapeau portant les caractères : « Đại-Nam Khâm-Sứ (Ambassade impériale du Grand Annam), afin d'annoncer au public notre présence dans le bateau. Vers 2 h. du soir eut lieu la réception solennelle des ambassadeurs dans l'hôtel de l'Amiral Dupré, préfet maritime ; à l'issue de cette cérémonie, les ambassadeurs se rendirent au Grand Hôtel (de Toulon). Ils étaient en tenue de cour. On tira une salve de 11 coups de canon. L'embarcation qui les transportait fut saluée, lorsqu'elle passa devant les vaisseaux, par leurs équipages qui présentèrent les armes. Quand elle toucha l'embarcadère, les ambassadeurs furent reçus par un piquet d'honneur de 500 soldats, aux sons de la musique militaire, 24 gendarmes à cheval précédaient le cortège.

A l'arrivée à l'hôtel de l'Amiral Dupré, les ambassadeurs furent reçus par le vice-amiral, deux contre-amiraux, cinq aides de camp, deux capitaines de frégate et trois lieutenants de vaisseau, tous en grande tenue de cérémonie.

Le 24, j'allai dire la messe à St-Louis. Vers 2 h. de l'après-midi, les ambassadeurs visitèrent le cuirassé *Richelieu*, navire amiral de M. de Dompierre d'Hormoy, vice-amiral, commandant les 12 cuirassés de l'escadre. Les ambassadeurs visitèrent toutes les parties du bateau. Pendant tout le temps que dura la visite, la musique militaire se fit entendre.

Au départ de l'ambassade, on tira une salve de 11 coups de canon. A l'issue de la visite du cuirassé, les ambassadeurs allèrent à l'hôpital St-Mandrier où se trouve un écho extraordinaire.

Le 26, les ambassadeurs visitèrent Madame l'Amirale Dupré, puis, le Capitaine Alquier leur fit visiter la ville de Toulon.



Mars 1878.

Le 1^{er} mars 1878 (28^e jour du 1^{er} mois). — Le Capitaine Alquier se rendit à Marseille avec les ambassadeurs pour visiter cette ville. Les frais de voyage, chemin de fer et hôtel, soit 300 francs, furent supportés par la France. Arrivés à Marseille, après avoir déjeuné avec les ambassadeurs, j'allai visiter M. Germain Gustave, 38, rue Nau, chez lequel je rencontrai le Père Berlioz ; je restai une nuit et un jour à Marseille et revins ensuite à Toulon.

Le 3, Cérémonie du Couronnement de S. S. Léon XIII.

Le 6 à 8 h. du matin, départ de M. Alquier et des ambassadeurs pour Paris en chemin de fer, dans un wagon salon.

N. B. — De Toulon à Marseille, il y a 67 km.

De Marseille à Paris, 863 km.

Une lieue de route équivaut à 4 km.

Les dépenses occasionnées à l'ambassade par son séjour à Toulon du 28 février au 6 mars inclus, pour les frais d'hôtel et de transport, soit 2.500 francs, ainsi que celles motivées par les frais de chemin de fer de Toulon à Paris, soit 2.900 francs, repas pris à Lyon, soit 12 francs, et les provisions de bouche pour le déjeuner dans le train, soit 60 francs, furent entièrement supportées par la France.

Le même jour (6 mars 1878), vers 6 h. 1/2, le train arriva à Lyon, et repartit après le dîner.

Le 7 mars, à 11 h. 40 du matin, le train arriva à Paris, et les ambassadeurs montèrent aussitôt dans des voitures mises à leur disposition qui les attendaient à la gare. On les fit conduire à l'hôtel de l'ambassade, n°4, rue du Bel Respiro, près de l'Arc de Triomphe. C'est un bâtiment non meublé, loué par la France à raison de 30.000 francs pour 9 mois, et affecté au logement des ambassadeurs. Les meubles furent loués à part. L'hôtel de l'ambassade était somptueusement installé et décoré. L'Amiral Duperré et M. Lapérouse reçurent les ambassadeurs à l'hôtel de l'ambassade.

MM. L'Amiral Duperré, le Baron Alquier, capitaine de frégate, et de Barthes de Lapérouse, commissaire adjoint de la Marine, furent désignés pour assister les ambassadeurs pendant leur mission. Ils habitaient rue Jean Nicot, n°4 bis.

Le gardien de l'hôtel était M. Lallemand.

Le 9 mars, je conduisis Cừu Ái et Cừu Giảng visiter le Séminaire des Missions-Etrangères, rue du Bac, n° 128.

Le 10 mars, les ambassadeurs, en tenue ordinaire de cour, allèrent rendre visite au ministre des Affaires Etrangères, M. Waddington, pour lui remettre une lettre du Roi d'Annam accompagnée de sa traduction.

*
* *

Traduction de la lettre royale :

« Nous Empereur,

« Par les présentes, nous vous avons choisi, vous, premier assesseur
« du ministère de l'Administration, Nguyễn-Tăng-Doãn, et vous avons
« prescrit de vous rendre en France, en témoignage de l'intérêt que nous
« portons à ce qui touche à cet Etat, ainsi que pour y offrir des présents.

« Nous vous chargeons spécialement, avec votre titre, de remplir
« les fonctions de premier envoyé extraordinaire, et d'agir de concert
« avec notre second envoyé extraordinaire, Tồn-Thất-Phiên, premier
« Thị-Lang du ministère des Rites, et avec notre premier attaché
« d'ambassade, conseiller au ministère des Travaux, Hồng-Lò-Tự-
« Thiệu-Khanh, Huỳnh-Văn-Vận.

« Vous aurez sous vos ordres le secrétaire interprète de la mission,
« et toutes les personnes de la suite.

« Vous prendrez charge des lettres d'Etat et, aussi, des présents
« envoyés. Au jour fixe, vous vous embarquerez pour aller accomplir
« votre mission.

« En toutes circonstances, qu'il s'agisse de questions de courtoisie
« ou d'affaires touchant votre mission, ou des nécessités qu'elle com-
« porte, vous délibèrerez et vous déciderez ensemble. Lorsque le but
« de cette mission avec la France sera accompli, s'il y a lieu d'échanger
« des visites avec le corps diplomatique à Paris, ou si vous veniez à
« reconnaître l'opportunité de vous rendre en Espagne et en Angleterre,
« ou bien dans n'importe quel autre pays lié d'amitié avec la France,
« pour étendre ou pour renouveler d'anciennes relations et y étudier
« les mœurs, mais toutefois sans que ces convenances et ces devoirs
« diplomatiques occasionnent des dérogations aux usages ou quelque
« inconvénient pour le résultat de votre mission, il incomberait éga-
« lement à l'ambassade d'aviser suivant le cas, et de faire pour le mieux
« des intérêts de l'Etat.

« Respectez ceci !

« Donnée à Hué, la 30^e année de notre règne, le 10^e mois et le
« 21^e jour ».

Pour traduction :
Ant. M. Thơ, Prêtre.

*

* *

Le 11 mars 1878, j'allai demander mon *celebret* à l'archevêché de Paris, chez le promoteur. Puis je visitai le Cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Le 21, les ambassadeurs reçurent une lettre des Affaires Etrangères, les invitant à aller rendre visite au Président de la République Française. Un exemplaire du cérémonial de l'audience fut joint à cette invitation.

• •

Réception des Ambassadeurs de Sa Majesté le Roi d'Annam.

CÉRÉMONIAL DE L'AUDIENCE.

Les ambassadeurs de S. M. le Roi d'Annam seront reçus, vendredi, 22 mars 1878, à une heure, à l'Elysée, en audience publique. L'introducteur des ambassadeurs (M. Mollard) ira les chercher à leur hôtel, à une heure moins un quart, dans les voitures de la Présidence. Il sera reçu au haut de l'escalier par le secrétaire interprète, et conduit auprès des ambassadeurs.

1^o Dans la 1^{re} voiture de gala, qui sera précédée d'un piqueur et suivie de deux hommes d'attelage, le premier ambassadeur montera, avec l'introducteur des ambassadeurs, M. l'Amiral Duperré et l'interprète annamite.

2^o Dans la 2^e voiture, également de gala, se placeront : les deux autres ambassadeurs, l'officier de Marine, M. le Capitaine de frégate Baron Alquier, qui les accompagne, et le 1^{er} délégué annamite pour l'Exposition. Dans la 3^e voiture, prendront place le 2^e fonctionnaire délégué à l'Exposition et M. Bonet, interprète européen (Cette voiture, qui est celle de l'introducteur, n'a que deux places).

Si d'autres personnes doivent faire partie du cortège, on emploiera les voitures de l'ambassade, soit pour elles, soit pour les porteurs de présents.

Les ambassadeurs seront reçus dans la cour d'honneur, les honneurs militaires étant rendus par un bataillon d'infanterie (500 hommes) ; ils seront conduits dans le salon d'attente et introduits ensuite dans la salle d'audience où se tiendra M. le Maréchal, Président de la République, avec les officiers de sa maison ; il aura auprès de lui le ministre

des Affaires Etrangères et le ministre de la Marine, ainsi que les officiers d'Etat-Major de ce dernier.

Les ambassadeurs feront un premier salut à la porte, et deux autres à quelques pas de M. le Président.

L'introducteur les présentera.

Les paroles prononcées par le 1^{er} ambassadeur seront immédiatement traduites par l'interprète, cette traduction terminée, l'ambassadeur remettra la lettre du Souverain et ses lettres de créance entre les mains du Président, puis l'introducteur nommera les deux autres ambassadeurs, le secrétaire interprète (Tham-Biến) et les fonctionnaires délégués à l'Exposition.

Ces présentations terminées, le cortège se retirera après les trois saluts d'usage, et les ambassadeurs seront reconduits dans le même ordre à leur hôtel où l'introducteur prendra congé d'eux.

* * *

Le 22 mars 1878 (19^e jour, 2^e mois), à 1 heure du soir, les ambassadeurs rendirent visite à M. le Président de la République Française. Ce jour là, à 8 heures du matin, je conduisis les porteurs des présents à l'Elysée, et fis déposer les présents dans la salle d'audience. Vers 1 heure de l'après-midi, les ambassadeurs mirent leur costume de cour (grande tenue de cérémonie).

Deux voitures présidentielles vinrent les chercher à leur hôtel et les conduisirent à l'Elysée. 12 personnes, dont 8 de l'ambassade et 4 de la délégation à l'Exposition, firent partie du cortège. Du côté de l'ambassade, les trois ambassadeurs et moi, étions en grande tenue de cour ; **Đội Năng, Đội Túc, Bát Bàn et Cửu Thân**, en tenue à larges manches. Du côté de la délégation à l'Exposition, le **Khâm-Phái** et le **Tham-Biến Phủ** étaient en grande tenue de cour ; le Sous-Préfet **Trạch** et le Bachelier **Tường** portaient la tenue à larges manches.

A l'entrée, les ambassadeurs firent trois saluts, le premier à la porte, les deux autres près de M. le Président de la République. Le 1^{er} ambassadeur lut un discours en caractère chinois qui fut séance tenante traduit par mes soins comme suit :

« Monsieur le Maréchal,

« Nous sommes chargés par notre Auguste Souverain de porter à
« Votre Excellence une lettre et des présents et de lui témoigner
« l'intérêt que notre Roi porte à la France ; nous formons les vœux les
« plus ardents pour votre santé et la prospérité de la France, et pour

« que les deux pays, qui sont unis heureusement déjà par les liens
« sacrés des traités de paix et d'amitié, jouissent à jamais d'un
« bonheur parfait ; tels sont, M. le Président, les vœux que nous for-
« mons tous.

« En conséquence, nous avons l'honneur de vous remettre, Mon-
« sieur le Président, nos lettres de créance, la lettre de notre Souverain,
« ainsi que la liste des présents que nous prenons la liberté d'offrir
« très respectueusement à Votre Excellence, la priant de vouloir bien
« les accepter.

Signé :

« Le 1^{er} Assesseur au ministère de l'Intérieur, Nguyễn-Tăng-Doãn,
« 1^{er} ambassadeur.

« Le mandarin supérieur du ministère des Rites, membre de la
« Famille Royale, Tôn-Thàt-Phiên, 2^e ambassadeur.

« Le mandarin Conseiller au ministère des Travaux Publics, Huỳnh-
« Văn-Vận, 3^e ambassadeur.

« Le mandarin supérieur, Quang-Lộc-Tự-Khanh, Nguyễn-Thành-
« Ý, délégué impérial près l'Exposition universelle.

« Le 19^e jour du 2^e mois de la 31^e année du règne de Tự-Đức ».

Pour traduction conforme :

Ant. M. Thore, Prêtre,

Secrétaire-interprète de l'Ambassade.

* * *

M. le Président de la République répondit comme suit :

« Monsieur l'ambassadeur,

« Je reçois avec plaisir les assurances que vous m'apportez au nom
« de votre Auguste Souverain, du désir sincère qui l'anime de maintenir
« les liens d'amitié qui l'unissent à la France.

« Soyez les bienvenus, vous et vos collègues ! J'espère que vous
« serez satisfaits de votre séjour à Paris, où vous trouverez un accueil
« digne de vos mérites et du rang que vous occupez à la cour de votre
« maître ».

*
* *

Après ces allocutions, le Président de la République se retira dans la salle où étaient déposés les présents, et dans laquelle les ambassadeurs l'accompagnèrent, pour lui montrer les cadeaux. Après avoir échangé encore quelques paroles avec le Président, les ambassadeurs firent les trois saluts d'usage et se retirèrent pour rentrer à l'hôtel de l'ambassade.

On rencontra dans la salle d'audience l'Amiral Krantz et M. Communal.

Aussitôt après leur rentrée à l'hôtel, les ambassadeurs allèrent, toujours en grande tenue de cour, visiter le ministre des Affaires Etrangères qui rendit visite à son tour, le soir même, aux ambassadeurs.

*
* *

Traduction de la lettre de l'Empereur d'Annam.

« Nous, Empereur d'Annam, à Son Excellence le Président de la République Française.

« La France et l'Annam sont unies par des liens d'amitié.

« Les preuves de cette union étant manifestes, d'après les articles des traités déposés dans les palais de nos gouvernements respectifs, nous devons donc nous visiter mutuellement pour entretenir de bons rapports.

« Le 3^e mois de l'année *ât-hôï* (1875), époque de l'échange des ratifications des traités, M. Brossard de Corbigny, votre ambassadeur, nous a apporté des présents, dans le but de renforcer les relations d'amitié et de paix qui existaient entre nos deux Gouvernements.

« Cet acte nous a prouvé d'une façon certaine que la France avait pour nous les meilleurs sentiments.

« Votre ambassadeur a emporté, à son départ, une lettre et des présents, ainsi que la promesse d'envoyer une ambassade auprès de votre Gouvernement. Certaines circonstances nous ont empêché jusqu'à ce jour de donner suite à notre projet.

« Sur ces entrefaites, M. le Gouverneur de Saigon nous a fait la remise des navires et des armes dont il est fait mention dans le traité ; cela nous a prouvé que les sentiments d'estime et de bienveillance que votre Gouvernement a pour le nôtre augmentent de jour en jour.

« Aussi, nous continuons à compter sur vos bons offices, et nous
« espérons que vous nous permettrez d'avoir encore recours à votre
« générosité.

« En conséquence de ce qui précède, nous avons nommé M.
« **Nguyễn-Tăng-Doãn**, 1^{er} assesseur au ministère de l'Intérieur, notre
« premier ambassadeur, M. **Tôn-Thất-Phiên**, mandarin supérieur du
« ministère des Rites, 2^e ambassadeur, et M. **Huỳnh-Văn-Vận**, con-
« seiller au ministère des Travaux Publics, 3^e ambassadeur.

« L'ambassade est assistée d'un secrétaire interprète, de lettrés et
« autres employés de la suite, formant un total de dix personnes.

« Nos ambassadeurs sont chargés de vous rendre visite et de vous
« offrir quelques menus présents, produits du pays, que nous vous
« prions d'accepter comme gage de nos sentiments les plus dévoués
« et les plus sincères.

« Que le vent d'or vous porte la félicité la plus parfaite ainsi que
« nos souhaits de bonheur et de santé.

« Respect.

« Le 21^e jour du 10^e mois de la 3^e année de notre règne ».

P. T. C.

Ant. M. Thợ, Prêtre,

Secrétaire-interprète de l'Ambassade.

*

* *

Le 23 mars 1878, les ambassadeurs rendirent visite au ministre de
la Marine, M. Pothuau. La neige tomba en grande quantité ce jour là.

Le 24, les ambassadeurs visitèrent les cinq autres ministres :

M. Dufaure, ministre de la Justice, garde des sceaux, président du
Conseil des Ministres (79 ans),

M. Léon Say, sénateur, ministre des Finances,

M. de Marcère, ministre de l'Intérieur,

M. de Freycinet, sénateur, ministre des Travaux Publics,

M. Tesserenc de Bort, sénateur, ministre de l'Agriculture et du
Commerce.

La neige continua à tomber ce jour là.

Le 25 mars 1878, la neige tomba toute la journée.

Le 26, à 1 heure de l'après-midi, le ministre de la Marine rendit
visite aux ambassadeurs.

Ce jour là, les ambassadeurs allèrent visiter le préfet de police, M. Gigot.

J'allai ensuite dans la soirée au ministère des Affaires Etrangères, pour retirer la lettre impériale.

Le 27, à une heure de l'après midi, les ambassadeurs visitèrent le Général Vinoy, chancelier de la Légion d'Honneur.

A trois heures, les ambassadeurs visitèrent le préfet de la Seine, M. Ferdinand Duval, ainsi que le gouverneur de Paris, M. le Général Baron Aymord, et le ministre de l'Instruction publique, M. Bardoux.

A cinq heures, j'accompagnai les porteurs des présents destinés au ministre des Affaires Etrangères, à M. Mollard, au ministre de la Marine et à l'Amiral Dupré.

Le 28, à midi, les ambassadeurs allèrent à Versailles pour visiter le président du Sénat, M. le Duc d'Audiffret Pasquier, et le président de la Chambre des Députés, M. Grévy. Ils restèrent au palais pour voir une réunion du Sénat.

Le 29 mars 1878, à 3 heures du soir, les ambassadeurs allèrent visiter les six ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires, savoir :

1° S. E. Mgr. Méglia, archevêque de Damas, nonce du St-Siège apostolique.

2° S. E. M. l'Aide de camp général Prince Nicolas Orlof, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Russie.

3° S. E. le Comte de Wimpffen, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie.

4° S. E. le Prince de Hohenlohe-Schilling Furst, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Allemagne.

5° S. E. M. le Marquis de Molins, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

6° S. E. Aarifi-Pacha, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Turquie.

La pluie tomba à verse tout ce jour là.

Le 30 mars, à 3 heures du soir, les ambassadeurs allèrent visiter l'Amiral Duperré et M. Alquier. Vers le soir, Monseigneur Méglia et l'ambassadeur d'Espagne vinrent à leur tour visiter les ambassadeurs d'Annam. L'ambassadeur de Russie envoya à ces derniers sa carte de visite.

Le 31 mars, à 3 heures du soir, les membres du Sénat vinrent rendre visite aux ambassadeurs. Ce soir là, le Président de la République Française et les ambassadeurs allèrent à l'Opéra.

*
* *

Avril 1878.

Le 1^{er} avril 1878. Les ministres, ainsi que les ambassadeurs, rendirent visite aux ambassadeurs d'Annam.

Le 2. Cesderniers allèrent en soirée chez le ministre de la Marine.

Le 5. Ils allèrent visiter le palais du Louvre.

Le 6. Visite de l'Hôtel des Invalides. Vers 3 heures de l'après midi, les ambassadeurs allèrent entretenir le ministre des Affaires Etrangères au sujet, de quatre affaires les intéressant, à savoir :

1° Leur voyage en Espagne.

2° Suppression du bureau de perception des impôts à Hanoi.

3° Changement en celui de *Biên-Hoà* du nom du cinquième vapeur.

4° Revision et diminution de la question des impôts à Thi-Nại.

Au ministère des Affaires Etrangères, on demanda un délai de quelques jours pour répondre à ces questions.

Le 8 avril. L'ambassadeur de Turquie et celui de Suisse vinrent visiter les ambassadeurs.

Le 8 avril, à 7 h. 1/2 du soir, les ambassadeurs dinèrent chez le ministre des Affaires Etrangères ; les invités étaient au nombre de 70.

Le 31. Promenade. Visite du Jardin des plantes et des divers musées.

Le 16. Visite de l'Arc de triomphe, qui comporte 275 marches et mesure 44 m. de hauteur, sur 60 pas de long et 30 pas de large.

Le 19. Réception d'une lettre de l'ambassadeur de France à Madrid, adressée au ministère des Affaires Etrangères, annonçant que l'Espagne serait heureuse de recevoir les ambassadeurs de l'Annam et s'engageait à prendre à sa charge les frais de voyage de l'ambassade.

Le 21, à midi. Les ambassadeurs allèrent voir les courses d'Auteuil.

Le 22. Le Président de la République invita les ambassadeurs à assister aux courses de Longchamp.

Ce même jour, les ambassadeurs écrivirent au ministère des Affaires Etrangères pour lui annoncer leur décision de se rendre en Espagne et leur mise en route vers le 7 mai, et le prièrent d'en informer M. le Président de la République. Ils avertirent aussi l'ambassadeur d'Espagne de la date de leur départ, le priant de le faire savoir au Gouvernement espagnol.

Le 23 avril 1878. Les ambassadeurs allèrent visiter le Séminaire des Missions-Etrangères, où ils furent solennellement reçus par les

missionnaires. Les ambassadeurs demandèrent, à l'occasion de leur visite, d'accorder un jour de congé aux élèves du séminaire.

Le 24 avril. Visite du musée de la Marine et ensuite du Panorama.

Le 25. Le gouverneur de Paris invita les ambassadeurs à assister à une représentation au théâtre du Châtelet.

Le 27. Le ministre de la Marine invita de même les ambassadeurs, mais à l'Opéra.

Le 29. Les ambassadeurs visitèrent le jardin d'Acclimatation. On reçut ce même jour une lettre de Monseigneur Méglia, nonce du St. Siège, invitant les ambassadeurs à assister à la fête d'inauguration de l'Exposition, le 1^{er} mai. Réception d'une lettre du Président de la République nous invitant à une soirée au palais présidentiel, le 1^{er} mai, à 9 h. 1/2 du soir.



Mai 1878.

Le 1^{er}, à 2 heures du soir, nous assistâmes à la fête d'inauguration de l'Exposition. Les trois ambassadeurs, le délégué impérial et moi, étions en grande tenue de cour, et l'on nous plaça à la suite du corps diplomatique. Les autres membres de notre ambassade, qui étaient en tenue à larges manches, furent placés à la section annamite.

Les travaux de construction du palais de l'Exposition n'étaient pas encore terminés au moment de l'inauguration ; les dépenses en résultant s'élevaient déjà à plus de 5 millions de francs. On compta plus de 500.000 visiteurs, ce jour là. Le nombre des voitures à 1 et à 2 chevaux qui vinrent de 11 h. du matin à 1 h. du soir au Trocadéro (palais où se réunirent le Président de la République et les autorités), et aux environs dudit palais, fut de 19.088, sans tenir compte des omnibus et des tramways.

L'arrivée du Président de la République fut annoncée par 21 coups de canon. Quatre princes assistaient avec le Président à cette cérémonie : le Prince de Galles (Angleterre), le Prince Amédée, duc d'Aoste, frère du roi d'Italie, le Prince Henri de Luxembourg et le Prince de Danemark.

A cette cérémonie étaient également présents : la reine d'Espagne, les grands fonctionnaires, les ambassadeurs et les délégués de diverses nations, y compris les ambassadeurs d'Annam, de Chine et du Japon.

A l'arrivée du Président, le ministre de l'Agriculture et du Commerce lut un discours auquel le Président répondit. Aussitôt après ces discours, les jets d'eau jaillirent des bassins des jardins, et une salve de 21 coups

de canon fut tirée par chacun des quatre forts de Paris ; la musique joua ; plus de 20.000 soldats rendaient les honneurs.

Le Président visita les divers palais de l'Exposition ; il était accompagné des princes, des hauts fonctionnaires et des ambassadeurs des diverses nations. A 10 h. du soir, les ambassadeurs d'Annam allèrent à la soirée donnée par le Président à l'Élysée. La reine d'Espagne me fit venir près d'elle et m'entretint pendant un moment ; très nombreux furent les hauts personnages qui assistèrent à cette soirée.

Le 2 mai, à 9 heures du matin, les Pères Delpech, Pernot et Favreau vinrent visiter les ambassadeurs et leur offrirent à chacun une tasse en argent.

J'adressai une lettre officielle à l'Amiral Krantz.

Le 3 mai 1878, à 2 heures du soir, les ambassadeurs, étant sur le point de partir pour l'Espagne, allèrent prendre congé de l'ambassadeur de ce pays.

Le 5, à 11 h. du matin, les ambassadeurs, dont le départ était imminent, allèrent saluer le ministre des Affaires Étrangères, chez lequel ils rencontrèrent l'ambassadeur de Chine.

Le 7, à 7 h. du matin, nous partîmes de l'hôtel de l'ambassade n°4, rue du Bel Respiro, pour la gare d'Orléans, afin de nous rendre à Bordeaux et de là en Espagne.

Le train partit à 8 h. du matin ; c'était le train direct ; il allait à une vitesse de 90km. à l'heure. (Les 1^{res} classes coûtent 72 francs par place entière). Le train s'arrêta à Bordeaux-Bastide vers 5 h. 55 du soir.

N.B.— De Paris à Bordeaux- Bastide, il y a 578 kilomètres. Nous passâmes la nuit à l'hôtel de France, propriétaire, M. Louis Peter.

Le 8, à 2 h. du soir, nous visitâmes la ville de Bordeaux et l'église St. Michel.

Le 9, à 7 h. du matin, nous reprîmes le train pour l'Espagne. Ce soir là, M. Alquier fut volé d'une somme de 3.240 francs. En arrivant à la gare, nous trouvâmes M. de Pereyra, consul d'Espagne, qui nous invita à monter dans le wagon-salon. (Le coût de la place jusqu'à Irun, frontière de l'Espagne, est de 296 fr. 00).

N. B. Les frais de voyage de l'ambassade, de Paris à Irun, furent à la charge de la France, et ceux de Irun à Madrid, supportés par l'Espagne. Il y a 884 kilomètres de Bordeaux à Madrid.

A 12 h. 25, l'ambassade arriva à Bayonne, où elle fut reçue par le consul général d'Espagne, S^r. D'Antonio Bernal de O'Reilly et le Colonel Melchior Ordoñez, lieutenant de vaisseau de 1^{re} classe.

Après cette réception, le consul général resta à Bayonne, et M. Ordoñez accompagna l'ambassade jusqu'à Madrid. A 2 h. 5, l'ambassade arriva à Irun, station frontière de l'Espagne ; là, M. Alquier remit

tout le personnel de l'ambassade aux bons soins de M. Ordoñez et retourna à Bordeaux. Les ambassadeurs changèrent de voiture à Irun ; le roi d'Espagne leur avait envoyé un élégant wagon-salon. Les fonctionnaires civils et militaires, attachés à la préfecture et aux divers autres services, venus au devant de l'ambassade, étaient au nombre de plus de quarante.

Les honneurs furent rendus par plus de 200 soldats armés de fusils et porteurs de drapeaux, ainsi que par une troupe de 50 musiciens.

De Irun à Madrid, on compte 9 grandes stations, au passage desquelles l'ambassade fut saluée par les fonctionnaires et par les troupes. Aux stations moins importantes, les honneurs ne furent pas rendus.

A Irun, les fonctionnaires invitèrent les ambassadeurs à déjeuner dans un hôtel.

A 8 h. du soir, les ambassadeurs arrivèrent à la station de Miranda, où ils furent invités à dîner dans un hôtel de la place.

A Irun, M. Paul Pradal, inspecteur des chemins de fer du Nord de l'Espagne, à Irun, était monté dans le train pour accompagner l'ambassade jusqu'à Miranda, où il resta.

Le 10 mai 1878, à 5 h. 1/2 du matin les ambassadeurs arrivèrent à Avila, où ils furent invités à descendre du train pour prendre du thé. A 7 h. 40, on arriva à El Escorial, ville où ils vîrent un palais et une cathédrale superbes.

N. B. — De Paris à Bordeaux, le train traverse neuf tunnels. De Bordeaux à Irun, quatre, et de Irun à Madrid cinquante-trois, dont un de 3.000 mètres de long, qui s'appelle tunnel de Oazurza. Il y a en outre un viaduc en fer de 300 m. de long sur 38 mètres de hauteur, qui porte le nom de viaduc de Ormaistegui, et qui joint deux montagnes.

A 9 h. 10 du matin, arrivée à Madrid, où les ambassadeurs furent reçus par l'introducteur des ambassadeurs, S^r. Marques Selva Alegre et par l'ambassadeur de France à Madrid.

Le 1^{er} ambassadeur, l'introducteur et moi, fûmes placés dans la 1^{re} voiture ; le 2^e et le 3^e ambassadeur, ainsi que les personnages envoyés pour nous recevoir, prirent place dans la 2^e voiture. Đội Nặng, Tú Bàn, Quê et Hoà montèrent dans la 3^e. Escortés par 12 cavaliers, nous fûmes conduits à l'hôtel de Londres, tenu par Capdevielle, puerta del Sol, Antrée Arenal, n^o 1. Après nous avoir indiqué nos chambres ainsi qu'aux gens de notre suite, l'introducteur se retira.

N. B. Cet hôtel avait été loué par l'Espagne pour nous loger, et les frais de nourriture seuls furent à notre charge. Les fonctionnaires désignés pour nous recevoir logèrent également à cet hôtel, mais aux frais de l'Espagne.

A 4 heures du soir, l'introducteur vint visiter les ambassadeurs, pour arrêter avec eux le cérémonial de la visite à faire au roi.

A 5 h. du soir, S^r. el Brigadier Ramon de Careaga y Gomez vint visiter les ambassadeurs, en qualité de représentant du capitaine général, S^r. de Castella la Nueva, et de toutes les armées.

Le 11 mai 1878, à 2 heures du soir, les ambassadeurs rendirent visite au ministre des Affaires Etrangères espagnol, pour lui remettre la copie, avec traduction, de la lettre de l'Empereur d'Annam.

Le ministre prévint les ambassadeurs que la réception de l'ambassade par le roi d'Espagne aurait lieu le 12 mai à 1 h. du soir.

Le ministre s'appelait Silvela.

L'introducteur remit à l'ambassade le cérémonial de la réception dont suit la teneur :

* * *

Cérémonial observé à la Cour d'Espagne pour la réception en audience publique du nonce de Sa Sainteté et des ambassadeurs (en espagnol, ainsi que le texte du cérémonial).

* * *

Traduction

CÉRÉMONIAL DE LA RÉCEPTION DES AMBASSEURS A LA COUR D'ESPAGNE.

Le jour fixé pour la réception devra être porté d'avance à la connaissance des ambassadeurs.

A l'heure indiquée, l'introducteur ira dans une voiture de la cour, accompagnée de trois autres, à l'hôtel de l'ambassade, pour recevoir les ambassadeurs.

Les fonctionnaires et soldats accompagnant les ambassadeurs seront les mêmes que pour les sorties du Roi, et se placeront dans l'ordre suivant :

1^o Dans la 1^{re} voiture, les agents subalternes de l'ambassade.

2^o La 2^e voiture, conduite par 6 chevaux et destinée au Roi, marchera vide. Elle sera suivie de 4 cavaliers et d'un fonctionnaire à cheval.

3^o Dans la 3^e voiture, également à 6 chevaux, seront les ambassadeurs. Elle sera escortée par deux grands fonctionnaires à cheval, et en outre par des officiers et des soldats.

A l'arrivée à la porte du palais, la voiture des ambassadeurs pénétrera directement dans la cour jusqu'à l'escalier, tandis que les autres personnes descendront de leurs voitures à la porte pour entrer à pied.

Dans la cour, les soldats formeront la haie sur le passage de l'ambassade et lui rendront les honneurs, se conformant aux mêmes règles que pour ceux rendus à S. M.

A l'escalier, les fonctionnaires et soldats de la garde royale, les porteurs des objets, insignes de la royauté, recevront les ambassadeurs, et, lors qu'ils arriveront à la première chambre, l'introducteur en informera le Roi et les conduira ensuite dans la salle où se trouveront Sa Majesté et les hauts fonctionnaires civils et militaires de la Cour. Les ambassadeurs devront courber la tête trois fois devant le Roi, puis l'un d'eux prononcera le discours. Le Roi répondra à ce discours. Les ambassadeurs remettront ensuite au Roi la lettre de l'Empereur d'Annam, ainsi que leurs lettres de créance. Le Roi remettra ces lettres au ministre des Affaires Etrangères et ira vers les ambassadeurs pour s'entretenir avec eux. Le 1^{er} ambassadeur présentera les personnes faisant partie de l'ambassade. On reconduira ensuite les ambassadeurs à l'hôtel de l'ambassade, avec les mêmes honneurs que pour leur venue au palais. De retour à leur hôtel, les ambassadeurs garderont une voiture de gala, et l'escorte retournera au palais.

L'introducteur conduira ensuite les ambassadeurs rendre visite au garde des Sceaux, au président du Conseil des ministres, ainsi qu'au ministre des Affaires Etrangères.

Ces deux derniers fonctionnaires, revêtus de la grande tenue de cour, rendront dans la même journée leur visite aux ambassadeurs.

*

* *

Le 12 mai 1878. Les ambassadeurs se rendirent à l'audience au palais royal. Ce même jour, à 9 h. du matin, un officier et sept soldats vinrent à l'hôtel de l'ambassade, pour y prendre et porter au palais les présents destinées au roi.

A 12 h. 1/2, les voitures royales ainsi que les piquets d'honneurs se rendirent à l'hôtel de l'ambassade pour recevoir les ambassadeurs.

A 12 h. 3/4, ceux-ci se mirent enroute. Deux cavaliers précédèrent le cortège ; puis venaient : une voiture vide à deux chevaux ; une voiture à 6 chevaux dans laquelle étaient le **Đội Thị-Vệ** **Năng** et le

Tư-Vụ Bân ; une autre voiture à 6 chevaux, avec les 2^e et 3^e ambassadeurs, et le fonctionnaire désigné auprès des ambassadeurs, **M. Ordoñez** ; une 3^e voiture, également à 6 chevaux (voiture vide destinée au Roi) ; enfin la 4^e voiture à 6 chevaux blancs (la plus belle), dans laquelle avaient pris place le 1^{er} ambassadeur, l'introduit et moi. Aux deux côtés de la voiture dans laquelle je me trouvais, nous étions escortés par deux fonctionnaires à cheval, et, derrière elle, suivaient 15 cavaliers.

Deux piqueurs étaient montés sur deux chevaux d'attelage à chaque voiture, qui était escortée en outre par six personnes en uniforme. Environ 500 soldats formèrent la haie sur le passage de l'ambassade dans la cour du palais royal. Des deux sections de musiciens présentes, une resta à la porte du palais royal, et l'autre pénétra dans l'intérieur. Des canons, de grand et petit calibre, ainsi que des trophées de drapeaux, avaient été disposés des deux côtés du chemin suivi par l'ambassade. La voiture du 1^{er} ambassadeur entra par la porte du milieu, tandis que celles de sa suite pénétrèrent par les autres portes.

A l'arrivée des ambassadeurs à l'escalier du palais, ils furent reçus par une trentaine de grands fonctionnaires de la Cour et de nobles personnages du royaume, disposés sur deux rangs, qui avaient été désignés pour les accompagner jusqu'à la salle du Trône. On fit une courte attente dans un premier salon, à l'entrée du palais, puis les portes du deuxième salon furent ouvertes, les rideaux levés, et on introduisit les ambassadeurs dans cette très vaste pièce. Le roi se tenait debout devant son trône, placé au milieu du salon. La reine était également debout à sa gauche. Le roi avait revêtu la grande tenue de cour (tenue que porte d'habitude le capitaine général de l'Espagne) ; la reine portait une robe en satin mi blanc et bleu et deux sautoirs de perles ; sur sa tête était posée la couronne royale. A droite du trône se tenaient une quarantaine de fonctionnaires civils et militaires et divers personnages de la noblesse du royaume ; à gauche, une vingtaine de dames d'honneur de la reine ; derrière le roi étaient quatre grands dignitaires de la Famille Royale, et devant le mur faisant face au trône, les hauts fonctionnaires en service dans le palais royal s'étaient rangés ; tous étaient également debout.

En entrant, le 2^e ambassadeur portait la lettre impériale, le 3^e les lettres de créance ; ils courbèrent la tête trois fois, et le 1^{er} ambassadeur, se plaçant face au roi, lut le discours en caractères chinois, dont la traduction en français ci-dessous reproduite, faite d'avance par mes soins, fut remise au ministre des Affaires Etrangères qui la traduisit en langue espagnole et la lut au roi.

*
* *

Discours.

« Sire,

« Nous sommes chargés par notre Auguste Souverain de remettre
« à Votre Majesté une lettre et des présents, et de lui témoigner l'in-
« térêt que notre Empereur porte à l'Espagne ; nous formons les vœux
« les plus ardents pour votre santé et la prospérité de votre pays,
« et pour que les deux nations, déjà liées heureusement par les liens
« sacrés des traités de paix et d'amitié, jouissent à jamais d'un bon-
« heur parfait. Tels sont, Sire, les souhaits que nous formulons tous.

« En conséquence, nous avons l'honneur de remettre à Votre Ma-
« jesté nos lettres de créance, la lettre de notre Souverain, ainsi que la
« liste des présents que nous prenons la liberté d'offrir très respectueu-
« sement à Votre Majesté, avec prière de vouloir bien les accepter ».

*
* *

Après lecture de ce discours, texte chinois et traduction espagnole, le premier ambassadeur remit au roi d'Espagne les lettres de créance ainsi que celle de l'Empereur d'Annam. Le roi les reçut et les passa ensuite au ministre des Affaires Etrangères. Le garde des Sceaux remit au roi d'Espagne la réponse au discours des ambassadeurs, réponse que le roi lut en espagnol.

*
* *

Traduction.

(faite par l'auteur du Journal, qui donne aussi le texte espagnol).

« Messieurs les Ambassadeurs,

« J'éprouve une véritable et intime satisfaction en recevant à ma
« Cour les envoyés de Sa Majesté le Roi d'Annam.

« Pour répondre comme je le dois aux vœux qu'au nom de Sa Ma-
« jesté et au vôtre vous venez de m'exprimer, vous pouvez assurer à

« votre Auguste Souverain que je ne négligerai aucun moyen de resser-
« rer et multiplier les liens de véritable amitié qui existent entre l'Espa-
« gne et l'Annam, ainsi que l'exigent la foi des traités, la réciprocité
« des intérêts et jusqu'au rapprochement de quelques unes de nos pro-
« vines. Vous pouvez lui exprimer aussi que j'accepte avec plaisir
« ses présents comme gage de bonne amitié, et que je porte le plus
« grand intérêt à son propre bonheur ainsi qu'à la prospérité de son
« royaume ».

*
* *

Le roi et la reine descendirent de leur trône pour aller s'entretenir pendant quelques instants avec les ambassadeurs, puis ils conduisirent ces derniers dans un salon voisin où étaient exposés les présents du Roi d'Annam. Dans ce salon, le roi parla de nouveau aux ambassadeurs pendant un bon moment, puis il prit congé d'eux et rentra avec la reine dans ses appartements.

*
* *

Lettre de l'Empereur d'Annam

(Traduction par l'auteur du Journal).

« Nous Empereur d'Annam, à Sa Majesté le Roi d'Espagne.

« L'Espagne et l'Annam sont unies par des liens d'amitiés. Les preu-
« ves de cette union se trouvent dans les dispositions des traités dépo-
« sés dans les archives des palais de nos Gouvernements respectifs ;
« nous avons donc à nous visiter mutuellement, pour entretenir de bons
« rapports. Depuis la mission de Phan-Thanh-Giân, haut fonctionnaire
« et chef de l'ambassade qui eut lieu en l'année *quí-hợi* (1863), nos
« relations furent suspendues jusqu'à l'année *canh-ngọ* (1870), époque
« de l'arrivée d'une ambassade espagnole auprès de nous, laquelle
« demanda et obtint une audience solennelle.

« En l'année *quí-dậu* (1873), nous avons voulu envoyer une ambas-
« sade à l'effet de répondre à cette visite, mais certaines circonstances
« nous ont empêché de donner suite à ce projet ; nous vous avons donc
« envoyé des lettres, mais nous ne savons si elles sont parvenues à
« votre Gouvernement. En l'année *ât-hợi* (1875), nous avons eu
« l'honneur de recevoir de votre Gouvernement des dépêches nous

« annonçant à la fois et votre avènement au trône d'Espagne, par suite
« d'un changement politique, et le vif désir de Votre Majesté de maintenir
« avec nous les mêmes rapports de paix et d'amitié que par le passé ;
« nous avons adressé de suite à Votre Majesté des lettres de félicitations
« à ce sujet, et projeté de nouveau l'envoi d'une ambassade, dans le
« but de vous présenter nos hommages ; mais les circonstances nous
« ont encore empêché, à notre grand regret, de mettre ce projet à
« exécution.

« Favorisés maintenant par les événements, nous avons nommé
« Nguyễn-Tăng-Doãn, 1^{er} assesseur au ministère de l'Intérieur, 1^{er}
« ambassadeur ; Tồn-Thắt-Phiền, membre de la Famille Royale,
« mandarin supérieur du ministère des Rites, 2^e ambassadeur, et
« Huỳnh-Văn-Vận, conseiller au ministère des Travaux publics, 3^e
« ambassadeur. L'ambassade, assistée d'un secrétaire interprète, de
« lettrés et employés, est chargée de rendre visite à Votre Majesté
« et de lui offrir quelques menus présents, produits du pays, que nous
« la prions d'accepter comme gage de nos sentiments les plus dévoués
« et les plus sincères.

« Que le vent du printemps vous porte la félicité la plus parfaite,
« ainsi que nos souhaits de bonheur et de santé.

« La 30^e année de notre règne, le 10^e mois, 21^e jour (25 novembre
« 1877) ».

Pour traduction conforme :

Ant. M. Thợ, Prêtre.

*
* *

A l'issue de cette audience, les fonctionnaires espagnols conduisirent les ambassadeurs faire une visite de politesse à la princesse des Asturies, sœur aînée du roi d'Espagne. A l'issue de cette visite, ils furent reconduits à l'hôtel de l'ambassade avec les mêmes honneurs qu'à l'aller. Après un court repos à l'hôtel, les ambassadeurs allèrent visiter les deux plus grands fonctionnaires du royaume, S^r. Canovas del Castillo, président du Conseil des ministres, et S^r. Silvela, ministre d'état ; revenus à leur hôtel, ils reçurent à leur tour la visite de ces deux personnages. Les ambassadeurs ainsi que ces deux fonctionnaires conservèrent la grande tenue de cérémonie pendant toute l'après midi. Vers 4 heures du soir, ils allèrent voir une course de taureaux à laquelle assistèrent le roi et la reine.

Le 13 mai, à 2 heures du soir, les ambassadeurs allèrent visiter les ministres des diverses puissances en résidence à Madrid, ainsi que tous les grands fonctionnaires attachés à la personne du roi, en service au palais.

Les ambassadeurs, dans ces visites, rencontrèrent l'Excellentissime Seigneur Patriarche des Indes et l'ambassadeur d'Angleterre, M. John Walsham. Il déposèrent leurs cartes de visite chez le nonce apostolique, Monseigneur Santiago Cattani, archevêque de Ancire, et chez l'ambassadeur de France, le Comte de Chaudordy, chez qui ils s'arrêtèrent, mais qu'ils ne rencontrèrent pas.

Les ambassadeurs continuèrent leurs visites sans descendre de leurs voitures, mais, en passant devant la porte des personnages qu'ils visitaient, ils faisaient déposer leurs cartes. Ils allèrent en tout en 30 endroits : ministres, ambassadeurs, ou hauts fonctionnaires attachés à la personne du roi et de la reine.

Le soir, j'allai au Cirque, où des chevaux et des cochons faisaient des tours. Ce même soir, les ambassadeurs reçurent une invitation du roi à venir dîner au palais royal le 17 mai. Cette invitation comprenait les trois ambassadeurs et moi.

Le 14 mai, à 2 heures du soir, j'accompagnai les présents offerts au garde des Sceaux de l'Etat, au ministre des Affaires Etrangères et à l'introducteur.

L'ambassadeur d'Angleterre rendit visite aux ambassadeurs d'Annam.

A 5 h. 1/2 du soir, ceux-ci allèrent visiter l'ambassadeur de France et neuf autres hauts personnages, mais, chez ces derniers, ils firent seulement déposer leurs cartes de visite.

J'allai au théâtre du prince Alfonso.

Ce même jour, les fonctionnaires répondirent à la visite des ambassadeurs en leur envoyant leur carte.

*
* *

N. B. — Lors de notre voyage, l'Espagne avait à la tête de son gouvernement neuf ministres :

1º Excmo S^r. Presidente del Consejo de ministros, Palacio de la Presidencia ;

2º Excmo S^r. Ministro de Estado (Affaires Etrangères) ;

3º Excmo S^r. Ministro de Gracia y Justicia ;

4º Excmo S^r. Ministro de la Guerra ;

- 5° Excmo S^r. Ministro de Marina ;
- 6° Excmo S^r. Ministro de Hacienda ;
- 7° Excmo S^r. Ministro de la Gubernacion ;
- 8° Excrno S^r. Ministro de Fomento ;
- 9° Excmo S^r. Ministro de Ultramar.

14 ambassadeurs de diverses nations se trouvaient à Madrid :

1° Allemagne : M. Le Comte de Hatzfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Un commis et un agent secondaire.

2° Autriche-Hongrie : M. Le Comte de Ludolff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Un commis et un agent secondaire.

3° Belgique : M. Edouard Anspach, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Un commis et un agent secondaire.

4° Brésil : M. Cajetano de Paiva Lopes Gama, ministre résident.

5° Etats-Unis de l'Amérique : M. James Russell Lowel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Un commis.

6° France : M. Le Comte de Chaudordy, ambassadeur. Deux commis et trois agents secondaires.

7° Angleterre : Le Très Honorable Henri Layard, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Trois commis et deux agents secondaires.

8° Italie : M. le Comte de Greppi, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Un commis et un agent secondaire.

9° Mexique : Le Général Corona, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Deux commis.

11° Pays-bas : Le Baron de Ittersum, Ministre résident.

11° Portugal : Le Comte de Valbom, Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Deux commis et deux agents secondaires.

12° Russie : M. Koudriaffsky, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Deux commis.

13° Saint Siège : L'Excellentissime et Illustrissime Monseigneur Santiago Cattani, archevêque de Ancire, nonce apostolique. Deux commis.

14° Suède et Norwège : M. Ackerman, ministre résident, et un commis.

* * *

Le 15 mai, à 11 h. du matin. Le cardinal patriarche des Indes vint visiter les ambassadeurs. Il portait un costume entièrement de couleur pourpre. A 12 h., l'ambassadeur de France vint également les visiter.

Le même jour, un nommé Hoá vint à notre hôtel. C'était un annamite originaire de Đà-Nẵng (Tourane), orphelin de père et de mère. Agé de 8 ans au moment des événements de Tourane, il fut pris au service d'un fonctionnaire espagnol qui l'emmena en Espagne où on le baptisa. Il avait 26 ans en 1878. Les ambassadeurs lui donnèrent 20 francs (1).

A 4 h. du soir, les ambassadeurs allèrent visiter l'introducteur des ambassadeurs et firent ensuite une promenade en ville.

A h. 1/2 du soir, ils allèrent au cirque de Price.

Le 16 mai 1878, à 9 h. du matin, les ambassadeurs allèrent se faire photographier chez M. Otéro.

Le 17, à trois heures du soir, ils allèrent visiter S^r. Rafael Ferraz, sous-secrétaire d'Etat. A 3 h. 1/2, le 17 mai, ils allèrent visiter le Musée de peinture et de sculpture, ainsi que le jardin de Buen Retiro (Jardin botanique). Les autorités provinciales avaient désigné un préfet pour les recevoir. Nous prîmes, le soir de ce même jour, l'apéritif dans un hôtel. A 8 h., les trois ambassadeurs et moi, allâmes au banquet donné dans le palais royal. Il y avait 54 convives, savoir : le roi, la reine, la princesse sœur du roi, les trois ambassadeurs d'Annam et moi, le cardinal patriarche et le nonce apostolique, les quatorze ministres plénipotentiaires envoyés extraordinaires des diverses nations, deux ministres espagnols, le président du conseil des ministres et le ministre des Affaires Etrangères. Les autres invités étaient les fonctionnaires en service au palais royal, les dames d'honneur de la reine, et les femmes des ministres plénipotentiaires. Le roi s'entretint longtemps et à plusieurs reprises avec les ambassadeurs d'Annam.

Le banquet se termina à 11 h. 1/2.

N. B. — Au banquet, le roi, les fonctionnaires et les ambassadeurs étaient en grande tenue de cérémonie. Le roi, le président du conseil des ministres, le ministre des Affaires Etrangères, l'introducteur, ainsi que les fonctionnaires attachés au service du roi, portaient chacun la sapèque d'or que l'Empereur d'Annam leur avait envoyée.

Le 18 mai 1878, à 4 h. du soir, les ambassadeurs allèrent assister à une séance de la chambre des Députés. A 5 h., ils assistèrent à la fête donnée au jardin de Buen Retiro, au profit des filles orphelines ; ils donnèrent 100 francs pour cette œuvre.

Le 19, à 10 h. 1/2, les trois ambassadeurs, Đới Thị-Vệ, et moi, allâmes par chemin de fer visiter le palais de l'Escurial, bâti par le roi Philippe II, c'est-à-dire depuis plus de 300 ans. Nous visitâmes ensuite

(1) Son patron actuel s'appelle M. Vecente Gomez, Passo del principe Alphonse, n° 22, Armeria, España, Madrid.

l'église, l'école et divers tombeaux royaux, tous monuments magnifiques. Dans l'église sont 4 colonnes carrées mesurant sur chaque face 14 pas. Dans la sacristie, on nous fit voir la Sainte Hostie miraculeuse, portant les traces sanglantes des blessures qui lui furent faites par les mécréants.

L'école comptait cent élèves. Les ambassadeurs furent reçus à leur arrivée par M. Mariano y Barrola, administrateur du patrimoine royal de l'Escorial. On avait envoyé du palais deux voitures pour les conduire déjeuner à l'hôtel Miranda. Un Père vint ensuite les visiter ; il s'appelait S'Eustaquio Barron, chapelain au monastère royal de Saint Laurent.

A 5 h. du soir, visite de la fabrique de chocolat de M. Lopez.

A 6 h. du soir, retour à Madrid.

N. B. — de Madrid à l'Escorial, 51 km.

de Madrid à Irun, 631 km.

de Irun à Bordeaux, 236 km.

de Bordeaux à Paris, 585 km.

Le 20 mai, à 9 h. du soir, les ambassadeurs allèrent au théâtre.

Le 21, à 11 h. du matin, ils allèrent voir le ministre des Affaires Etrangères, afin de demander une audience de congé au roi d'Espagne avant de retourner à Paris. Le ministre accepta et ajouta que le roi d'Espagne avait décidé de décerner des distinctions honorifiques aux trois ambassadeurs et à moi, et que Sa Majesté avait l'intention de conclure un traité entre l'Annam et l'Espagne. A ce sujet, les ambassadeurs demandèrent au ministre de faire désigner, soit à Saigon, soit à Hué, un délégué pour conclure le traité en question. Ils demandèrent ensuite où en était la question du paiement de l'indemnité faite à l'Espagne par le royaume d'Annam. Le ministre répondit que la France avait versé 100.000 francs à l'Espagne, mais que, comme le ministre des Finances était très occupé, il n'avait pu encore délivrer de quittance à la France, ce qui expliquait pourquoi cette dernière ne l'avait pas encore remise à l'Annam. Du reste, continua le ministre, l'Espagne compte régler cette affaire d'indemnité directement avec l'Annam, sans avoir besoin de l'intermédiaire de la France, puisque l'Espagne va devenir elle aussi alliée de l'Annam.

A 5 h. du soir, revue des troupes en l'honneur des ambassadeurs ; plus de 4. 000 soldats et 200 chevaux.

Le 22 mai 1878, un Annamite catholique, du nom de Dưõng, âgé de 25 ans, vint visiter les ambassadeurs. Il fut emmené à Manille par un fonctionnaire espagnol, lors de l'expédition. Il s'installa ensuite comme dessinateur et horloger à Madrid, où il eut un garçon de sa femme espagnole. Il nous présenta sa carte portant « *Segundo de las Cagigas. Relojero : Ofrece à V. Su Casa. — S. Simon 7, 9, y 11, 4º.* »

Le 23, à 1 h. de l'après midi, les trois ambassadeurs et moi, nous nous rendîmes à l'audience d'adieu accordée par le roi d'Espagne. A notre arrivée, le roi nous fit asseoir et causa avec nous pendant 10 minutes. La reine étant indisposée, se fit excuser. A 3 h., visite au ministre des Affaires Etrangères et à son assistant. Remise à ce dernier d'un pli officiel. Visite au président du Conseil des ministres, à l'ambassadeur de France et à l'introduit. Visite du musée de la Marine.

A 9 h. du soir, nous allâmes au théâtre.

Le 24, à 7 h. du soir, le ministre des Affaires Etrangères vint rendre visite aux ambassadeurs et leur remettre ainsi qu'à moi les 4 décorations que le roi d'Espagne nous avait décernées :

Au 1^{er} ambassadeur, grand croix de l'ordre royal d'Isabelle la Catholique ; au 2^e et au 3^e ambassadeur, commandeur extraordinaire du même ordre ; enfin, à moi, commandeur ordinaire du même ordre.

Le ministre nous donna en même temps les 4 brevets de ces décorations, puis il remit aux ambassadeurs une lettre du roi d'Espagne à l'adresse du Roi d'Annam, ainsi qu'une autre attestant que la lettre du roi d'Espagne avait été remise entre les mains du 1^{er} ambassadeur d'Annam, pour qu'il la remette à son maître à son retour.

*
* *

Lettre du roi d'Espagne au Roi d'Annam
(en espagnol, dans le texte).

*
* *

Brevet de la décoration accordée par le roi d'Espagne au P. Thor
(en espagnol, dans le texte).

Les brevets décernés au second et au troisième ambassadeur sont rédigés de la même façon que le mien, excepté les termes de « commandeur ordinaire », pour le mien, et « commandeur extraordinaire » pour les deux autres.

*
* *

Brevet de la décoration accordée par le roi d'Espagne
au 1^{er} ambassadeur
(en espagnol, dans le texte).



Le 25 mai 1878, à 4 h. du soir, nous quittâmes Madrid pour retourner à Paris en chemin de fer. Le ministre des Affaires Etrangères et l'introduitcur nous accompagnèrent jusqu'à la gare.

N. B. La ville de Madrid est située à 595 m. 10 au-dessus du niveau de la mer, mais il y a un endroit des environs de Madrid, appelé Cañada, situé à 1359 m. 98 d'altitude. L'Espagne est séparée de la France par le fleuve Bidassoa qui sert de frontière à ces deux nations.

Le 26, à 11 h. du matin, nous arrivâmes à Hendaye, où nous fûmes reçus par le délégué français, M. Alquier, envoyé à notre rencontre.

Nous déjeunerâmes à l'hôtel-restaurant de l'endroit. Après le déjeuner, M. le Colonel Melchior Ordoñez, qui nous avait accompagnés jusqu'à Hendaye, retourna en Espagne. De Madrid à Hendaye, le passage de l'ambassade fut salué, à son entrée dans chaque province, par les fonctionnaires provinciaux avec les mêmes honneurs que lors de notre passage à l'aller.

Nous arrivâmes à Bordeaux à 5 h. 41 du soir.

Le 27 mai 1878, à 5 h. 1/2 du matin, nous étions à Paris. Le délégué impérial à l'Exposition, ainsi que la suite de l'ambassade, nous attendaient à la gare, d'où nous nous rendîmes à l'hôtel de l'ambassade.

Le 29, à 2 h. 1/2 du soir, les ambassadeurs visitèrent le ministre des Affaires Etrangères, pour l'entretenir de leur projet de voyage en Angleterre, vers le 6 juin 1878.

Le 30 mai 1878, à 10 h. du matin, l'Amiral Duperré visita les ambassadeurs et leur dit que le mandarin des Affaires Etrangères de Hué avait fait beaucoup de difficultés au sujet du partage des recettes de la Douane, ne voulant pas verser à la France la part qui lui revenait comme cela avait été convenu dans les clauses du traité, et que, pour cette raison, le gouverneur de la Cochinchine avait dû menacer ce mandarin de faire effectuer d'office le partage de ces recettes. Que d'autre part, le royaume d'Annam, en tolérant les actes de brutalité commis sur la personne du Père An, s'était rendu coupable d'une deuxième infraction au traité de paix, et que, pour ces raisons, le gouverneur de Saigon avait demandé à la France le maintien au Tonkin des troupes qu'on avait eu l'intention de retirer. L'amiral ajouta que l'opinion en France était divisée, les uns voulant laisser passer les fautes commises par l'Annam, les autres insistant pour déclarer la guerre à ce pays.



Juin 1878.

Le 3 juin, à 2 h. du soir, nous allâmes à l'Exposition universelle, où nous reçûmes la nouvelle qu'un nommé Nobiling avait tiré deux coups de fusil de chasse sur le roi de Prusse qui fut atteint à la figure, à la jambe et au dos.

La victime était âgé de 82 ans et avait 18 ans de règne.

Le 8 juin. L'ambassadeur de France à Londres nous fit informer par le ministre des Affaires Etrangères à Paris que l'impératrice d'Angleterre étant à son palais de Balmoral, en Ecosse, ne pouvait recevoir à Londre les ambassadeurs d'Annam. Nous apprîmes en même temps la nouvelle que le prince héritier d'Allemagne avait pris les rênes du gouvernement pendant la maladie de son père.

Le 20 juin. Le roi de Perse vint à Paris, et assista à une revue des troupes.

Le 26 juin. Nous reçûmes la nouvelle du décès de la reine d'Espagne.

Le 27. Nous allâmes à l'hippodrome.

Le 30. Fête nationale. Statue de la République Française.

P. S. Mois de Juin.

Le 28 juin, le ministre de la Marine fit venir les ambassadeurs pour leur faire part du mécontentement de la France à l'égard de l'Annam, au sujet de l'affaire du Père Ân : on pouvait porter contre lui la condamnation que l'on voudrait, mais pas la bastonnade.

En plus de cela, le ministre de la Marine dit aux ambassadeurs que la France n'était pas du tout satisfaite de la conduite de l'Annam au sujet du versement au Gouvernement français de la part des recettes de douane lui revenant. Le ministre invita les ambassadeurs à faire régler ces affaires dès leur retour en Annam.



Juillet 1878.

Le 2 juillet 1878. Préparatifs pour le retour en Annam.

Le même jour, à 2 h. 1/2 du soir, visite faite à l'ambassadeur de Chine à Paris, Quoách-Tung-Đảo, dit Quàn-Tiên, Fhì-Lang de gauche au ministère de la Guerre de la Chine, envoyé extraordinaire,

ambassadeur en même temps à Paris et à Londres. Le même jour, à 4 heures du soir, l'ambassadeur de Chine rendit leur visite aux ambassadeurs d'Annam. Ces derniers allèrent ensuite visiter le Baron de Lesseps.

Je me fis donner ce jour le surnom de Mỹ-giang tử-ngọc 美江子玉 (c'est-à-dire « la pierre précieuse dite Ngọc-Cư, du fleuve de Mỹ-Hương », qui est mon pays d'origine).

Le 3 juillet, 32 colis de bagages, dont 3 colis de feux d'artifice, furent expédiés en petite vitesse par chemin de fer, et les ambassadeurs reçurent du Président de la République Française une invitation à dîner pour le 8 juillet.

Le 6. Je menai Cửu Ai et Cửu Giảng saluer le nonce du Pape, M^{gr} Méglia, archevêque de Damas.

Le 7. Nous reçûmes du ministre de la Marine une invitation à dîner pour le 11 juillet.

Le 8. Les ambassadeurs, ainsi que les deux délégués d'Annam pour l'Exposition et moi, allâmes dîner à l'hôtel présidentiel. Avant le dîner, le Président de la République Française nous fit venir dans son cabinet, où il nous décerna, aux ambassadeurs et à moi, les décorations suivantes :

Au 1^{er} ambassadeur, la croix de Grand Officier de la Légion d'honneur.

Au 2^e ambassadeur, la croix de Commandeur.

Au 3^e ambassadeur, celle d'Officier, et à moi, la croix de Chevalier.

Après la remise des décorations, nous fûmes invités à passer à table. Il y avait 32 convives, en majeure partie des officiers de la Marine ; deux fonctionnaires de l'Algérie, le Đốc-Phủ Phương, ainsi que le consul de France à Hanoi, M. de Kergaradec, firent également partie du banquet.

Après le dîner, les ambassadeurs retournèrent à l'hôtel de l'ambassade pour se mettre en tenue ordinaire, et se rendirent ensuite au théâtre, où ils avaient été invités par le Président de la République Française.

Le 9 juillet. J'allai visiter l'Évêque Mỹ.

Le 10. Les ambassadeurs donnèrent un dîner d'adieu auquel assistèrent l'Amiral Krantz, l'Amiral Duperré, M. de Kergaradec, consul à Hanoi, M. de Laperouse, commissaire adjoint, M. Communal, le Đốc-Phủ Phương et M. Đức Chaigneau.

Le 12, à 7 h. 1/2 du soir, les ambassadeurs allèrent dîner chez le ministre de la Marine.

Le 12. Le ministre de la Marine envoya M. Communal porter des cadeaux aux ambassadeurs et à moi, savoir :

Au 1^{er} ambassadeur : une belle pendule, 3 pièces de satin broché et 1 pièce de drap de couleur violette.

Au 2^e ambassadeur : une montre en or, 2 pièces de satin broché et 1 pièce de drap violet.

Au 3^e ambassadeur : une paire de bonnes jumelles, 2 pièces de satin broché et 1 pièce de drap violet.

Pour moi : un beau volume de l'Imitation de Jésus-Christ, 1 joli bénitier et 1 pièce de drap noir.

Le même jour, dans l'après midi, M. Dupuis vint visiter les ambassadeurs.

Le 13 juillet 1878, à 2 h. du soir, les ambassadeurs allèrent dire adieu à M. Dufaure, garde des Sceaux, faisant fonctions de ministre des Affaires Etrangères. Dans la même soirée, le ministre envoya en souvenir de lui des cadeaux aux ambassadeurs.

Le 14 au soir, le ministre de la Marine vint faire sa visite d'adieu aux ambassadeurs.

Le 15, l'Amiral Duperré conduisit M. Michaud, directeur des Colonies, visiter les ambassadeurs.

Le même jour, au soir, le Maréchal Président envoya M. le Comte de Tanlay, attaché au cabinet, faire une visite d'adieu aux ambassadeurs, et leur confia les présents envoyés à l'Empereur d'Annam.

A 7 h. 1/2, l'Amiral Duperré invita les ambassadeurs à dîner chez lui.

Le 16, à 9 h. 1/2 du matin, les ambassadeurs quittèrent l'hôtel de l'ambassade pour se rendre à la gare. Le train partit à 11 h. 1/2 du matin, et arriva à Lyon à 10 h. 1/2 du soir.

Le 17 juillet, à 9 h. 1/2 du matin, le train arriva à Toulon, où les ambassadeurs descendirent au Grand Hôtel de Toulon.

Le 18, à 9 h. du matin, les ambassadeurs allèrent visiter l'Amiral Dupré, préfet maritime de Toulon. Ils visitèrent ensuite le bateau *Aveyron*, dont le commandant était M. Béhic, capitaine de frégate, et le second était M. Roustel, lieutenant de vaisseau. M. Béhic rendit visite aux ambassadeurs dans la même soirée.

Le 19. L'Amiral Dupré vint visiter les ambassadeurs.

Le 20, à 9 h. du matin, les ambassadeurs se rendirent à bord de *l'Aveyron*. Les honneurs leur furent rendus par une section de 50 musiciens et un piquet de 500 soldats. 11 coups de canon furent tirés à leur arrivée au bateau.

Sur le mât du bateau, un drapeau portant les caractères « Đại-Nam Khâm-Sứ » fut hissé.

Les ambassadeurs et leur suite voyagèrent en 3 classes, savoir :

En 1^{re} classe :

- 1° S. E. Nguyễn-Tăng-Doãn, 1^{er} ambassadeur.
- 2° S. E. Tôn-Thất-Phiên, 2^e ambassadeur.
- 3° S. E. Huỳnh-Văn-Vận, 3^e ambassadeur.
- 4° L'abbé Ant. M. Thơ, secrétaire de l'ambassade.

En 2^e classe :

- 1° Nguyễn-Hữu-Bàn, Tư-Vụ, employé lettré.
- 2° Phạm-Phú-Thận, Bát-Phẩm, employé lettré.
- 3° Ma-Tân-Nang, Thị-Vệ, employé militaire.
- 4° Đỗ-Hữu-Túc, Đội, employé militaire.
- 5° Ngô-Vĩnh, médecin.
- 6° Đỗ-Văn-Ái, interprète.
- 7° Nguyễn-Giảng, interprète.

En 3^e classe.

- 1° Huỳnh-Văn-Quê, domestique.
- 2° Lâm-Hữu-Hoà, domestique.
- 3° Võ-Văn-Tĩnh, domestique.

Le 20 juillet, à 3 h. du soir, le bateau prit la mer.

Le 21. Je fus malade.

Le 23. Le bateau arriva à Messine à 4 h. du soir.

Le 28 juillet 1878, à 3 h. du soir, le bateau toucha Port-Saïd ; je descendis à terre, accompagné de M. Alphonse Augier de Mantenon, sous-commissaire de la Marine, afin de visiter l'église des pères Franciscains.

Le 29, à 5 h. du matin, le bateau entra dans le canal de Suez.

Nota — Le canal a 53 mètres de large sur 8 mètres de profondeur et 87 milles ou 29 lieues ou 116 kilomètres de longueur.

Le bateau mouilla vers 7 h. du soir.

Le 30, à 5 h. du matin, il se remit en marche et arriva à Suez vers 7 h. du matin ; il entra dans la mer Rouge à 2 h. 1/2 du soir.

Le 31. Un vent favorable souffla, fort et frais.

* *
* *

Août 1878.

Le 1^{er}. Le 1^{er} ambassadeur tomba gravement malade. Il avait la dysenterie.

Le 2. Il fit très chaud.

Le 3. Même température.

Le 4. Même température. L'état du 1^{er} ambassadeur s'améliora un peu.

Le 5. Chaleur accablante.

Le 6, à 7 h. du matin, le bateau arriva à Aden. La mousson était très forte et il ne fut pas possible de faire du charbon. Vers 5 h. du soir, de formidables tourbillons s'élevèrent dans l'espace ; il fit toutefois beau temps la nuit, et l'approvisionnement en charbon put s'effectuer à minuit.

Le lendemain, 7 août, un vent très fort souffla à nouveau, et l'approvisionnement dût s'arrêter pour ne recommencer que vers la nuit.

Nota. — Le charbon coûtait à Aden 46 francs la tonne (= 16 piculs) rendu à bord, et de 25 à 30 francs la tonne, pris au débarcadère ; il valait d'ailleurs le même pris qu'en France.

Le 8, à 8 h. du matin, le bateau reprit la mer.

Le 9. Fort vent du Sud ; mer agitée ; bateau fortement balancé.

Le 10. Vent plus fort que la veille. Bateau toujours très balancé. Impossible de dire la messe.

Le 11, 9^e dimanche après la Pentecôte, à 6 h. du matin, le bateau passa devant l'île Socotora. Le vent du Sud continua ses rafales. Le bateau s'arrêta, roulant sur de grosses vagues. Impossible de dire la messe.

Le 12. Même temps ; mer très agitée ; bateau toujours en relâche ; impossible de dire la messe.

Le 13. Même situation.

Le 14. Le vent cessa ; le temps devint calme.

Le 15. Le bateau se remit en marche. Beau temps.

Le 16. Même temps.

Le 17. Vers 4 heures du soir, pluie,

Le 18, au matin, grande averse.

Le 19, à 4 h. du matin, pluie.

Le 20, à 7 h. 1/2 du matin, un matelot tomba à la mer du haut d'un mât ; il fut retiré sain et sauf.

Le même jour (20 août), le bateau passa devant Ceylan.

Le 24, à 2 h du soir, Sumatra fut en vue.

Le 26, à 5 h. du matin, le bateau passa devant Pulo-Pinang.

Le 27, à 8 h. 1/2 du soir, le bateau relâcha, à cause de l'obscurité de la nuit et de la présence en cet endroit de nombreux rochers.

Le 28, on leva l'ancre à 5 h. du matin. Le bateau fit escale à Singa-pour à 2 h. du soir, et l'on fit la provision de charbon.

Le 29, à 10 h. du matin, le bateau se remit en marche. Vers 11 h. du soir, il arriva à Poulo-Ao. Le temps était magnifique.

Le 31, à 11 h. 1/2 du matin, le bateau arriva à Poulo-Condor. Même temps que le 29.

. * .

Septembre 1878.

Le 2 septembre. Le bateau arriva à Saigon.

Le 3 septembre. Je reçus la nouvelle de la mort de ma mère, survenue le 25^e jour du 6^e mois (24 juillet 1878).

Le 7 septembre, nous montâmes à Hué par le vapeur *l'Antilope*.

Le 10 septembre. *L'Antilope* toucha Thuận-An. Nous débarquâmes et descendîmes au bureau Thương-Bạc.

* * *

Octobre 1878.

Le 15 octobre, 20^e jour du 9^e mois, j'allai chez moi pendant un mois, à cause de mon deuil.

* * *

Novembre 1878.

Le 11, 17^e jour de la 10^e lune de la 31^e année de Tự-Đức, on me donna un avancement de 2 classes dans mon grade.

* * *

Décembre 1878.

Le 10 décembre. Je revins au bureau Thương-Bạc, et, Le 31 décembre, je reçus notification de l'ordonnance royale me nommant aux fonctions de Tham-Biện à Haidương (Tonkin).

*
* *

Janvier 1879.

Le 9 janvier 1879, 17^e jour de la 12^e lune. Je reçus ampliation de ma nomination ; elle me fut remise par le ministère de l'Intérieur.

Le 11. Je pris congé du roi avec le cérémonial d'usage, avant d'aller rejoindre mon nouveau poste. Je me mis en route le 12 janvier, et arrivai chez moi le 14.

J'en repartis le 20 de la 1^{re} lune de la 32^e année de **Tự-Đức**, et arrivai à Haiphong le 12 mars, 22^e jour de la 2^e lune.

A la 5^e lune, je fus accusé calomnieusement, et, le 27 de la 6^e lune, suspendu de mes fonctions, aux fins d'enquête.





QUESTIONS D'ART INDIGÈNE

Nul n'ignore, parmi ceux qui s'intéressent au passé et à l'avenir des arts indigènes, dans notre Indochine, l'œuvre accomplie au Cambodge par notre collègue M. G. Groslier, Directeur de l'Ecole des Arts cambodgiens, à Phnom-Penh. Les principes qui dirigent l'action de l'artiste éminent ont été exposés par lui dans plusieurs articles parus dans la *Revue Indochinoise* (1). Les résultats merveilleux qu'il a obtenus, au bout de fort peu de temps, sont énumérés dans son *Rapport de fin d'année sur le rôle et le fonctionnement de l'Ecole des Arts cambodgiens de Phnom-Penh*, dont il avait bien voulu nous faire parvenir un exemplaire, accompagné d'une riche documentation photographique.

L'identité du but poursuivi, d'une façon encore purement théorique, pour ce qui concerne les Amis du Vieux Hué, la rencontre des mêmes difficultés, la nécessité de fixer des idées encore discutées par quelques uns, une grande disposition à envisager la question sous le même point de vue, à cause de la similitude des circonstances, toutes ces raisons avaient amené un échange de correspondance entre M. Groslier et ceux d'entre nous qui s'occupent de l'art annamite, notamment M. E. Gras. Nous publions aujourd'hui une lettre où notre collègue traite un des côtés de cette question complexe qu'est la question des arts indigènes.

LE RÉDACTEUR DU BULLETIN

(1) Année 1818 ; *La Tradition cambodgienne*, pp. 459-471 ; *L'agonie de L'Art cambodgien*, pp. 547-561 ; *La prise en charge des Arts cambodgiens*, pp. 251-265 ; *La convalescence des Arts cambodgiens*, pp. 267-283. — Année 1919 : *La convalescence des Arts cambodgiens*, pp. 871-891.

Messieurs,

Je réponds à votre lettre du 5 avril 1919, pour vous dire combien je me réjouis de constater la solidarité et la communion de pensées qui s'établissent entre l'Annam et le Cambodge artistiques, et vous donner mon opinion sur votre espoir de voir un organisation centrale des arts indigènes.

Il faut vraiment que vous me fassiez l'honneur de me poser une telle question pour que j'essaie de m'attarder à une pensée que jusqu'ici, dans la solitude du cabinet, je n'ai jamais voulu approfondir. Ainsi qu'à vous même, je le vois, elle m'est toujours apparue sous un aspect menaçant ; aussi ne prenez pas à la lettre ce que je vais oser vous en dire.

En premier lieu, une condition formelle doit être gravée en bronze, ne jamais être perdue de vue : « Liberté complète, absolue, des arts indigènes. Chaque Direction locale des arts sera autonome ; seule maîtresse de ses programmes et juge des initiatives à prendre ou à accepter ». L'enseignement et la pratique des arts ne peuvent s'unifier comme ceux du Cadastre ou de la Médecine. Le service des arts n'est pas là pour apprendre les arts à des gens qui en possèdent, mais uniquement pour leur permettre de se manifester, leur en donner les moyens et les occasions.

Au début, j'ai eu beaucoup de peine, Messieurs, au Cambodge, à faire admettre cette idée qui nous semble simple. D'habitude, dans notre esprit, le mot « école » signifie : salle de classe, des élèves assis en ordre, et un Monsieur au tableau noir. Que ce Monsieur ne soit pas, en Indochine, le Français ; que le Français n'indique pas à un Cambodgien comment on sculpte en France, voilà qui semble paradoxal. On ne demande pas toujours si ce Monsieur qui est là est compétent ; si son passé ou ses études en ont fait le spécialiste qu'annonce son titre. Que son enseignement, même-au point de vue français, soit douteux ou discutable, voilà qui importe peu. Il est là, ça suffit. Il doit enseigner. Supposons un Annamite siègeant à l'Ecole des Arts Décoratifs de Paris, et enseignant l'art français. Oh ! quelle saugrenue supposition ! Pourtant, il faut qu'en Indochine, un Français enseigne les arts indochinois.

Respectant donc l'art indigène et laissant à l'indigène le soin de l'enseigner à l'indigène, les Directions locales devront jouir, vis-à-vis de la Direction générale, de la même indépendance ; être considérées par cette dernière, chacune comme une indigène qui a besoin d'agir et de se manifester en toute liberté. Aussi bien que la Direction locale n'est là que pour permettre à l'indigène de se manifester, lui en donner les moyens et les occasions, les devoirs et les programmes de la Direction générale seront de donner aux Directions locales les

moyens et les occasions de se manifester. Ceci dit, à cette condition, l'organisation centrale peut être souhaitée.

Pour la réaliser, je vois d'autres grands obstacles. Où siègera-t-elle ? Vous savez, Messieurs, en Administration, les avantages et les inconvénients, les lenteurs ou les rapidités, les succès et les insuccès, les préférences et les dédains qui résultent de la position du « soleil » par rapport à l'endroit où l'on se trouve. Mais en art, où, en somme, rien n'est nécessaire ni absolu, où les sentiments, l'individualité, la culture, le tempérament de l'homme entrent en jeu, où telles mesures à prendre se *sentent* plutôt qu'elles ne s'imposent, où jamais on ne se trouve entraîné par la force des choses — je crois que le choix du siège de la Direction centrale est d'une grande importance.

Maintenant, abordons l'homme. Il sera un peu comme un propriétaire devant qui toutes les portes de son domaine se fermeront, sauf, une fois l'an, lorsqu'il apportera en espèces sonnantes et trébuchantes les provisions budgétaires.

Dans cet état de chose, sur lequel je reviendrai, et que j'exagère bien entendu, pour prendre un maximum de précaution, ce haut fonctionnaire sera-t-il dans un état bien vibrant ? N'étant, en somme, bon qu'à donner de l'argent, aura-t-il tout le cran et tout le mordant nécessaires pour arracher les piastres du budget général, défendre *mordicus* ses demandes devant un Gouverneur qui, le plus souvent à court d'argent pour construire des ponts, des routes, ne lâche pas facilement « à l'état froid » des crédits très secondaires, à ses yeux. Si ce Directeur a des préférences, la chose se complique encore. S'il n'en a pas, il ne sera plus qu'un payeur parcimonieux : osant peu demander, il donnera peu. S'il a beaucoup, il voudra faire durer le plaisir plus longtemps. Il deviendra peut-être un Contrôle Financier. Son état d'âme sera celui d'un Troisième Bureau de Résidence Supérieure — Fuyons ces visions maléfiques !

Si au contraire nous mettons là un tempérament, un organisateur, voire un homme de goût, j'ai peur désormais des préférences dont je parlais tout à l'heure, ou alors, qu'il ne fasse table rase de la charte de fondation et ne tarabuste, trouble ou asservisse les Directions locales. Nous aurions à prendre des dispositions spéciales dictées à cinq cents kilomètres de distance, à appliquer de néfastes programmes passepartout ; peut-être des querelles de boutique. Car je crois impossible en Administration qu'on parvienne à vivre sans « comparer ». Tout se compare, aux yeux d'un Gouverneur et d'un chef de service général. Voyons les chiffres ? Laos produit tant ; Cochinchine, tant. Il en sera de même dans le nouveau service. Malheur au parent pauvre ! Gloire à l'enfant préféré !

Nous arrivons, à petit pas, à l'artiste. Nous trouverons chez lui une partialité féroce ou l'esprit éclectique qu'il nous faut ; il ne s'agira que

de bien tomber. Je crois, en toute conscience, qu'il faille un homme du métier, d'éducation classique, ancien élève des Beaux-Arts, peintre ou sculpteur. Un brillant salonnier, un moderne indépendant ne peut faire l'affaire. Je suis loin d'avoir l'esprit d'Ecole. J'y ai fait mon temps. Toudouze me poussait vers Rome, il mourut. Maignan, mon second maître, m'éloigna de Rome, fit évoluer mes conceptions, et mourut aussi. Seul à 23 ans, je vins ici. J'ai depuis spéculé dans des idées presque toujours opposées à celles de l'Ecole, mais à tout moment, chaque jour encore, j'utilise des connaissances acquises rue Bonaparte et devant le torse du Capitole. Pardonnez-moi cette ennuyeuse digression, provoquée seulement pour vous certifier ma liberté de penser sur ce point, et qu'en préconisant, à la tête d'une organisation d'arts indigènes, un ancien élève des Beaux-Arts, je n'obéis pas à une discipline de caste, mais à une conviction. Si « Ecole des Beaux-Arts » est un terme gênant, disons : « un artiste élevé dans l'étude du classique et la connaissance du passé des arts. » Ce sont les qualités qui me préoccupent, et nullement les étiquettes.

Cet artiste, avant de s'asseoir à son fauteuil directorial, devra faire dans toute l'Indochine un voyage d'étude sérieux, une enquête approfondie, guidée par toutes les compétences locales artistiques, archéologiques et économiques, questionner les paysages et les bibliothèques, parcourir la rue et l'échoppe, voir chaque indigène dans chaque pays de l'Union. Ce n'est qu'à cette condition qu'il jouira dans la suite de l'égalité d'humeur et du juste équilibre d'un jugement éclectique et posé, qui sont indispensables. Je redoute là encore, Messieurs, dans l'application de cette logique préliminaire, beaucoup de points épineux. J'imagine difficilement un être humain pétri d'assez d'humilité pour venir dire aux Directeurs locaux : « Messieurs, je suis votre chef de service, votre bailleur de fonds.... Mais je n'y entends rien et désirerais beaucoup m'instruire ». On peut encore redouter que ce nouveau venu soit mal'informé, ou le soit tendancieusement. Comment faire pour ne pas se permettre une opinion, enregistrer tel une machine, sans entourer chaque fait appris ou découvert d'un petit : « tiens, je ferai comme ça », ou, « voilà qui va changer ».

Tout ceci, en somme, se rencontre tous les jours, en ce monde, et le monde ne s'en porte pas plus mal. Mais, dans le minuscule monde qui nous intéresse et que nous sommes bien obligés d'isoler, tout ceci est précédé d'un coefficient qui l'exagère, et que nous appellerons d'une façon prudhommesque « la liberté individuelle. » En matière d'art, elle est féroce et principale. On hiérarchise des administrateurs, des ingénieurs, des comptables, mais allez hiérarchiser un Directeur local qui pense et démontre que la grecque n'est pas autre chose que le nuage

stylisé, et le prouve ; tandis que le Directeur général déclare qu'elle est le trait de feu qui revient sur lui-même, la foudre, et le prouve ! En art, on agit selon son opinion, des convictions, quelquefois des croyances. Pour les Directeurs locaux spécialistes, le Patron sera le « Pompier dogmatique » ; ils seront, eux, à ses yeux, des sectaires. Lutte de l'initié et du profane. De l'autorité, en haut lieu ? et nous sommes menacés d'arbitraire ; de l'indifférence ? et ce sera l'anarchie ; de l'administration ? alors tout stagnera.

Voici donc les menaces que j'entrevois au début de l'aventure, qui peuvent ne pas se réaliser, mais contre lesquelles il conviendra, l'heure venue, de s'armer. Car, Messieurs, il suffit de regarder pour voir *l'énorme fortune* réservée aux arts indochinois dans l'avenir le plus proche. On peut dire que l'Europe les ignore. C'est du chinois — et voilà tout. Or, on ignore le chinois, aussi ! Lors d'une campagne de conférences que j'ai faite dans les grandes villes de France, en 1912, j'ai pu me rendre compte par des salles archicomblées et les demandes de nouvelles séances, qu'une curiosité profonde était en éveil. Clermont-Ferrand m'a demandé s'il ne serait pas possible de faire une exposition d'arts cambodgiens ! Redemandé deux fois à Angers ; un libraire y a vendu, en trois mois, 1.800 cartes postales d'Angkor. Je pourrais, si la chose était à démontrer, vous énumérer une page de ces petits faits symptomatiques. Créer des écoles d'art indigène en Annam, au Tonkin, ne serait pas un sacrifice à faire, mais de l'argent à placer. une affaire considérable à succès certain à entreprendre. En une année de début, les corporations cambodgiennes, de 0 piastre 0 cent d'affaire qu'elles faisaient avec l'Européen de 1916, ont fait 8.000 \$ avec celui de 1918. Ces indigènes ont donc eu 5 ou 6.000 \$ de bénéfice net qu'ils ont dépensés, qu'on retrouverait en partie dans les caisses de nos commerçants français. L'Ecole des Arts, avec son personnel nombreux de début, en plein fonctionnement et en plein rendement, ne coûte pas 25.000 \$ par an au Protectorat. Il est certain, il est fatal que Hué aura la sienne sous peu ; peut-être Hanoi suivra. Quoi qu'il en soit — n'oubliant pas le Laos où peut-être quelque chose est à faire — il est évident qu'il faudra une Direction centrale, un jour ou l'autre.

Tentons d'entrevoir son action : Il est entendu qu'elle laisse liberté entière et l'autonomie à chaque Direction locale.

Finance : L'entretien annuel de l'école, solde du personnel, achat des matières premières, voilà de petits budgets réguliers, bourgeois, sans surprise, qui peuvent être évalués à 20.000 \$, l'un dans l'autre. Il me semble que les budgets locaux peuvent y suffire. Cet argent de provenance locale donnera cette indépendance locale que nous gardons jalousement. La Direction, avec *D*, n'aura sur ce point qu'à

enregistrer. Chaque directeur, avec *d*, pourra donc poursuivre son action « indigène » comme il l'entendra, saura, entre des limites fixes et constantes, conduire la gestion régulière qu'il faut à l'indigène.

Maintenant, toutes les constructions d'édifices, dispositions nouvelles, occasionnelles, à prendre, frais d'expositions, de tentatives, en un mot toutes les dépenses exceptionnelles — relèveraient de la Direction générale. Elle serait l'Etat tampon, la soupape de sûreté. Par exemple, et pour longtemps, le Cambodge est pourvu, et laissera la Direction générale tranquille, qui pourra donc porter ses efforts au bénéfice de Hué. D'année en année, une juste répartition, et surtout *des localisations successives de tous les crédits*, permettraient de constituer les arts indochinois tels qu'ils doivent l'être, selon leur importance et leurs besoins respectifs. Il ne faudrait pas par exemple éparpiller ces crédits entre trois pays et faire dans chacun dès « à peu près », sous prétexte qu'il faut que tout le monde vive. Un ordre d'urgence est à établir, commandé par l'état plus ou moins lamentable de chaque pays de l'Union, le chiffre des touristes qui le parcourent.

Il ne s'agit pas de comparer les valeurs des arts, ce serait ridicule. Il n'y a qu'un mécanisme : j'habite un pays, je suis le touriste qui passe dans ce pays — *j'achète*. Mais j'achète si je trouve à acheter. Si je ne trouve pas à acheter, *c'est qu'il n'y a pas d'artisan au travail*. Cette absence d'artisan au travail, laquelle entraîne l'absence de produit et provoque l'abstention de l'acheteur, *est la véritable cause de la dégénérescence des industries artistiques*. Les indigènes ne sont pas des illuminés, qui font de « l'art pour l'art ». Donc, que le Gouvernement *fasse* travailler les artisans : instantanément, ils produisent ; instantanément, l'acheteur peut acheter, et, voyant qu'on achète dès qu'ils produisent, les artisans, fatalement, continueront leur travail. A ce moment, le rôle administratif ne consiste plus qu'à former les artisans de l'avenir pour les acheteurs de l'avenir. Dans tout ceci, la valeur de l'art, sa supériorité, sa beauté, n'entrent pas en ligne de compte. C'est de l'extra, qui ne peut être exprimé par aucun signe dans un budget. Or, cet extra est automatiquement assuré par l'école épuratrice, dont c'est le rôle. Ainsi, nous faisons d'une pierre deux coups : la vie économique et la vie artistique de l'indigène sont protégées. Tout s'enchaîne. C'est pourquoi je crois qu'il faut d'abord assister l'artisan le plus *pauvre* et le plus *visité*. Car c'est évidemment celui qui *perd le plus*, alors qu'il a toutes les chances de *prosperer*. Etant le plus *visité*, c'est qu'il est le plus digne *d'intérêt*, le plus accessible, et celui qui *rendra* le plus vite. Il ne s'agit donc plus de demander à un Résident Supérieur de sacrifier des piastres à la poursuite de l'idéal et à des spéculations échevelées — mais d'enrichir sa

province, de faire fructifier un capital inutilisé et qui est partout : dans la barre d'argent, le bois de la forêt, la soie des cocons, d'une part — de l'autre dans la main de ce coolie, de ce jeune homme qui sommeille, et de ce fondeur qui vend des buffles, car il n'a rien à fondre. Nous sommes de nouveau en présence du budget local, mais lui donnons cette fois les raisons de comporter un chapitre spécial aux arts indigènes dans ses prévisions.

Ceci dit, Messieurs, je me permettrai de vous donner un petit avis à titre d'indication. J'ai ici le Résident Supérieur idéal. Il m'a à peu près accordé tout ce que je lui demandais. Le Gouverneur, de son côté, n'est pas suspect d'ignorer ou de ne pas aimer les arts. J'ai donc eu de la chance. Mais, dès la première heure, j'ai bien failli me perdre et faire échec. « Ne parlez pas d'art aux autorités ». Je crois que ces sept mots doivent avoir force d'axiome. Certes ! Je ne veux pas dire que les autorités ne soient pas capables de comprendre, loin de là. Mais ce malheureux mot « art » est terrible, frivole, superflu, et secondaire — pour les autorités. L'artiste (français et indigène) est toujours le gueux magnifique, à qui l'on ne donne rien du tout, sous prétexte de ne pas le froisser en lui donnant trop peu. Or, ce trop peu, souvent, suffirait à le faire vivre. Présentez au contraire la question sous son jour économique, sous forme de chiffres, de mouvement, etc..... Ecole d'art ? point : office de vente, Monsieur, et de production. Ce bronze, vous le trouvez magnifique ? Point. — Il coûte 10\$. — Cinquante font 500\$. — Et ceci se traduit par un graphique au bout de l'année. Etc... Ce n'est pas un mensonge que vous ferez. Une chose ayant deux valeurs, vous la présentez avec sa valeur financière au lieu de le faire avec sa valeur spirituelle. Et puis après, demain, lorsque vous aurez votre argent en poche, alors, oh ! alors, vous ferez de la bonne et belle besogne artistique, entre vous et les artistes indigènes. Vous sauverez les vieux modèles, vous réveillerez les industries déclinantes. Et les résultats seront tellement étonnants — tous ces pays sont si riches en art — que ces mêmes autorités vous féliciteront parce qu'elles verront, toucheront en *réalité* ce que jamais vous n'auriez pu leur faire prévoir. Le programme économique se réalisera naturellement, puisque nous savons qu'il est la seule et fatale conséquence de la mise en œuvre des artistes. La vie, en effet, a ses forces qui mettent sur les épaules de nos dirigeants des responsabilités si lourdes qu'on comprend leur prudence et leur positivisme. Un Résident Supérieur, rendant ses comptes à un Gouverneur ; celui-ci, rendant les siens au Département, seront mal venus s'ils disent : « J'ai dépensé 25 .000\$ pour fixer la forme de quelques vieux pots et éduquer une poignée d'artistes indigènes ». Mais à eux la palme, s'ils écrivent : « J'ai doté le pays d'industries

nouvelles, augmenté de tant le chiffre d'importation ou de production du pays ».

Donc, la vie courante des arts locaux serait assurée par le budget local — la vie extérieure et ses actes extraordinaires, par le budget général. Là, certitude de la continuité de travail ; ici, certitude de pouvoir s'étendre et se manifester, le cas échéant.

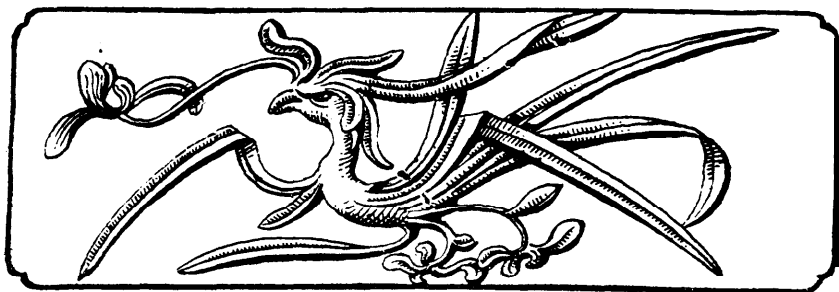
Comment faire chevaucher les deux budgets ? A Hué, la chose est facile Faites comme au Cambodge. L'Ecole des Arts émarge à la liste civile. Et la liste civile est augmentée d'autant par une subvention du budget local. Je n'ai qu'à me louer de ce système souple. Le Trésor Royal tient ma comptabilité et paye à la vue de bons ou de factures visés par moi. Je reste responsable, bien entendu, et sous l'égide financière du Contrôleur de la liste civile.

Pour le reste : constructions de locaux, modification, innovations, expositions locales ou envoi à des expositions extérieures, liaison opportune entre les Directions locales, publications, etc..., c'est le Directeur général qui opère, sur les demandes justifiées de chaque Direction locale formulées en temps utile pour figuration au budget général suivant.

Telles sont, Messieurs, les quelques réflexions auxquelles votre lettre m'incite. Sans doute, vous vous les êtes déjà faites, et il ne saurait être dans mon ambition de vous adresser des révélations. Mais cet échange désintéressé d'opinions peut provoquer quelques discussions utiles desquelles je puis retirer grand profit. Le Cambodge est un pays plus neuf que l'Annam. Son aspect un peu rude, la timidité de ses habitants, leur invisibilité, si l'on peut dire (on ne voit pas le peuple cambodgien à Phnom-Penh), voilà peut-être les causes pour lesquelles aucun groupement semblable au vôtre n'a pu ici encore trouver vie. Il sera bien heureux, le futur Directeur des arts annamites, de vous avoir près de lui ! En attendant que vous lui donniez tous vos soins — bientôt, j'en ai la certitude — souffrez, Messieurs, puisque le contact est établi entre nous, la longueur de mes palabres. Si je développe, c'est un peu pour questionner. Je n'hésiterai pas à vous avouer en effet, que le premier et le plus assidu des élèves de l'Ecole des Arts Cambodgiens fut bien moi-même. Pourquoi me cacherai-je d'un parasitisme qui, vous le voyez, s'exerce maintenant à vos dépens ! Une lettre, Messieurs, ayant des limites, je me suis borné ici, malgré tout le plaisir que j'éprouve à vous écrire, à de simples suggestions. Mais je me tiens à votre discrétion pour approfondir tel ou tel point qui vous semblerait douteux et discutable.

5 mai 1919.

G. GROSLIER.



NOTES, DISCUSSIONS, RENSEIGNEMENTS

UN BRÛLE-PARFUM EN CUIVRE

Après avoir pris connaissance de la note consacrée, dans notre Bulletin, à un brûle-parfum trouvé dans la province de Thanh-Hóa et conservé aujourd'hui au Tàn-Thơ-Viện, M. Rives, Receveur des Postes à Phnom-Penh et amateur délicat d'antiquités, nous écrivit pour nous signaler un brûle-parfum qu'il avait dans sa collection, et qui présente avec le nôtre une grande ressemblance. Cet objet d'art a été acheté à Hanoi, mais M. Rives le croit sorti d'un atelier du Haut-Annam.

Voici quelles sont ses dimensions et son ornementation :

Hauteur totale, sans les anses : 0^m. 325.

Hauteur totale, avec les anses : 0^m. 450.

Hauteur de la partie étranglée : 0^m. 070.

Hauteur de la partie supérieure, ou brûle-parfum proprement dit : 0^m. 075.

Largeur à la base des pieds : 0^m. 180.

Largeur à l'ouverture du brûle-parfum proprement dit : 0^m. 167.

Largeur au sommet des anses : 0^m. 220.

Anses : dragons, la tête en bas, sur des nuages, la queue déployée en l'air.

Aux quatre angles supérieurs : dragons.

A l'épaule des quatre pieds : licornes.

Cartouche du brûle-parfum proprement dit, face avant : phénix volant, surmonté du globe enflammé ; — face arrière : dragon sur les flots.

Partie étranglée, face avant : licorne sur les flots ; — face arrière : deux caractères de la longévité, stylisés.

Sur les quatres faces du pied : dragon vu de face, le caractère de la longévité dans la gueule, tenant ses barbillons avec les pattes.

Sur les pieds de devant : lotus en fleurs, avec poisson se transformant en dragon.

Nous reproduisons deux photographies de ce brûle-parfum, qu'a bien voulu nous envoyer M. Rives. Elles permettront de comparer cette pièce remarquable avec le brûle-parfum de Thọ-Xuân (1). Les deux pièces dépendent certainement d'un même cycle artistique, peut-être même d'un même atelier. L. CADIÈRE.

*
* *

NOTE AU SUJET DE MANOÉ (MANUEL) ET
D'UN OFFICIER IRLANDAIS,
TOUS DEUX MORTS AU SERVICE DE GIA-LONG (2),

Dans le n°3 du Bulletin des *Amis du Vieux Hué*, Juillet-Septembre 1917, j'ai signalé, dans les *Notes biographiques* concernant Manoé, page 166, d'après le *Gia-Địnhthông chí*, que cet Européen avait sa tablette, où ses dignités étaient inscrites en lettres d'or, déposée à la pagode Hiên-Trung.

Cette pagode, qui était, pour les Annamites, une sorte de Panthéon, se trouvait sur la route de Saigon à Cholon, et était connue des Français sous le nom de « Pagode des Mares. » Elle disparut, dans les combats livrés autour de Saigon au début de notre occupation, vers 1860 (3), ainsi que tout ce qu'elle contenait.

C'est une perte que nous devons d'autant plus regretter que cette pagode, en plus de la tablette de Manuel, on contenait très probablement

(1) Voir : *Le brûle-parfum de Thọ-Xuân* (L. Cadière). B. A. V. H. 1919, pp. 218-222.

(2) Communication lue à la réunion du 26 mars 1919.

(3) B. A. V. H. N° 3, Juillet-Septembre 1917: *Notes biographiques*, page 168. — *Monseigneur Pigneau de Béhaine*, par Alexis Faure, page 83. — *Gia-Địnhthông chí*, par G. Aubaret, pages 49 et 50.



Planche XXXIV. — Brûle -parfum en cuivre, vu de face.
(Photographie communiquée par M. Rives.)



Planche XXXV. — Brûle -parfum en cuivre, vue de trois quarts.
(Photographie communiquée par M. Rives.)

d'autres portant le nom de Français ou d'Européens s'étant, comme lui, distingués au cours des longues guerres qu'eût à soutenir Gia-Long contre les Tày-Son. Ces noms, malheureusement, sont à jamais perdus pour nous, car il ne paraît pas exister dans les archives annamites, du moins dans celles que nous connaissons jusqu'à présent, des documents pouvant permettre d'établir le nombre des tablettes qui se trouvaient dans la Pagode des Mares, pas plus que les inscriptions qui étaient gravées sur ces tablettes.

Toutefois, à ce sujet, je signale à l'attention de nos collègues, et en particulier à celle de nos collègues annamites, le passage suivant que j'ai trouvé dans la relation que nous a laissée de son voyage en Cochinchine, un Anglais, Crawfurd, qui était à la tête de l'ambassade envoyée en 1821-1822, par le Marquis de Hastings, Gouverneur Général des Indes, auprès des cours du Siam et de Cochinchine (1).

Les renseignements qui y sont donnés permettront, je crois, d'orienter de nouvelles recherches qui nous feront peut-être trouver quelques documents intéressants.

Je donne ci-dessous la traduction littérale du texte anglais : « Octobre, 1^{er} (1822). — Nous allons voir ce matin M. Chaigneau, l'autre mandarin français (2). Ce Monsieur est depuis vingt-huit ou vingt-neuf ans dans le pays. Il retourna en France en 1819, et revint avec la charge de consul général de France auprès de la cour de Cochinchine. Nous ne trouvâmes pas M. Chaigneau chez lui ; il avait été convoqué au conseil par le roi, mais nous fûmes reçus par son fils (3)

(1) *Journal of an Embassy from the Governor-general of India to the Courts of Siam and Cochin China exhibiting a view of the actual state of those kingdoms*, by John Crawfurd, Esq Second Edition. 1830 Vol. 1, pages 392. 393 et 394

(2) Crawfurd était arrivé le 25 septembre précédent à Hué, où il rencontra Vannier, Chaigneau et Despiau, qui y étaient encore à cette époque. Au cours de son récit, il se plaît à rendre hommage au tact avec lequel nos deux compatriotes, Vannier et Chaigneau, que leurs fonctions à la cour d'Annam ainsi que leur titre d'Européens appelaient à servir d'intermédiaires chaque fois qu'un étranger venait à Hué, surent toujours s'acquitter de leur mission souvent très délicate.

En cette année 1822, Chaigneau était de retour de son voyage en France, et, à son titre de mandarin à la cour de Cochinchine, il ajoutait, comme le dit Crawfurd, celui de consul général de France auprès de la dite cour, titre qui lui avait été conféré par le roi Louis XVIII.

(3) Page 402 de sa relation, Crawfurd signale que Chaigneau avait auprès de lui à cette époque deux de ses fils. Nous savons que Đứơc Chaigneau était l'un des deux. Est-ce lui auquel fait allusion Crawfurd dans ce récit ?

et son neveu (1), ce dernier, un jeune homme intelligent, venu dernièrement de France. En compagnie de ces messieurs, nous visitâmes le grand marché (2), qui paraît être bien approvisionné de tous les objets usuels de consommation indigène. Retournant à la maison, ils nous montrèrent du doigt, mais nous ne pûmes aller les visiter, quelques temples remarquables sur le côté Ouest de la rivière (3). Ceux-ci, qui étaient, je crois, au nombre de six, et construits en pierre et chaux, avec toitures en tuiles, étaient entourés par une longue muraille en maçonnerie, et paraissaient dans leur ensemble propres et spacieux. Ils forment une sorte de Panthéon, construit par le dernier empereur (4), et consacré aux mânes des mandarins décédés de la classe des militaires. Il y a un groupe semblable plus loin sur la rivière, consacré aux âmes des lettrés célèbres ou des mandarins de l'ordre civil (5).

(1) Eugène Louis Chaigneau. Il avait accompagné son oncle, lorsque celui-ci revint en Cochinchine. C'était le fils du frère de J. B. Chaigneau, ancien officier supérieur du corps royal du Génie, chevalier de Saint Louis et de la Légion d'Honneur. Il remplissait auprès de son oncle les fonctions de chancelier du Consulat, aux appointements de 1.500 francs par an. Il avait 22 ans à cette époque. (*Le Consulat de France à Hué sous la Restauration*, par H. Cordier, pages 28 et 33).

(2) J. B. Chaigneau, lorsqu'il quitta Hué, en novembre 1819, pour rentrer en France, vendit la propriété qu'il habitait, croyant bien qu'il quittait l'Annam définitivement. Cette propriété, on le sait, était située non loin du marché actuel de **Phủ-Cam**, sur la rive gauche de la rivière du même nom. (*La maison de J. B. Chaigneau*, par L. Cadière. B. A. V. H. N° 2. 1917).

Lorsqu'il revint, en 1821 (*Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, par H. Cosserat, B. A. V. H. 1917, N°3, pages 200 et 201), il alla habiter dans le quartier de **Chợ-Dinh**, situé dans l'île actuelle de **Gia-Hội** (Voir L. Cadière : *La maison de J. B. Chaigneau*, page 164).

C'est ce marché que le fils et le neveu de Chaigneau firent visiter à Crawford et à ses compagnons Crawford ne nous donne, malheureusement, au cours de sa relation de voyage, aucun renseignement qui puisse nous indiquer d'une façon plus précise la demeure de Chaigneau à cette époque, demeure qui était en même temps le siège du Consulat de France. Il y a cependant lieu de retenir ce détail, qu'il nous donne. Vol. I, page 402, de sa relation : « Octobre 4. — Monsieur Chaigneau nous reçut hier dans sa maison sur les bords de la rivière. . . » D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, le « marché de Dinh » (**Chợ-Dinh**) se tenait sur le bord de la rivière de Hué, rive gauche, à hauteur de l'intersection des rues actuelles de **Gia-Hội** et de **Tự-Đức** ; ce marché aurait disparu depuis notre venue à Hué

(3) Le texte anglais porte, Vol. I, page 393 : (. *some singular temples on the western side of the river*.) C'est bien imprécis et bien vague pour situer l'emplacement des dits temples.

(4) L'empereur Gia-Long, mort le 25 janvier 1820.

(5) Le texte anglais porte, page 393 : « *consecrated to the souls of worthies of the literary or civil order* »

« Dans ces temples, les corps ne sont pas enterrés, et il n'y a rien de plus qu'une petite tablette dédiée à chacun des morts, sur laquelle son nom est inscrit. Ces cénotaphes n'ont pas de prêtres et sont conservés constamment fermés, excepté à la fête annuelle qui est placée, pour les honneurs religieux à rendre, à la même époque que celle des âmes des ancêtres décédés. Parmi les héros dont les noms sont honorés par un monument dans le cénotaphe militaire, sont un Français et un Irlandais. Le premier était un capitaine (1) du nom de Manuel, qui se fit sauter avec son petit navire, quand il fut sur le point de tomber entre les mains des Tày-Sơn (2). Notre compatriote était un officier, personne de grande bravoure, et un favori du roi, mais je n'ai pu savoir son nom..... »

Ce texte de Crawford a une grande importance pour nous, car il nous apprend d'une façon certaine que l'empereur Gia-Long avait fait construire, à Hué, des temples ayant la même affectation que ceux qu'il avait dédiés, près de Saigon, aux mânes des héros et hommes illustres morts à son service, et que, dans un de ces temples affecté aux militaires, il y avait au moins deux tablettes d'Européens, une à la mémoire d'un Français du nom de Manuel, l'autre à celle d'un Irlandais dont le nom n'est pas parvenu jusqu'à nous.

Il ne paraît pas possible de mettre en doute ce qu'avance Crawford au sujet de ces temples, car il est certain que les renseignements qu'il donne dans son récit lui ont été fournis par le fils et le neveu de Chaigneau, qui n'avançaient de pareilles choses que parce qu'ils les avaient entendu raconter par Chaigneau. Ces faits ont certainement dû lui être confirmés aussi par Chaigneau et Vannier eux-mêmes, au cours des nombreuses conversations qu'ils ont eues entre eux pendant tout le séjour que fit Crawford à Hué.

On peut donc affirmer que ces temples ont réellement existé, doublant ainsi ceux qui avaient été affectés à Saigon au même usage (3).

(1) « *Corporal* » dans le texte anglais. Je n'ai pu trouver exactement ce qu'entendait Crawford par ce mot. Je crois qu'il y a lieu de le traduire par « capitaine », puisque Manuel, ainsi que le rapportent Crawford et les documents annamites, commandait un navire

(2) B.A.V.H N° 3. Juillet-Septembre 1917 : *Notes biographiques sur les Français au service de Gia-Long*, par H. Cosserat, pages 165-167. Manoé (Manuel)

(3) La pagode Hiên-Trung, près de Saigon, avait été édiflée alors que, Hué étant encore au pouvoir des Tày-Sơn, Gia-Long avait fait de Saigon son lieu de résidence habituelle. Après la prise de Hué et l'installation définitive de l'empereur et de la cour de Cochinchine dans cette ville devenue la capitale du royaume, on peut admettre que Gia-Long, désirant pouvoir continuer à honorer la mémoire de ses anciens compagnons d'armes, sans être pour cela obligé à un long et ennuyeux voyage, aura alors décidé la construction des temples dont parle Crawford.

Il serait alors intéressant de connaître, tant au point de vue documentaire qu'historique :

1°. — Les temples en question existent-ils encore ?

2°. — Dans l'affirmative, ont-ils toujours leur affectation primitive et contiennent-ils encore les tablettes des héros militaires ou des grands lettrés de l'ordre civil, et pourrait-on avoir la traduction des inscriptions des tablettes qui y sont honorées ?

3°. — Dans la négative, à quelle époque et pour quelle raison ont-ils été ou détruits ou désaffectés ?

4°. — Comme il est d'usage, en Annam, que toutes les décisions royales donnent lieu à une ordonnance royale, est-il possible d'avoir :

a) La traduction de l'ordonnance royale qui a dû prescrire la construction et l'affectation des dits temples ?

b) S'ils n'existent plus ou s'ils ont été désaffectés, la traduction de l'ordonnance royale qui a dû en prescrire la destruction ou la désaffectation ?

c) Enfin, dans le cas où ces édifices auraient disparu, ont-ils laissé quelques traces dans les traditions locales, et les endroits où se trouvaient situés ces temples portent-ils encore des noms qui s'y rapporteraient ?

Je serais heureux si ces questions pouvaient intéresser quelques-uns de nos collègues et les inciter à rechercher, dans les archives annamites et sur le terrain, des éléments de réponse, qui permettront, espérons-le, d'élucider cette affaire, d'un réel intérêt pour nous.

H . COSSERAT.

. . .

A PROPOS DE NUMISMATIQUE ANNAMITE

Depuis de longues années, le P. Max de Pirey, missionnaire dans le Quảng-Trị, s'occupe de classer la très abondante collection de monnaies annamites et chinoises qu'il a pu recueillir dans le Centre-Annam, et les collections que lui ont communiquées plusieurs amateurs. Tout dernièrement, il est allé étudier à Hanoi la précieuse collection de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. Il est entré en relation, au sujet de ces études, avec notre collègue, M. A. Salles, et nous reproduisons aujourd'hui une lettre que lui a écrite ce dernier, et où sont indiqués, avec précision, les desiderata des collectionneurs.

La Teste (Gironde), le 30 septembre 1919.

Mon Rév. Père,

J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que vous avez bien voulu m'écrire et je suis heureux surtout de l'espoir que vous me donniez d'une prochaine étude numismatique dans le *Bulletin des Amis du Vieux Hué*.

J'ai remercié le P. Cadière de vous avoir poussé dans cette voie. J'avais en effet, en me faisant recevoir de cette société, pris la liberté d'exprimer le souhait que les études numismatiques ne fussent pas laissées de côté ; c'était d'ailleurs prévu dans le programme si complet tracé par le P. Cadière.

Je ne suis, au point de vue annamite, qu'un bien petit collectionneur, car, hors d'Indochine, il est à peu près impossible de faire quelques récoltes en matière de sapèques. Cependant, ce que j'ai eu l'occasion de recueillir au cours de mes passages en Indochine m'a donné l'occasion de constater l'insuffisance de tous les ouvrages existants, car aucun des auteurs n'a tâché de faire un travail d'ensemble.

Silvestre, dans les *Excursions et Reconnaissances*, n'a fait qu'une ébauche.

Toda, dans le *Bulletin de la Société asiatique de Shang-Hai*, n'a traité que des sapèques, sans aucune pièce d'argent, ni d'or.

La crois n'a décrit que sa propre collection et a eu recours à un procédé de reproduction qui, pour plus moderne qu'il soit que la gravure sur bois de Toda, n'en a pas moins donné de déplorables résultats pour les pièces si souvent très frustes que sont les vieilles sapèques, ce qui rend son ouvrage difficilement utilisable pour qui ne lit pas couramment les caractères.

Schröder est le plus récent et le plus gros. Ses reproductions phototypiques sont excellentes, grâce à ce qu'au contraire de Toda, il a négligé les sapèques. Lui aussi me semble n'avoir reproduit que sa propre collection, sauf qu'il y a ajouté la description du très beau trésor de Sontay qui figure au Musée de la monnaie à Paris et dont, hélas ! des doubles ont été mis à la fonte il y a quelques années. D'autre part il me paraît trop touffu ; nombreuses sont les digressions qui, je l'avoue, quoique je ne sois pas capable d'apprécier bien des questions, m'ont conduit à quelque incertitude sur la sûreté des renseignements.

Aussi souhaiterais-je, et c'était là le fond de ma pensée en écrivant au P. Cadière, voir entreprendre un inventaire de tout ce qui est actuellement connu en fait de numismatique annamite. Il serait utile de coordonner toutes les séries mises au jour par Toda, Lacroix, Schröder, mais en y ajoutant tout ce que pourraient révéler d'abord

le Trésor de Hué, ensuite la collection Marty qui est, paraît-il, fort importante, celle de l'Ecole d'Extrême-Orient, et aussi les collections particulières qui doivent être assez nombreuses en Indochine. Je me rappelle avoir vu une collection de sapèques très fournie, à Hanoi, il y a une douzaine d'années. Si on ajoutait à cela une chasse que les Amis du Vieux Hué pourraient faire organiser durant quelques mois par les associés indigènes, on aurait chance d'arriver à un travail qui constituerait réellement une Numismatique annamite.

C'est une lacune à combler. Il faudrait en venir là pour faire prendre place à notre Indochine dans la Numismatique française, et forcer l'attention des numismates de la Métropole. Le Cabinet des médailles ne se soucie pas le moins du monde de recevoir des monnaies annamites qu'il est incapable de classer. La collection Schrøder est à vendre. Schrøder étant mort il y a environ deux ans ; le Cabinet des médailles n'a pas voulu en entendre parler.

Mad. Schrøder rend, il est vrai, l'achat très difficile en ne voulant pas disjoindre les 3 parties : indochinoise, asiatique, européenne. Le total qu'elle demande fait un très gros chiffre : 300.000 francs ! La partie indochinoise vaudrait peut-être 100.000 francs, car elle contient, paraît-il, pour plus de 40.000 fr. de métal or. La question d'argent pourrait certes arrêter le Cabinet des médailles ; mais plus encore le dédain pour ces pièces incompréhensibles et qui ne disent rien à qui n'apprécie que les grecques, les romaines, les féodales et autres séries françaises. Aussi la collection Schrøder finira-t-elle probablement par s'en aller à New-York, à la Société numismatique, où on se donne la peine d'étudier ces pièces difficiles à déchiffrer, et où un jour peut-être il nous faudra aller pour la numismatique annamite !

C'est vous dire, mon Rév. Père, combien je serais heureux de vous voir continuer vos recherches et étendre vos travaux numismatiques.

Veuillez agréer, l'expression de mes respectueux sentiments.

A. SALLES.

. . .

DINH-TRAI, UN NOM POPULAIRE DE HUÉ AU XVII^e ET AU XVIII^e SIÈCLE

La relation de Thomas Bowyear renferme un mot qui m'avait arrêté. Il y est dit : « Nous arrivâmes à la Cour de Sinoa, appelée par

les indigènes Ding Claye » (1). Une autre édition du texte porte Ding Clayc. J'avais cru pouvoir reconnaître dans cette orthographe une déformation de l'expression Dinh-Chính, « le camp principal, la province principale », qui était, vers le milieu du XVIII^e siècle, le nom administratif de la province de Hué (2). Cette hypothèse, présentée d'ailleurs avec doute, est fautive. J'ai retrouvé, dans un document datant d'à peu près la même époque, la vraie forme de ce mot.

Il y a, dans les Archives du Séminaire des Missions Etrangères, à Paris, un rapport adressé à la Propagande, sur les missions de Cochinchine. Ce rapport est daté de 170... Le dernier chiffre manque. Mais nous ne pouvons pas aller plus loin que 1709, par conséquent, treize ans au plus après le voyage de Bowyear. Entre autres renseignements, nous y voyons une liste des chrétientés existant dans les provinces avoisinant Hué, et nous y lisons la phrase suivante : *Nomina vicorum Provinciæ Hoé ubi Christiani Ecclesias construxerunt : dinhTlái, qui locus est ubi Rex commoratur.* (3) « Noms des villages de la Province de Hué dans lesquels les chrétiens ont élevé des églises : Dinh-Tlái, qui est le lieu où reste le roi ». Sur la copie que j'ai prise de ce document, j'ai ajouté une note, tirée d'un autre document datant à peu près de la même époque : « province de Hoé qu'on appelle à la cour Sinh hoa, et vers le dinh cật, dinh tlai » (4).

Le centre et la province de Hué étaient donc appelés, au commencement du XVII^e siècle, du nom actuel, transcrit *Hoé* (5), et du nom de Thuận-Hóa, transcrit ici *Sinh hoa*, ailleurs, suivant les documents et la nationalité des auteurs : *Senua, Sinoa, Singoa, Soingua*, etc. Mais on disait aussi *Dinh Tlai* ; et cette dénomination n'était pas seulement usitée au Dinh-Cát, c'est-à-dire dans les environs de Quảng-Trị actuel, mais aussi à Hué même ou à Faifo, car c'est là que Bowyear l'a recueillie et l'a transcrite *Ding Tlaye*, ce qu'une erreur de copiste nous fait lire actuellement *Ding Claye* (6).

(1) *Les Européens qui ont vu le vieux Hué : Thomas Bowyear (1695-1696)*. par M^{me} Mir et L. Cadière, dans B. A. V. H. 1919. p. 194.

(2) *Ibid.* p. 213, note 20.

(3) Archives des Missions Etrangères, vol. 728, pp 425-428.

(4) Archives des Missions Etrangères, Vol. 734, pp 234-235. Je n'ai malheureusement pas pris la date exacte de ce dernier document.

(5) Ailleurs : *Kehue, Kêhốá, Kêhốé, Hoà, Hũe, Diuh-hac* (pour *Dinh-Hoé*), etc. Voir : *Les Résidences des rois de Cochinchine avant Gia-Long*, par L. Cadière, dans *Bulletin Commission archéolog. de l'Indochine*, 1914-1916, pp. 39-40.

(6) Est-ce bien une erreur de copiste ? Les formes annamites actuelles en *tr*, qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, avaient des formes en *tl*, *bl*, corres-

Ces orthographes : *Dinh Tlái, Dinh Tlai, Ding Tlaye* ou *Tlayë* [*Claye, Clayë*] correspondent à la forme actuelle *Dinh Trại*. *Dinh* (1), c'est un « camp », puis « la résidence d'un mandarin militaire », puis « la résidence d'un mandarin militaire chef de province », puis « une province ». *Trại* (2), c'est une « palissade, une clôture, un retranchement, une enceinte », et, dans l'usage vulgaire, en Annam, un « campement, une caserne », la « réunion des casernes ». Au fond, les deux mots sont presque synonymes (3). Cependant, ils ne sont pas employés ici comme un mot double dont les deux termes auraient la même signification. Il faut les entendre comme dépendant l'un de l'autre : *dinh-trại*, « la province où est le campement, où sont les casernes [du roi] ».

Ce terme double, *Dinh-Trại*, n'est plus employé aujourd'hui pour désigner Hué, parce que les provinces, en Annam, ne sont plus désignées par le mot *dinh*, usité au XVII^e, au XVIII^e et au commencement du XIX^e siècle. Mais nous avons encore, à Hué, une dénomination locale qui rappelle l'un de ces deux mots.

Dans l'île de *Gia-Hội*, dans la partie aval de l'ancienne « Isle du Roi » ou « Isle royale », où était bâti le palais des Seigneurs de Hué, il y a un marché appelé *Chợ-Dinh*, « le Marché du Camp, de la Province », et le village qui occupe cet emplacement porte le même nom en sino-annamite : *Dinh-Thị*, « le marché du Camp [royal] » (4).

Le Mirador X, à l'Est de la Concession, est appelé, vulgairement : *Cửa Kê-Trại*, « la Porte des gens [qui pèchent] à l'épervier » (5). Il ne faudrait pas y voir une allusion aux *trại*, aux « casernes » de la résidence des anciens Seigneurs de Hué. (L. CADIÈRE).

pondent, dans les langues apparentées à l'annamite, à des formes en *kr, kl*. Peut-être ces formes existaient aussi en annamite vers 1700. Mais, si l'hypothèse est exacte, c'est le seul exemple que j'aie rencontré jusqu'à présent.

(1) 營, *dinh*.

(2) 寨, *trại*, ou 柴.

(3) Le *Dictionnaire* du P. Génibrel donne : *Dinh trại*, « campement, camp ».

(4) *Đức Chaigneau, Souvenirs de Hué*, p 193, donne une courte description du *Chợ-Dinh* de son temps, qu'il place un peu plus en amont que le *Chợ-Dinh* actuel, immédiatement de l'autre côté du pont de *Đông-Bà*, en face du Mirador IX.

(5) *Trại*, forme pour *chài*, « épervier (filet) ». — Sur le faubourg *Kê Trại* au temps de *Gia-Long*, voir *Đức Chaigneau, Souvenirs de Hué*, p. 193.



Planche XXXVI. — Le broyeur pharmaceutique annamite.
(Dessin de M. Huong -Cao.)



LE « THUYỀN NGHIÊN » OU BROYEUR PHARMACEUTIQUE.

Thuyền-nghiên est le nom du broyeur pharmaceutique indispensable aux médecins annamites pour la préparation des pilules (*thuộc hoàn*). C'est un appareil très rudimentaire, en fer, se composant de deux lamelles de métal soudées en forme de barque, les deux extrémités recourbées comme la proue et la poupe ; cette dernière est largement ouverte, pour faire sortir les médicaments réduits en poudre. C'est cette forme spéciale qui lui a valu le-nom de *thuyền-nghiên* (*thuyền*, « navire », *nghiên* « broyer »).

En général, il a 65 centimètres de longueur, 13 centimètres de hauteur, et 17 centimètres de largeur. On le place sur deux pieds plats en fer.

L'appareil est complété par une roue, en fer également, assez lourde et tranchante, dont l'essieu est formé par une tige de bois rigide, d'une longueur approximative de 35 centimètres.

Pour manoeuvrer le *thuyền-nghiên*, on le met sur le sol, et on y jette les médicaments que l'on a fait torréfier jusqu'à la plus grande friabilité ; puis, assis sur une chaise, les pieds sur les deux extrémités de la tige de bois qui traverse le centre de la roue, on communique à celle-ci un mouvement régulier de va-et-vient. LÊ-KHẮC-THỨ.



AU SUJET DU MARIAGE DE LA DEUXIÈME FILLE DE S. E. NGUYỄN-HỮU-ĐỘ AVEC SA MAJESTÉ LE ROI ĐỒNG-KHÁNH.

On sait que le vice-roi du Tonkin, S. E. Nguyễn-Hữu-Độ, avait été appelé à Hué par le Général de Courcy, après l'échauffourée du 5 juillet 1885, pour prendre la présidence du conseil Cơ-Mật.

Ce que l'on sait moins, peut-être, c'est qu'il maria sa deuxième fille avec le roi Đồng-Khánh, successeur de Hàm-Nghi.

Je trouve dans l'ouvrage *l'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886*, du Général X^{xxx}, la copie de la lettre par laquelle Nguyễn-Hữu-Độ faisait part au Général Prudhomme de cette décision (1).

(1) Monsieur Orband signale aussi ce mariage dans B A. V. H. n° 3, Juillet-Septembre 1918 : *Voyage de Sa Majesté Khải-Định dans le Nord-Annam et au*

Ce document me paraît suffisamment intéressant pour mériter une place dans notre Bulletin.

Je le transcris tel que le donne l'ouvrage cité (1).

« *Lettre de M. Nguyễn-hữu-Độ, Càn Chánh, Kinh-Lược, Président du Conseil secret, à M. le Général Prudhomme, Commandant supérieur en Annam, Duc de Bảo-Quốc (2), au sujet du mariage de sa fille à Sa Majesté le roi Đồng-Khánh.*

« Mon Général,

« J'ai l'honneur de soumettre à votre examen la lettre suivante :

« Conformément aux ordres de L. M. la Reine Mère et la Reine, par lesquels elles disent que, ayant appris que j'ai une deuxième fille nommée Nguyễn-Thị..., âgée de 16 ans, elles voudraient que je la présente à S. M. le Roi pour l'assister.

Tonkin, page 172, suite de la note 2 de la page 171. Il dit que Nguyễn-Hữu-Độ, qui, dès 1883, s'était rallié à notre cause, fut d'abord Tổng-Đốc d'Hanoi, et, plus tard, Kinh-Lược du Tonkin ; que sa fille devint la femme légitime de S. M. Đồng-Khánh, et qu'elle est aujourd'hui, à Hué, la première Reine-Mère.

(1) *L'Annam du 5 juillet 1885 au 4 avril 1886*, par le Général X^{xxx}, Annexes, page 164, n° 9.

(2) Dignité conférée en même temps que celle de Grand Duc aux généraux de Courcy et Warnet.

Voici, à titre de curiosité, la lettre d'avis qu'avait reçu le Général Prudhomme, lors de son élévation au grade de Bảo-Quốc-Công (Duc protecteur du Royaume). « Aujourd'hui, le 19^e jour du 2^e mois de la 1^{re} année du règne de Đồng-Khánh, 24 mars 1886.

« Le Conseil secret, se conformant aux ordres de S. M. le Roi d'Annam, a l'honneur de présenter, à l'occasion de son départ pour son pays et en reconnaissance des services éclatants et dévoués qu'il a rendus en protégeant notre royaume, pour lesquels Sa Majesté conservera un profond souvenir, à M. le Général Prudhomme, Commandant supérieur en Annam, élevé au grade de Bảo-Quốc-Công :

- 1° Un brevet royal ;
- 2° Une plaque en or ;
- 3° Une perle dite *như ý* ;
- 4° Deux défenses d'éléphant.

« Grand cachet du Conseil secret.

« Nota — Bảo-Quốc-Công (Duc protecteur du Royaume) est le premier des cinq titres de noblesse conférés aux grands dignitaires de haut mérite. Depuis le roi Gia-Long, il n'en a été donné qu'à trois personnes, les Généraux de Courcy, Warnet et Prudhomme, nommés, les deux premiers grands ducs, et le dernier duc (P. Hoàng). » Général X^{xxx}, Annexes, page 183.

« Ces ordres m'ont fait éprouver une vive émotion et une profonde crainte, car j'ai pensé en moi-même que, pourvu de peu de capacités, je suis chargé d'une lourde tâche dont je ne peux encore répondre ; à plus forte raison, ma fille, qui est encore jeune et sans expérience, comment ne devrais-je pas demander la renonciation de son assistance auprès du roi ?

« Cependant, j'ai réfléchi après que, étant comblé d'abondantes faveurs du Gouvernement, je dois sans regret sacrifier ma vie pour m'en rendre digne et que je ne dois pas faire valoir les affaires de ma propre famille. Aussi, me conformant à ces ordres, ai-je demandé à ne présenter ma fille à S. M. que vers le 13 du premier mois de l'année prochaine (16 février).

« Du reste, cette question m'est toute personnelle, je n'aurais pas osé vous la communiquer, mais voyant que, depuis que j'ai eu l'honneur d'entrer en relations avec vous, vous avez des égards pour moi, c'est pourquoi je dois vous la déclarer franchement.

« En terminant, je vous souhaite, mon Général, de la gloire et de la prospérité.

« Le 24 du 12^e mois de l'année **Đồng-Khánh** *ât-dậu* ».

Cachet du **Cần-Chánh**-*điện-đại-học-sĩ*.

H. COSSERAT.

• * •

LE TEMPLE DES ROIS CHAMS

M. Sogny a signalé que le Ministre des Travaux Publics avait demandé récemment à Sa Majesté l'autorisation de faire démolir le temple des rois de Chiêm-Thành, et d'utiliser les matériaux à la réfection ou à la construction d'autres bâtiments publics. L'autorisation a été accordée, et une pierre portant les caractères : Chiêm-Thành Quốc Vương Miếu Môn 占城國王廟門, « porte du temple des rois du Champa », est déposée au Ministère des Travaux Publics. Elle ornait la porte d'entrée du temple.

Ce temple se trouvait situé sur la route qui, après avoir dépassé l'église de Thợ-Đức, se détache de la route des Arènes et conduit au tombeau de Tự-Đức. On le voyait à droite de la route, après la montée, un peu avant le rempart cham en terre.

UNE STATUE DE M^{gr} D'ADRAN, DE GIA-LONG ET DU PRINCE CANH

M. A. Salles nous écrit, à la date du 17 février 1920 :

« . . . Je vous ferai sous peu envoyer un n° de *la Géographie*, bulletin de la Société de Paris, dans lequel vous trouverez un historique, par le curé d'Origny-en-Thiérache, de la maison de Mgr. d'Adran sous l'occupation allemande.

« J'ai saisi l'occasion de rappeler un projet qui commençait à prendre forme à la fin de juillet 1914, qu'il est trop tôt pour reprendre, mais qui pourra être remis en train dans deux ou trois ans, celui d'une statue à Mgr. Pigneau, dans sa ville natale, se détachant sur la masse sombre de l'église, à quelques pas de la maison qui est devenue le « musée d'Adran ». En prévision de cette reprise, je voudrais dès maintenant rassembler tous les avis et documents nécessaires. C'est pour cela que je saisis les Amis du Vieux Hué.

« Le principe avait été admis par la commission que M. Lemyre de Vilers avait réunie, d'un monument à trois personnages, représentant le prince Nguyễn-Anh remettant à Mgr. Pigneau le prince Cảnh et le sceau de l'empire, pour se rendre à Paris : Nguyễn-Anh assis, à droite (du spectateur), ayant à sa droite Mgr. d'Adran, devant et en face de lui son fils s'inclinant respectueusement devant les deux. Le statuaire Ségoffin, choisi par M. Lemyre de Vilers, était et est encore très emballé pour ce projet. La réalisation sera, il est vrai, rendue difficile par l'énorme augmentation des prix. Mais pour le moment je laisse cette question de côté. Je voudrais seulement faire étudier par avance les détails qui seront indispensables au sculpteur pour faire une œuvre exacte. Je me permets de poser à mes collègues de l'Association les questions suivantes, ou de solliciter leurs appréciations sur les points indiqués.

Taille de Mgr. d'Adran. — Grande ou petite ? Le portrait qui est aux Missions le montre gras et non ascétique comme la statue de Saigon. Mais on ne pourrait déduire sa taille d'une gravure, probablement indienne, qui est dans un volume d'iconographie du Séminaire, et où il est figuré assis. Je n'ai, quant à présent, trouvé aucune indication dans les lettres de famille. Les documents annamites donneraient-ils quelque chose ?

« *Costume.* — Les habitants d'Origny voudraient Mgr. d'Adran en costume épiscopal, mitre en tête. J'ai suggéré qu'il devrait être en costume annamite, comme les missionnaires figurés sur les fresques de

la chapelle des Missions. Son testament donne la distribution de son vestiaire annamite. Les documents indigènes confirment-ils mon hypothèse ? *Quid* de sa coiffure ? Outre la croix que montre le portrait du Séminaire, portait-il quelque autre insigne ?

« *Nguyễn-Anh*. — Sa taille, ses traits, sa barbe, sa coiffure, son costume dans cette circonstance ? Son siège était-il un trône sculpté ? N'était-ce pas plutôt, à cette époque de détresse, un simple fauteuil annamite ?

« *Sceau de l'empire*. — Forme et dimensions.

« *Prince Cánh*. — Pour ses traits et sa taille, nous serons fixés par le portrait en pied qui est dans la bibliothèque du Séminaire, sous réserve du rajeunissement correspondant à l'intervalle entre 1787 et 1784. Mais quel costume lui mettre dans cette cérémonie, et quelle coiffure ?

« Comme vous le voyez, les questions sont nombreuses. Dans l'intérêt de l'œuvre, les réponses doivent être détaillées, aussi précises que possible. Des dessins schématiques seraient d'autant plus précieux que Ségoffin n'est jamais venu en Indochine et n'a pas dans l'œil les formes, les aspects de toutes les choses de là-bas.

« Je terminerai par deux autres questions :

« 1° Du point de vue annamite, le groupement envisagé est-il correct, conforme aux rites ?

« 2° Un tel monument ne devrait-il pas être considéré comme érigé aussi bien en l'honneur de l'empereur Gia-Long qu'à la mémoire de Mgr. d'Adran, et avoir par suite une réplique qui serait placée à Hué, dans la Concession française ou peut-être au Palais ? » A. SALLES.

Nous avons déjà répondu en donnant quelques indications, qui seront complétées dans la suite.

* * *

SUR QUELQUES GRAVURES RELATIVES A L'HISTOIRE D'ANNAM

Dans la même lettre, M. A. Salles nous signale quelques gravures relatives à l'histoire d'Annam.

« Dans le cas où le mémoire sur l'ambassade de Phan-Thanh-Giân continuerait à paraître, je vous signale, dans *le Monde Illustré*, les gravures suivantes :

« 5 septembre 1863. — Groupe des ambassadeurs annamites envoyés par l'Empereur de Cochinchine à S. M. Napoléon III.

« 21 novembre 1863. — Réception solennelle des ambassadeurs annamites par l'Empereur, dans la salle du Trône du palais des Tuileries. (Nous avons cette gravure, grâce à l'obligeance de M. **Hồ-Đắc-Khai**, qui l'a rapportée de Paris et nous l'a obligeamment offerte. Elle paraîtra avec la suite du mémoire sur l'ambassade de Phan-Thanh-Gián).

« 9 août 1862. — Planche représentant « l'arrivée des ambassadeurs au Pavillon de la paix, à Saigon, pour la signature du traité de paix, le 10 juin 1862 ».

« En outre, je tiens de M. Ch. Meyniard, qu'il y aurait au Museum « d'admirables photographies d'ambassadeurs annamites ». Je n'ai pas encore eu l'occasion d'aller à leur recherche. Peut-être s'agit-il des ambassadeurs de 1863 ».



AU SUJET DU PAVILLON DES EDITS

Dans son ouvrage intitulé *Le Royaume d'Annam et les Annamites* (1), J. L. Dutreuil de Rhins dit, page 94, en décrivant une promenade qu'il fit en 1876 le long des murs de la Citadelle de Hué, parallèlement à la rivière : « En face de la deuxième porte, cette route (2) traverse un chemin bordé de murs élevés, par lequel le roi peut sortir de la ville et venir s'embarquer sur ses barques de chasse sans être vu ; puis on arrive sur une sorte de place ornée de *deux petits édifices* chinois couverts de pancartes qui, suivant Mai (interprète de Dutreuil de Rhins), sont des réglemens ou des édits royaux..... » Il n'y a aucun doute à avoir, Dutreuil de Rhins fait bien ici allusion à *deux pavillons des Edits* qu'il a vus de ses propres yeux.

Il y avait donc du temps de **Tự-Đức**, en 1876, d'après Dutreuil de Rhins, *deux pavillons* des Edits, et non *un* comme actuellement.

Cependant M. **Nguyễn-Văn-Hiến**, dans son étude sur le Pavillon des Edits (3), ne parle que d'un pavillon et ne fait, dans le cours de son travail, aucune allusion permettant même de supposer qu'il y eût jamais deux pavillons.

Alors ? Doit-on en déduire que Dutreuil de Rhins a mal vu ?
(H. COSSERAT).

(1) *Le Royaume d'Annam et les Annamites, Journal de Voyage*, par J. L. Dutreuil de Rhins, 2^e Edition. E. Plon, Nourrit et C^{ie}, rue Garancière 10. Paris, 1889.

(2) C'est la route actuelle qui part du pont **Thành-Thái** et va vers Kim-Long et la tour dite de « Confucius », parallèlement à la rivière et au front Sud de la Citadelle.

(3) *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 2^e année, n^o 4 : *Le Pavillon des Edits*, par **Nguyễn-Văn-Hiến**, page 377.

. . .

LES COCOTIERS DE THUẬN-AN

Notre collègue M. Coursange, Garde général des Forêts, écrit, à la date du 26 octobre 1920, au Président de notre Association :

« Pour compléter l'intéressant article de M. Bogaert, paru sous le titre : *Thuận-An de 1883 à nos jours*, dans le Bulletin des A. V. H. de Juillet-Septembre 1920, notre distingué Rédacteur du Bulletin évoque, au 2^e renvoi de la page 129, le passé du vieux cocotier solitaire qui, sur l'île dite des Cocotiers, présentait à tous venants sa haute et fine silhouette fort inclinée vers l'Ouest.

« C'est à dessein que j'écris qu'il *présentait*, car j'ai le regret de vous annoncer la disparition de ce vieux palmier, dernier survivant des anciens peuplements qui égayaient autrefois le site aujourd'hui si aride et si triste de **Thuận-An**. Oui, ce cocotier, qui seul avait résisté pendant un demi siècle environ aux terribles attaques des typhons qui ravagent si souvent la côte d'Annam, a été terrassé par un simple orage, le 20 septembre 1920.

« Je saisis cette occasion pour vous prier d'avoir l'obligeance de faire connaître à notre sympathique et dévoué Rédacteur du Bulletin que les reboisements entrepris à **Thuận-An** par le Service Forestier comprennent, en outre des filaos signalés par lui, des *Trà*, des *Læucéna glauca*, des *Albizzia*, des *Inga*, et près de 3000 jeunes cocotiers qui commencent à montrer leurs premières larges feuilles, pour rendre bientôt à cette vaste plage ses charmes d'antan.

« J'ajoute que plus de 30.000 agaves (*americana*) qui, d'ici peu, pourront fournir des fibres aux pêcheurs, ont été intercalés dans les plantations énumérées ci-dessus.

« Il m'a paru utile de signaler ce qui précède pour remettre les choses au point et éviter aux Amis du Vieux Hué de chercher en vain le cocotier disparu. »

* * *

QUELQUES LETTRES DE GIA-LONG

Notre dévoué collègue, M. A. Salles, nous écrit, à la date du 11 août 1920 :

« Le hasard m'a fait rencontrer, dans les *Annales de la Propagation de la Foi*. Vol IV, p, 360, une lettre intéressante de Mgr. Taberd, datée de Hué, 28 février 1828.

« Mgr. Taberd y fait l'éloge d'un grand mandarin cochinchinois, du nom de **Thượng-Công**. Ce mandarin était venu à Hué pendant que l'évêque y était retenu, et il fit des démarches auprès de l'empereur **Minh-Mạng** en faveur des chrétiens.

« Il a, écrit Mgr. Taberd, recueilli les différentes lettres que l'ancien roi et Mgr. Pigneau s'écrivaient, et dans lesquelles sont consignés les services que ce dernier a rendus au royaume ; il en a fait tirer copie, y a apposé son sceau, et les a apportées ici pour les présenter au roi actuel... ».

« On ne peut guère espérer retrouver le recueil original de ces lettres, même si on savait ce qu'est devenu la descendance du mandarin **Thượng-Công**. Mais le recueil des *copies* ne se trouverait-il pas dans les Archives de Hué ? Ce serait une intéressante trouvaille. Voyez s'il est possible de suivre cette piste ».

J'ai depuis longtemps en ma possession un recueil de 14 documents émanant de Gia-Long.

L'un est adressé à l'évêque d'Adran, plusieurs à Jacques Liot, supérieur du Séminaire de la Basse-Cochinchine, d'autres à divers personnages européens ou autres. Toutes traitent des rapports de Gia-Long avec le personnel de la Mission, lors des luttes avec les **Tây-Sơn**. Ce ne sont que des copies ; mais les originaux étaient authentiqués par le sceau du mandarin **Tả-Quân**. Je compte les publier sous peu dans le Bulletin. Peut-être est-ce les documents dont parle Mgr. Taberd. LE RÉDACTEUR DU BULLETIN.

* * *

UN CACHET MILITAIRE DES TÂY-SƠN.

M. Kerbrat, Résident de France à **Đông-Hới**, nous communique quelques renseignements sur un cachet en cuivre, qu'il a trouvé en faisant abattre des dunes de sable, à la pointe de **Thị-Nại**, près de **Qui-Nhơn**. La face d'empreinte mesure 0^m. 100 sur 0^m.070. Elle porte 9 caractères, de forme sigillaire : **Suất Hùng-Cự quan vệ, ngũ hiệu đô tư. 率雄拒關衛五校都司**, « Commandement supérieur des cinq Corps d'armée, Commandant du régiment de poste frontière des « Vaillants qui font obstacle ».

Le cachet est daté de l'année **tân-hợi**, 1791, 4^e année de la période **Quang-Trung**, de **Nguyễn-Văn-Huệ**, 5^e année de la période **Thái-Đức** de **Nguyễn-Văn-Nhạc**.



Planche XXXVII. — Objets en bois sculpté, par Mlle Quesnel et M. le Dr Regnaud. (Photographie communiquée par M. A. Salles.)



Planche XXXVIII. — Objets en bois sculpté, par Mlle Quesnel et M. le Dr Regnaud. (Photographie communiquée par M. A. Salles.)

Nos collègues, S. E. **Võ-Liêm, Tổng-Đốc** du **Bình-Định**, et M. Rivière, Directeur de l'école de **Qui-Nhơn**, ont promis de s'intéresser aux souvenirs **Tây-Sơn**, un palais, un lit de camp, qui subsistent encore à la résidence des mandarins provinciaux du **Bình-Định**.

LE RÉDACTEUR DU BULLETIN.

* * *

UTILISATION PRATIQUE DE « L'ART A HUÉ »

Un amateur d'art à Hanoi me disait qu'il avait eu connaissance de *l'Art à Hué* en rencontrant un exemplaire, fort usagé, dans l'atelier d'un grand fabricant de meubles annamites de Hanoi, qui s'en inspirait, soit pour les modèles de meubles, soit pour les motifs ornementaux. Plusieurs dames y ont pris des motifs de broderies ou de dentelles.

M. A. Salles nous écrivait, le 8 juillet 1919 :

« Je projette d'utiliser votre volume sur l'art à Hué pour des applications à la reliure. J'ai déjà fait faire un fer, ou plutôt un cuivre dont ci-joint l'empreinte (c'est le globe enflammé, imité des Planches LXIX, CXXI, etc., et du sceau de notre Société). Apposé sur cuir et doré, il fait très bien. Il y a bien d'autres motifs à utiliser. Mais ce serait bien mieux si c'était fait sur place, par des artistes locaux. Y aurait-il à Hué des ciseleurs, graveurs, assez adroits pour comprendre et réaliser ce nouveau genre de travail ? En fait, le travail consiste à graver en relief le dessin ci-dessus, ou tout autre, sur la surface plane constituant la section d'une tige de cuivre. Il faudrait faire des chauves-souris, des caractères *phúc, thọ*, etc. On pourrait obtenir de très jolis résultats ».

Nous avons communiqué ce projet à notre collègue M. Tassel, Directeur de l'Ecole professionnelle de Hué, qui nous a assuré être tout disposé à faire l'essai demandé.

A la date du 16 juin 1920, M. A. Salles nous écrivait encore : « Au salon actuel des Artistes français, au Grand Palais, il y a, salle 20, une petite vitrine où sont exposés une douzaine d'objets en bois sculpté de style annamite : pot à tabac, coupe-papier, boîtes, coupes. Les deux auteurs, le D^r Regnaud et M^{lle} Quesnel, ont pris leurs inspirations dans *l'Art à Hué*, que je leur ai prêté, et sur lequel ces artistes continuent à travailler. Plusieurs des objets ci-dessus ont trouvé des acquéreurs. C'est un commencement tout à l'éloge de la publication faite par le Vieux Hué ».

En nous envoyant les photographies de ces objets, photographies que nous reproduisons, M. Salles précise : « Le pot à tabac est l'œuvre du D^r Eugène Regnaud, médecin des hôpitaux ; les autres objets sont dus à M^{lle} Odette Quesnel. Les deux plats ronds sont rehaussés d'incrustation de nacre. Pour des débuts, il me semble que ce n'est pas trop mal ».

Nous souhaitons que ces essais soient continués. Comme le disait plus haut notre collègue M. Groslier, l'avenir est aux arts asiatiques, et nos artistes, qui s'en sont déjà inspirés bien des fois, y trouveront encore à faire une ample moisson de formes et de motifs ornementaux.

LE RÉDACTEUR DU BULLETIN.



PLAQUES ET SCEAUX DE MANDARINS

« Voici une pièce en bronze de forme ovale (Planche XXXIX), à bords légèrement ondulés. Dimensions : 58 mm. x 47 mm. ; poids, tout près de 50 gr. A chaque extrémité du grand axe, un trou rond, comme si la plaque était destinée à être suspendue et à être ornée d'un gland, comme une décoration. D'un côté figure un animal qui est probablement un dragon : grosse tête, gueule ouverte, longue échine souple, quatre pattes à trois griffes ; mais la queue bifide paraît faite de deux longues plumes qui s'incurvent gracieusement. De l'autre côté, un relief un peu confus, qui me paraît représenter le soleil, la lune et les étoiles au milieu des nuages, suivant la tradition. La facture de l'objet est assez grossière. M. Schröder, à qui je l'avais montré, n'avait pu me donner aucune détermination. Est-ce annamite ? Est-ce chinois ? Je pencherais pour la première supposition ; mais par simple impression. Est-ce un insigne, une décoration, un porte-bonheur ? »

Nos collègues annamites, à qui le dessin de cet objet a été communiqué, penchent, sans oser l'assurer, à croire que c'est un insigne honorifique d'origine annamite.

« J'ai acheté, les 20-21 mai dernier, à l'Hôtel Drouot, un cachet en ivoire et une plaque d'or, qui figuraient dans une collection d'objets d'art d'Extrême-Orient, provenant de M. S. , mais en réalité de feu M. de Lanessan, ancien Gouverneur général de l'Indochine. Ci-joint empreinte et frottis de ces deux objets (Planche XXXIX). Le cachet en ivoire est surmonté du lion habituel ; l'ivoire est très blanc ; la fabrication est donc moderne. Je suppose que les caractères archaïques de l'empreinte sont adaptés à la fonction du Gouverneur général ».

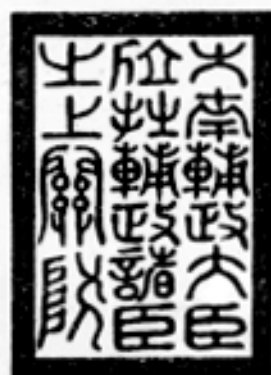


Planche XXXIX. — En haut : Insigne honorifique en bronze ; —
 Au milieu : Plaque honorifique en or ; — En bas : Empreinte de sceau.

D'après M. Nguyễn-Đình-Hòe et nos collègues annamites, ils se lisent : **Đại-Nam Phụ-Chánh đại thần vị tại Phụ-Chánh chư thần chi thượng quan phong**, 大南輔政大臣位在輔政諸臣之上關封 « Grand cachet du Régent du grand Annam, au-dessus de tous les régents ».

« La plaque d'or est de la dimension de celle qui est figurée à la page 402 du B. A. V. H. de 1915, dans le travail intéressant de notre collègue, M. Đặng-Ngọc-Oánh, sur les Distinctions honorifiques annamites. Mais elle en diffère par les caractères et par l'ornementation, qui est plus simple ; les caractères d'un côté sont archaïques. En outre, la plaque est, non pas « ciselée », mais faite de deux feuilles d'or travaillées au repoussé et soudées l'une contre l'autre. Ces dissemblances me portent à penser que la plaque en ma possession pourrait ne pas être celle d'un Gouverneur général. D'autre part, peut-être la plaque pour M. de Lanessan fut-elle la première de la série, en sorte que le type ne fut établi définitivement que par la suite.

« Il serait intéressant de chercher si M. de Lanessan fut le premier titulaire de cet insigne, et également si le cachet en ivoire lui fut remis par S. M. l'Empereur d'Annam, ceci complétant cela, et représentant très spécialement la politique suivie par le Gouverneur général.

A. SALLES, lettre du 16 juin 1920.

Les caractères de la plaque se lisent : **Đại-Nam Phụ-Chánh đại thần, 大南輔政大臣**, « Grand mandarin, Régent du grand Annam ». De l'autre côté : **Vị tại Phụ-Chánh chư thần chi thượng**, « 位在輔政諸臣之上 », « au-dessus de tous les régents ». Nos collègues annamites ne sont pas encore assez documentés pour répondre aux questions que soulève cet insigne.

M. Salles nous communiquait en même temps le dessin de deux plaques honorifiques d'origine purement chinoise. Nous ne les reproduisons pas ici.

. ' .

DOCUMENTS RELATIFS A CHAIGNEAU

« J'ai sur Chaigneau divers documents que j'ai achetés il y a une quinzaine d'années, et qui proviennent sans doute de la succession de Đức Chaigneau. Il y a 4 états de services aux dates de 1791, 1818, 1820 ; — 3 pages in-folio donnant copie de ses deux actes de mariage, de l'acte de baptême de « Michaël Mân » (Michel Đức), d'une certification par Mgr. de Véren que ses 7 enfants ont été baptisés, et enfin

la liste de ces 7 descendants, le tout certifié conforme par Chaigneau ; — 11 ordonnances impériales originales (une en double), qui sont des ordres de service adressés à Chaigneau.

« En 1908, j'avais emporté ces papiers en Indochine et les avais communiqués à M. Maybon, pour l'Ecole d'Extrême-Orient qui en a pris copie, mais ne les a pas, à ma connaissance, utilisés. Vous pourriez, si vous voulez, les publier. Mais comment faire ? Je ne puis pas copier les pièces en caractères. L'Ecole d'Extrême-Orient vous communiquerait-elle ses copies ? Ou bien faudrait-il les faire ici photographier ? Ce serait un peu cher ».

A. SALLES, *lettre du 16 juin 1920.*

Les copies de ces documents n'existent plus à l'Ecole. Le Directeur p. i., M. Parmentier, a bien voulu me dire que l'Ecole ne comptait pas s'en servir, si elle les retrouvait, et que ces pièces avaient leur place normale dans notre Bulletin. J'ai prié M. Salles de vouloir bien nous envoyer la copie exacte des pièces en français, et la photographie des pièces en caractères.



UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA GRANDE GUERRE

« Je vous, adresse aussi un des premiers exemplaires d'une médaille que vient d'achever le graveur Legastelois, sous mon inspiration, pour commémorer la participation aux combats de la guerre, des troupes indigènes coloniales. La 3^e figure au premier plan, en bas, de gauche à droite, représente les troupes annamites ; porte la croix de guerre et la fourragère *rouge* ; c'est un sergent de la Légion, **Hà-Văn-Anh**, de **Vùng-Liem** (Chine), qui a posé pour cette tête, garçon admirable, qui avait été momentanément élève à l'Ecole de Médecine de Hanoi, et qui fut tué en septembre 1918, au Moulin de Laffaux. A mi-hauteur, à droite, figure un fanion (par-dessus lequel passe un fusil), qui est celui du 25^e bataillon de tirailleurs, fait d'un carré de soie tissé d'un dragon (pas assez venu à la frappe). En haut, un avion, qui rappelle les exploits du capitaine **Đỗ-Hữu-Vị**, et aussi du petit mitrailleur **Nguyễn-Xuân-Nha**, tué dans un combat au-dessus de Verdun. Au revers, dans l'espace libre, j'ai fait graver un court hommage personnel, et comme je n'ai pu assister, ces jours derniers, à la consécration de la pagode de Nogent, j'y ai porté, la veille de la cérémonie, un autre exemplaire de cette médaille, qui, ultérieurement montée dans un cadre et sur un pied en bois sculpté, formera un petit écran de culte. Je souhaite que la dite médaille puisse prendre place dans les collections de l'Association.

A. SALLES, *lettre du 16 juin 1920.*

Le désir de notre correspondant est exaucé, et nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance pour la sympathie avec laquelle il seconde nos efforts.

*
* *

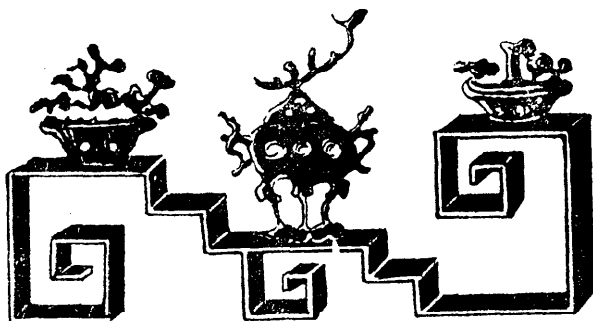
LES TOMBES DE CHAIGNEAU ET VANNIER

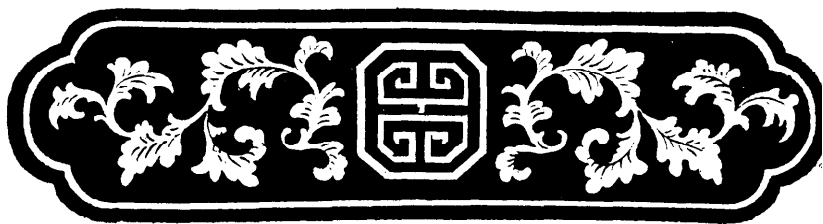
« Je n'ai pas encore pu trouver le temps d'aller à Lorient revisiter les tombes Chaigneau et Vannier. Mais le Président de la Société bretonne de Géographie me fait connaître que le travail de remise en état est achevé. J'irai d'un jour à l'autre m'en assurer et faire en même temps quelques recherches à Lorient, Auray, Vannes, Plumergat et Redon.

« Les inscriptions ajoutées ont été ainsi libellées :

A J.-B. Chaigneau
collaborateur de l'Evêque d'Adran en Cochinchine
la Société de Géographie de Paris
la Société bretonne de Géographie (Lorient)
les Amis du Vieux Hué (Hué, Annam).

« Semblablement pour Vannier ». A. SALLES, *lettre du 25 octobre 1920.*





DOCUMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Le Gouverneur Général au « Vieux Hué ».

M. le Gouverneur Général Long, fidèle à la tradition instaurée par M. Sarraut et maintenue par tous les Gouverneurs Généraux titulaires et intérimaires, a visité, le dimanche 7 mars, le Musée ou plutôt la salle de réunion (*Tân-Thơ-Viện*) des Amis du Vieux Hué.

Madame et Mademoiselle Long, accompagnées de M. le Capitaine Bénard, venues à dix heures et demie, ont été reçues par les membres du comité, qui leur ont fait visiter la salle et les collections.

M. Long arrive à onze heures un quart, accompagné de MM. Tissot, Résident Supérieur, Châtel, Chef de Cabinet, et du Lieutenant de Vaisseau Delorme, Officier d'ordonnance.

Assistaient en outre à cette réunion :

LL. EE. *Tôn-Thất*...., Ministre de la Justice, *Nguyễn-Hữu*...., Ministre de l'Intérieur et des Finances, *Hồ-Đắc*...., Ministre de l'Instruction Publique et des Rites, *Đoàn-Đình*...., Ministre des Travaux Publics et de la Guerre, S. A. le Prince *Hoàn-An* ; MM. le Chef de Bataillon Leriche, Lieutenant Chapuis, Riqueau, Pharmacien militaire, D'Loubet, Capitaine Chambaut, Baisy, Officier d'Administration d'Artillerie coloniale, Capitaine Cateau, Niolle, Aubouy, Tridon, Guillemain, Aubouy fils, Gras, Fouque, Butel, Tassel, Marbœuf, Rigaux, Carlotti, Délétie, Bardon, Bléton, Donnat, Fangeaux, Cosserrat Coursange, Lagrange, Peyssonnaud, *Bùi-Thanh-Vân*, Mandrette, Mir, Olivier, Sogny, *Bùi-Cánh*, *Bửu-Thạch*, *Hồ-Đắc-Hàm*, *Hồ-Đắc-Khai*.

Nguyễn-Hữu-Chuyên, Nguyễn-Khoa-Đàm, Nguyễn-Đôn, Nguyễn-Văn-Hiến, Nguyễn-Đình-Hoè, Nguyễn-Đình-Ngân, Nguyễn-Duy-Tích, Nguyễn-Thục, Nguyễn-Văn-Trình, Phạm-Liêu, Thái-Văn-Toán, Ưng-Bằng, Ưng-Gia, Ưng-Trình.

Le Président ouvre la séance et prononce l'allocution suivante :

« Monsieur le Gouverneur Général,

« Depuis que notre Société existe, voici bientôt sept ans, les Gouverneurs Généraux nous ont fait le très grand honneur, lors de leur arrivée à Hué, de venir passer quelques instants parmi nous, nous donnant ainsi un témoignage de leur considération et un gage de leur appui.

« Tout au début, la visite du Gouverneur Général fut une consécration non pas seulement officielle, mais sympathique, de notre Association. Puis, pendant la guerre, les Gouverneurs Généraux vinrent nous dire que notre œuvre était bonne, parce qu'elle servait la cause française.

« Aujourd'hui, votre présence dans notre salle de réunion prend une signification nouvelle. En toute franchise, nous n'osions pas l'espérer, et je n'aurais pas voulu la solliciter. Les préoccupations actuelles sont d'ordre trop pratique pour que nous vous demandions quoi que ce soit ; mais, puisque vous venez délibérément à nous, laissez-nous croire que vous aussi vous estimez notre œuvre utile ; votre approbation sera le plus beau don de joyeux avènement que vous burrez nous faire.

« Colons, commerçants, industriels, fonctionnaires de tous les services, voilà ce que nous sommes avant tout. Nous savons qu'à présent, plus que jamais, chacun de nous doit se laisser entraîner, ou mieux se lancer, s'engager à fond (car quiconque tarderait à partir serait irrémédiablement distancé) dans le tourbillon qui emporte le monde à la poursuite des réalités économiques et de la richesse matérielle. Mais nous cesserions d'être Français si nous venions à oublier qu'un peuple n'est pas riche uniquement de ce qu'il acquiert par l'exploitation du sol et le négoce, mais aussi par la culture et l'exploitation des dons de l'esprit ; et qu'en particulier la France, si riche deviendrait-elle, cesserait d'être la France, et surtout cesserait d'être ce qu'elle représente et ce qu'elle est la seule nation à représenter aux yeux de tous les autres peuples, si elle négligeait son devoir de rendre le culte à la pensée, à l'intelligence et à l'art ; afin de pouvoir, comme elle l'a fait toujours avec un désintéressement, une prodigalité inlassable et qui ne l'épuise jamais, ravitailler le monde en idées nouvelles, généreuses,

nobles et fécondes, tout en respectant avec une délicatesse maternelle les traditions et les sentiments des peuples qui se confient à elle.

« Voilà pourquoi nous nous appliquons à entretenir ici les jardins de l'histoire ; et si nous y laissons parfois croître les herbes folles de la fantaisie, notre principal souci reste de récolter les fruits de la pensée qui réfléchit, raisonne et mûrit, pour nous créer une tradition qui, sans heurter brutalement les préjugés séculaires du peuple annamite, s'appuyant sur le bon sens clairvoyant, favorise l'idée de progrès qui doit nous animer et nous faire parachever toutes les améliorations que nous devons, sous peine de faillir à notre mandat, réaliser dans les domaines où s'exerce l'activité humaine.

« Cette tradition, c'est non pas la louange idolâtre et le regret morose du passé, mais son étude, pour en tirer profit ; et comme aujourd'hui sera déjà de l'histoire demain, loin de vivre en marge de la vie qui court, nous nous laissons emporter par elle, ou plutôt, contribuons volontairement à son mouvement en y ajoutant notre accélération propre ; seulement, nous avons soin que ne s'efface pas la trace de ceux qui nous ont précédés, dans les temps révolus, et que leur exemple puisse servir encore.

« Voilà pourquoi tel d'entre nous qui aura toute la journée peiné à trafiquer (pour employer le vieux mot si évocateur), se délassera le soir à rechercher, pour nous le dire, comment trafiquaient ceux qui vinrent ici il y a des siècles, et comment ils y vinrent, et sera conduit ainsi à nous faire connaître l'œuvre des marins français d'autrefois.

« Pourquoi, les hasards de la guerre l'ayant ramené à Hué, tel ancien soldat des premières luttes sur le sol indochinois, nous rappelle le souvenir de ses anciens et de ses camarades disparus ; tandis que, de son côté, un mandarin offrira à notre méditation l'exemple d'un haut dignitaire annamite dont la vie fut un long dévouement et même un continuel sacrifice à son pays.

« Pourquoi tel missionnaire, tout en enseignant et propageant sa foi, s'emploie à expliquer avec une science impartiale et jamais en défaut les dogmes, les rites et les coutumes du culte célébré dans les pagodes.

« Pourquoi tel fonctionnaire, dont la tâche officielle est de lutter pour la suppression de règlements invétérés et respectables, mais aujourd'hui désuets et caducs, dont le métier est de porter le fer et la hache partout où il est indispensable pour ouvrir des voies nouvelles, écrit l'histoire diplomatique, politique, économique de ce qu'il est obligé de combattre ou de détruire.

« Pourquoi, tout en employant un zèle passionné à répandre les idées modernes, à faire appliquer des méthodes rationnelles, tout en poursuivant l'œuvre de civilisation pratique qui, ici, est toute de

création et parfois de bouleversement, nous nous chargeons de conserver ce qui résiste au temps et à toutes ses attaques, mais ne survivrait pas à l'oubli des hommes : l'essence même des choses, leur esprit, leur âme.

« Voilà pourquoi aussi nous nous efforçons de maintenir le goût et le respect des créations artistiques sorties des mains annamites ; il ne s'agit pas d'enfermer, de figer cet art dans des formes et des représentations invariables, dans des formules stériles qui le voueraient à une lente mort de consommation ; mais, au contraire, de le vivifier de toutes les influences réellement vivifiantes ; d'amener l'ouvrier à devenir un artisan, et à aimer son métier ; de veiller seulement, mais jalousement, à révéler cet art à lui-même, à refréner une audace jeune et téméraire, et à lui maintenir intacte son individualité qui s'ignore, qui en fait l'arc annamite, et qui seule pourra en faire de l'art tout court.

« Voilà pourquoi, enfin, les lettrés annamites travaillent avec nous, ou plutôt pourquoi, lettrés français et annamites, nous travaillons ensemble, sans distinction de race, d'origine, de profession, de situation matérielle ni de rang social.

« Et c'est sans doute ce qui nous a valu la protection constante des deux Gouvernements.

« Sa Majesté **Khải-Định** s'intéresse à notre Société, et Leurs Excellentes les Ministres fréquentent nos réunions et collaborent à notre Bulletin.

« Les Gouverneurs Généraux nous honorent de leur sympathie ; celui d'entre eux qui fit ici le plus long séjour, aujourd'hui Ministre des Colonies, se proclamait l'ami du Vieux Hué, et nous parlait vraiment comme un ami.

« De même, les Résidents Supérieurs en Annam : M. Charles, dès la première heure, avec sa bonté si franche ; M. le Marchant de Trigon, en qui l'on puisait à foison les anecdotes des temps déjà héroïques, et qui nous laisse à Hué le soin de sa tombe avec son souvenir, ont toujours manifesté à notre Société une amitié tutélaire : et M. Tissot nous témoigne, avec une discrète distinction, une bienveillance que nous savons très cordiale ; ceux qui connaissent la haute valeur de cette intelligence, apprécient toute la valeur de ce témoignage.

« Enfin, parmi nos adhérents et abonnés, nous comptons non seulement en Indochine, mais en France, et déjà même à l'étranger, où notre propagande française commence à donner des résultats, des hommes dont la situation officielle, le renom scientifique, la personnalité, sont des références qu'on pourrait nous envier ; aussi, Monsieur le Gouverneur Général, pouvons-nous nous permettre de vous offrir notre collaboration dévouée pour vous aider, sans présomptueuse prétention,

mais de toute notre bonne volonté, à faire de l'Indochine un centre intense, un foyer lumineux d'influence française en Extrême-Orient.

« Avant de terminer, je voudrais faire revivre un instant de notre existence, qu'il serait dommage, je crois, de ne pas fixer.

« Il y aura bientôt deux ans, le 24 mars 1918, on célébrait à Hué la fête triennale du Nam-Giao ; la ville était dans son décor de printemps et toute pavoisée ; les cortèges se déroulaient dans un déploiement de bannières aux couleurs somptueuses.

« Ce jour là, au moment où le soleil allait se coucher, parvint la nouvelle, sans commentaires, que les canons boches bombardaient Paris. L'angoisse dura plusieurs jours, qu'il fallut cacher et surmonter pour ne pas faire perdre l'espoir à la population ; les fêtes se succédèrent selon le rite établi.

« Le soir du deuxième jour avait lieu, dans cette salle, organisée par les Amis du Vieux Hué, une exposition qui réunissait tout ce que l'art annamite pouvait présenter de plus beau pour meubler et orner la riche habitation d'un mandarin raffiné et artiste.

« Pendant que Monsieur le Gouverneur Général Sarraut inaugurait l'exposition, les canons, ici, tonnaient joyeusement, ne lançant dans les airs qu'une légère fumée ; mais, pour chacun de nous, ils étaient comme l'écho des lourdes pièces qui, en France, cherchaient à détruire notre capitale, et chaque coup nous secouait et nous résonnait douloureusement dans le cœur.

« Au cours de la visite, se présenta aux yeux ce spectacle inattendu : tandis qu'en Europe se jouait la première phase de la dernière partie qui devait faire l'ennemi échec et mat, tandis que, dans le monde entier, soufflait un vent de guerre, de révolte et de mort, ici, dans cette paisible salle du Vieux Hué, deux Colonnes de l'empire, deux Excellences, deux Ministres, tranquillement, jouaient une partie d'échecs sous les regards affectueux du représentant de la France, dans une sérénité qu'ils savaient que rien ne viendrait troubler, car faite de loyalisme de leur part, d'inébranlable confiance en la France et en sa protection solide.

« Voilà peut-être de grands mots, pour plaider la cause de notre Société, que, d'ailleurs, nous en sommes sûrs, nous n'aurons pas à défendre auprès de vous ; votre présence ici nous le garantit.

« Mais puisque vous avez bien voulu distraire une partie de votre temps si limité, pour montrer à notre Association que vous ne vous désintéressiez pas d'elle, malgré toutes les préoccupations qui vous assaillent dès votre arrivée en Indochine, il n'était peut-être pas hors de propos d'en justifier à vos yeux le rôle efficace, de vous montrer qu'elle avait le droit de vivre dans la nouvelle existence que la guerre

nous impose, et qu'elle y pouvait vivre en travaillant pour le bon renom de la Mère-Patrie.

« Monsieur le Gouverneur Général, nous vous remercions très sincèrement d'avoir pensé à nous, et nous vous demandons la permission de présenter à Madame et à Mademoiselle Long, que notre titre de « Vieux Hué » n'a pas effarouchées, l'hommage de nos souhaits d'agréable séjour en Indochine, et nos respectueux sentiments de gratitude pour avoir apporté à cette réunion le charme et la grâce inégalable des Françaises »

Le Gouverneur Général remercie les Amis du Vieux Hué en son nom et au nom de sa famille. Reprenant les différents points du discours prononcé par le Président, il les commente, avec l'éloquence sobre et nourrie, de la voix décidée et persuasive, du ton et avec le geste familiers mais fermes, qui donnent à toutes ses paroles une force calme mais puissante et tenace ; il montre que toutes les idées exprimées sont siennes, insiste sur ce fait que si la France a gagné la guerre, c'est qu'en plus de sa force matérielle et militaire, en plus de sa mission de champion du droit, de la justice, de l'équité, elle a toujours assumé le rôle de défenseur, de protecteur de tout ce qui est généreux et de tout ce qui est beau.

Il montre que la Société des Amis du Vieux Hué peut jouer et joue (les bulletins qu'elle a publiés depuis sa création en font foi) un rôle très utile dans sa sphère, sans en sortir, tout comme l'Ecole Française d'Extrême-Orient joue le sien dans la sphère du monde.

Enfin, faisant allusion au souvenir, évoqué par le Président, du premier jour du bombardement de Paris, M. Long, avec une émotion qu'il ne veut pas cacher, rappelle ses souvenirs personnels de ce jour d'angoisse : sa compagne à la maison, ses enfants au lycée, lui là où ses fonctions publiques l'appelaient ; il dit la multiple anxiété de chacun, ne sachant s'il reverrait les siens où s'il leur manquerait ; et, par-dessus tout, l'inquiétude obsédante de ce qui pouvait arriver au pays.

Mais, malgré tout, la confiance dominait les perplexités ; confiance faite d'une force morale que rien ne pouvait ébranler, parce que, précisément, faite de tous les sentiments : celui de sa propre énergie, sentiments de justice, d'équité, de beauté, qui ont toujours animé la France.

Pour ces mêmes motifs, les colonies françaises, l'Indochine en particulier, furent les seuls pays qui demeurèrent calmes pendant la guerre, parce que leurs habitants faisaient confiance à la France, et lui faisaient confiance parce qu'elle sait toujours mettre au-dessus de tout, au-dessus de son propre intérêt, ce qui sert l'intérêt de l'humanité entière.

Le Gouverneur Général fait ensuite une visite rapide, vu l'heure déjà avancée, de la salle, en admire l'architecture élégante, les poutres sculptées, les principales pièces déjà réunies par les soins de la Société. Il se retire à midi.

Une fois de plus, le Gouverneur Général a tenu à rendre un public témoignage de sa considération à la Société des Amis du Vieux Hué. Cette manifestation, s'ajoutant à toutes celles qui continuent de lui arriver de toutes les parties de l'Indochine et même de plus loin, est le meilleur encouragement pour l'A. V. H. à continuer son œuvre, toute de désintéressement. Aussi est-il juste d'adresser des félicitations à son ancien Président, M. Orband, au R. P. Cadière, Rédacteur en Chef du Bulletin, aux collaborateurs fidèles, aux amis dévoués, MM. Sogny, Cosserat, **Nguyễn-Đình-Hòe, Tôn-Thất-Sa**, et tant d'autres, et à celui grâce auquel le Bulletin est un régal pour les yeux, à M. Gras, qui donne sans compter son talent si vivant, si robuste, qui crée véritablement la vie au lieu de la reproduire.

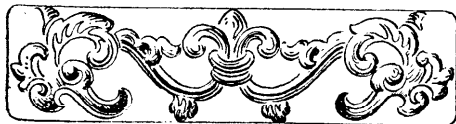
La salle du Vieux Hué est ouverte à tous et compte parmi ce qu'il faut voir à Hué.

De plus, rue des Arènes, sur le canal de **Phủ-Cam**, tout près de la Gare, le Vieux Hué dispose d'un immeuble où sont installées ses bibliothèques : collections des bulletins, revues, ouvrages sur l'Extrême-Orient, relations de voyage des 17^e, 18^e, 19^e siècles. Le touriste et l'Indochinois de passage, membres du Vieux Hué, y peuvent trouver un lieu tranquille pour y lire, y travailler, se documenter.

Le Secrétaire, le Trésorier, le Président seront toujours très heureux de rendre service à qui s'adressera à eux.

Le Président :

H. GUIBIER.



Le Rédacteur-Gérant du Bulletin :

L. CADIÈRE.

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

VII. — N^o 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1920

S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Les titres et grades héréditaires à la cour d'Annam (A. LABORDE)...	385
Journal de l'ambassade envoyée en France et en Espagne par S. M. TỰ-ĐỨC (Août 1877 à Septembre 1878) (H. PEYSSONNAUX et BÙI-VĂN-CUNG).	407
Questions d'art indigène (G. GROSLIER).	445
Notes, Discussions, Renseignements,	453

Documents concernant la Société.

Le Gouverneur Général au Vieux Hué (H. GUIBIER)	477
---	-----



Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

